



# Rapport de stage

## *Projets de création d'Associations Foncières Pastorales sur les communes de Malvezie et Boutx (31)*

**Master TRENT, année universitaire 2021-2022**



**Structure d'accueil :** Direction de l'agroécologie secteur Comminges du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

**Responsable de stage :** Cécile Ruau

**Etablissement de formation :** Université  
Toulouse 2 Jean Jaurès

**Référente pédagogique :** Sylvie Guillerme

**Adrien MAUMUS**

21603593

## Résumé

Les Associations Foncières Pastorales (AFP) sont un dispositif visant à soutenir l'agropastoralisme en zones difficiles. Basant leur action sur la mise en place d'une gestion collective pour pallier des gestions individuelles compliquées voire défailtantes, les AFP sont un outil aussi complexe à manier que potentiellement efficace.

Ce document présente les missions réalisées dans le cadre d'un stage de Master 2 portant sur deux projets de création d'AFP sur les communes de Malvezie (31) et Boutx (31). Y sont détaillés les contextes locaux, les obstacles rencontrés, la méthodologie mobilisée, les missions effectuées et les résultats obtenus au cours de ces six mois de stage.

En parallèle, la question du rapport au territoire des acteurs dans le cadre d'un projet de création d'Association Foncière Pastorale a été étudié. Après un état de l'art et autour de la problématique centrale « de quelles manières un projet de création d'Association Foncière Pastorale agit-il sur les rapports des acteurs au territoire ? », les données issues des projets d'AFP de Boutx et Malvezie ont été analysé afin d'enrichir la recherche autour des impacts sociaux des AFP.

Il est ainsi apparu que les AFP constituent des objets de réflexion idoines pour l'expression des rapports au territoire des acteurs et pour la confrontation entre les différentes aspirations quant au devenir d'un territoire.

**Mots clés :** Association Foncière Pastorale / AFP / Agropastoralisme / Territoire / Action collective

## Abstract

The Pastoral Land Associations (AFP) (Pastoral Land Tenure Association) are a mechanism to support agropastoralism in difficult areas. Basing their action on the establishment of a collective management to overcome individual management complicated or even faulty, the AFP is a tool as complex to handle as potentially effective.

This document presents the missions carried out in the framework of a Master 2 internship on two projects of creation of AFP in the communes of Malvezie (31) and Boutx (31). It details the local contexts, the obstacles encountered, the methodology used, the missions carried out and the results obtained during these six months of training.

In parallel, the question of the relationship to the territory of the actors within the framework of a project of creation of Pastoral Land Association was studied. After a state of the art and around the central issue «in what ways does a project of creation of Pastoral Land Association act on the relationships of the actors to the territory ?», data from AFP projects in Boutx and Malvezie have been analysed in order to enrich the research on the social impacts of AFP.

It has thus become clear that AFP is a suitable object of reflection for the expression of relationships with the territory of the actors and for the confrontation between the different aspirations regarding the future of a territory.

**Keywords :** Pastoral Land Tenure Association / AFP / agropastoralism / territory / Collective action

## Remerciements

Pour commencer je voudrais remercier celles et ceux sans qui cette expérience de six mois n'aurait sans doute pas été aussi bénéfique et intéressante.

Merci donc à ma tutrice, Mme Ruau pour l'attention et le temps accordés en dépit des responsabilités incombant à son poste. Merci aussi pour la confiance et les responsabilités qui m'ont été octroyées, elles furent à la fois valorisantes et formatrices

Merci à mes collègues de la Direction de l'agroécologie secteur Comminges, Mmes Rauch-Diaz, Jamault et Gibier, MM. Gracia, Bosc et Bacquie, qui, chacun à leur manière m'ont aidé et/ou appris à moment donné et ont tout simplement rendu mes conditions de travaux agréables par leur sympathie.

Je voudrais aussi dire un mot pour les personnes avec qui j'ai eu l'occasion de travailler dans le cadre de mes missions, en particulier MM. Sarraute, Artigue et Sagué pour leur bienveillance en même temps que pour avoir partagé avec moi une partie de leurs connaissances encyclopédiques de leur territoire et de son contexte.

Enfin, je veux aussi remercier Mme Guillerme pour ses précieux conseils, sa disponibilité lors de la rédaction de ce rapport de stage. Pour sa patience aussi, lorsque mon temps de réponse était amené à s'allonger.

## Sommaire

Résumé .....	1
Abstract .....	1
Remerciements .....	2
Introduction.....	4
I. Contexte du stage .....	5
II. Les AFP : principes, actions et implications pour un territoire.....	31
III. Mes missions : mise en place de deux AFP .....	48
IV. Résultats et discussions.....	66
V. Retour d'expérience .....	75
Conclusion .....	78
Bibliographie .....	79
Liste des figures.....	81
Tables des matières.....	83
<b>Résumé</b> .....	<b>0</b>
<b>Abstract</b> .....	<b>0</b>

## Introduction

A l'occasion de mon stage de Master 2, j'ai été embauché par le Conseil Départemental de Haute-Garonne pour intégrer de mars à septembre 2022 la Direction de l'Agro-Ecologie (DAE) secteur Comminges basée à Saint-Gaudens.

Si j'ai été rattaché à ce service de soutien à l'agriculture, c'est pour travailler sur deux projets de création d'Association Foncière Pastorale (AFP) sur les communes des Pyrénées commingeoises de Malvezie et Boutx.

Durant six mois, je suis intervenu dans chaque phase, à chaque étape du long et complexe processus de création de ces dispositifs visant à mettre en place une gestion collective du foncier sur une zone agropastorale ciblée afin d'aider l'agriculture locale.

Derrière les aspects techniques et pratiques de ces missions, un thème sous-jacent est vite apparu omniprésent : la question du rapport au territoire des acteurs impliqués dans de tels projets.

En conséquence, j'ai fait le choix d'étudier ce sujet plus en profondeur, profitant de l'occasion que constituaient les projets d'AFP de Malvezie et Boutx pour obtenir de nouvelles données sur le sujet peu étudié des AFP et de leurs implications sociales sur un territoire.

Ainsi, ce rapport a-t-il pour objectif à la fois rendre compte des missions remplies durant ce stage et d'apporter des réponses à la problématique centrale « *De quelles manières un projet de création d'Association Foncière Pastorale agit-il sur les rapports des acteurs au territoire ?* ».

Pour cela, après avoir contextualisé ce stage en présentant la DAE secteur Comminges et les deux territoires d'études de Malvezie et Boutx, nous présenterons en détail l'outil AFP et son fonctionnement avant de montrer pourquoi ce dispositif est pertinent pour répondre aux problématiques rencontrées à Boutx et Malvezie.

Nous nous chercherons ensuite à mettre en lumière les liens existant entre les projets d'AFP et la question des rapports au territoire, avant de faire un état de l'art de cette question des rapports au territoire en zone agropastorale.

Par la suite, nous présenterons le processus de création d'une Association Foncière Pastorale avant de détailler l'ensemble des missions remplies durant ces six mois. Nous présenterons ensuite les résultats obtenus et les analyserons d'un point de vue opérationnel.

En suivant, nous étudierons les données recueillies au cours de ce stage pour apporter des éléments de réponse à notre problématique.

Enfin, nous tirerons un bilan de cette expérience en nous intéressant aux liens avec le cursus TRENT et à ce qui a fonctionné ou pas dans la phase opérationnelle, avant de terminer en dégageant des perspectives pour les AFP dans le Comminges.

## I. Contexte du stage

### 1. La direction de l'agro-écologie du Conseil Départemental de la Haute-Garonne secteur Comminges

J'ai, durant les six mois qu'a duré mon stage, été accueilli au sein de la direction de l'agro-écologie (DAE) du Conseil Départemental de la Haute-Garonne (CD31) secteur Comminges.

La vocation de la DAE du Conseil Départemental 31 est d'offrir un accompagnement aux acteurs agricoles du département via un réseau de conseillers en agroenvironnement (l'appellation des conseillers agricoles au CD31) couvrant tout le département.

Pour reprendre le verbatim affiché sur le site du Conseil Départemental relatif à la DAE, ce soutien doit permettre :

- *« D'organiser des actions collectives dans les domaines agro-écologiques notamment la réduction de la pollution par les nitrates et les phytosanitaires, la prévention des risques d'érosion des sols, la préservation des sols et de la biodiversité, la lutte contre l'embroussaillage et la déprise agricole, l'amélioration de l'autonomie fourragère des élevages, la conversion à l'agriculture biologique...*
- *De développer un appui technique des circuits courts et d'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective...)*
- *D'accompagner les projets agricoles innovants et durables*
- *De participer au renouvellement des générations (en favorisant notamment les installations agricoles) et œuvrer au maintien d'activités et de vie dans les territoires ruraux*
- *De soutenir les secteurs agricoles touchés par des crises conjoncturelles ou structurelles*
- *D'apporter méthodes et expertises aux collectivités qui s'intéressent aux enjeux agricoles de leur territoire »*

Sur le plan organisationnel, la DAE du CD31 est divisée en quatre directions (Figure 1) : la direction du Nord-Toulousain (au Nord-Ouest de Toulouse et basée à Villaudric), la direction du Lauragais (à l’Ouest de la Ville Rose et basée à Caraman), la direction Vallée Volvestre (au Sud de la capitale départementale et ayant son siège à Montesquieu-Volvestre) et enfin la direction du Comminges (couvrant tout le Sud du département et siégeant à Saint-Gaudens).

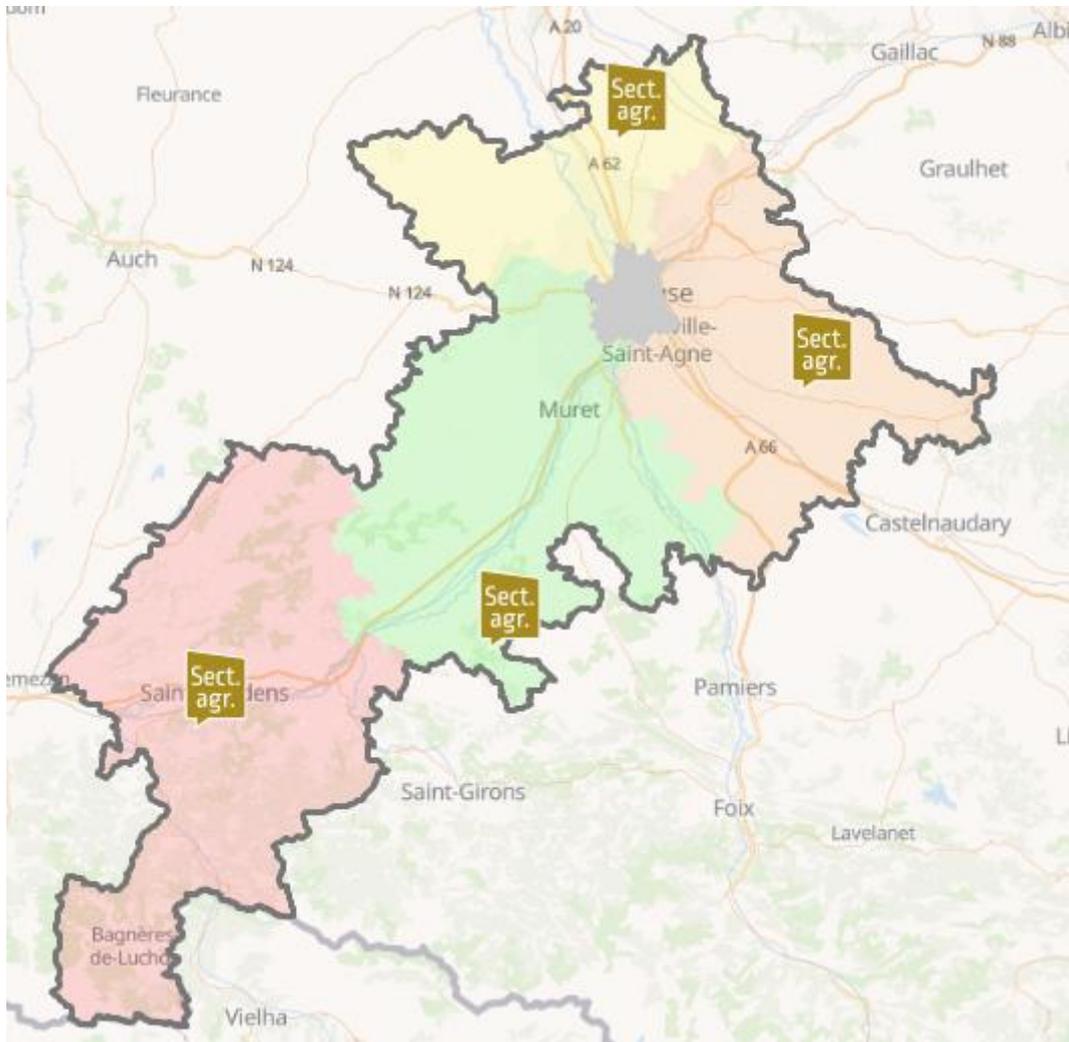


Figure 1 : Les quatre secteurs de la DAE du CD31 (Conseil Départemental de la Haute-Garonne)

La direction de l’agroécologie du Conseil Départemental est, au sens large, chargée de soutenir l’agriculture haut-garonnaise. Via un rôle de conseil et/ou de soutien technique (montage de dossiers, déclarations PAC, aides à l’installation, etc.) essentiellement, mais aussi financier (au travers de l’octroi d’aides par le CD31 aux exploitants, CUMA et/ou associations) et/ou logistique (prêt de matériel pour des manifestations notamment).

Au niveau local, le secteur Comminges au sein duquel j'ai été intégré est constitué de sept personnes à temps plein (Figure 2):

- Une responsable de secteur :
- Une secrétaire :
- Un contrôleur agricole : son rôle est de contrôler sur le terrain que les différentes aides allouées par le CD31 soient bien utilisées aux fins pour lesquelles elles sont prévues (par exemple, qu'un bâtiment restauré avec des fonds du CD31 à des fins agricoles ou touristiques ne soit pas dans les faits utilisés comme bâtiment d'habitation).
- Quatre conseillers agricoles : chacun en charge d'un secteur du territoire, ils sont en interaction directe avec les agriculteurs et les soutiennent dans toutes les phases de la vie d'une exploitation (installation, déclarations, choix stratégiques, sinistres, passations, etc.).

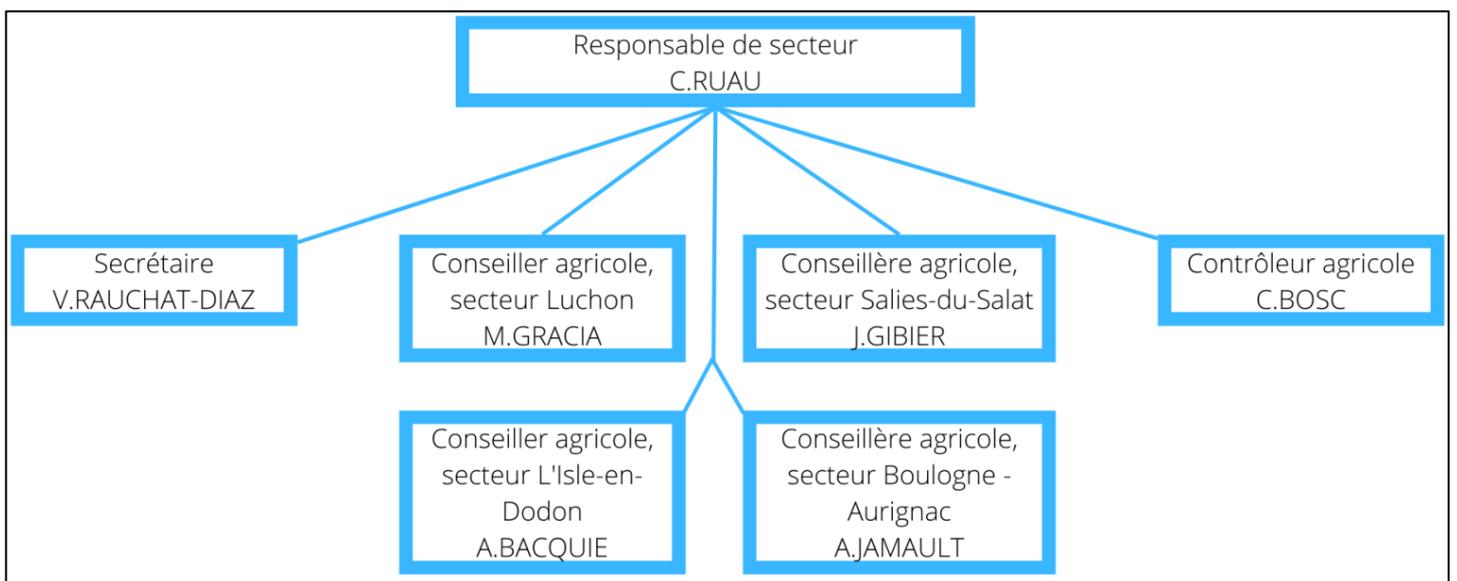


Figure 2 : Organigramme de la DAE secteur Comminges (A.MAUMUS, 2022)

Le territoire est en outre découpé en quatre secteurs (Figure 3), avec un conseiller dédié pour chacun d'eux :

- Secteur du Luchonnais et du sud Nébouzan
- Secteur de Boulogne-sur-Gesse – Aurignac
- Secteur de Salies-du-Salat – Aspet
- Secteur autour de l'Isle-en-Dodon et de Saint-Gaudens

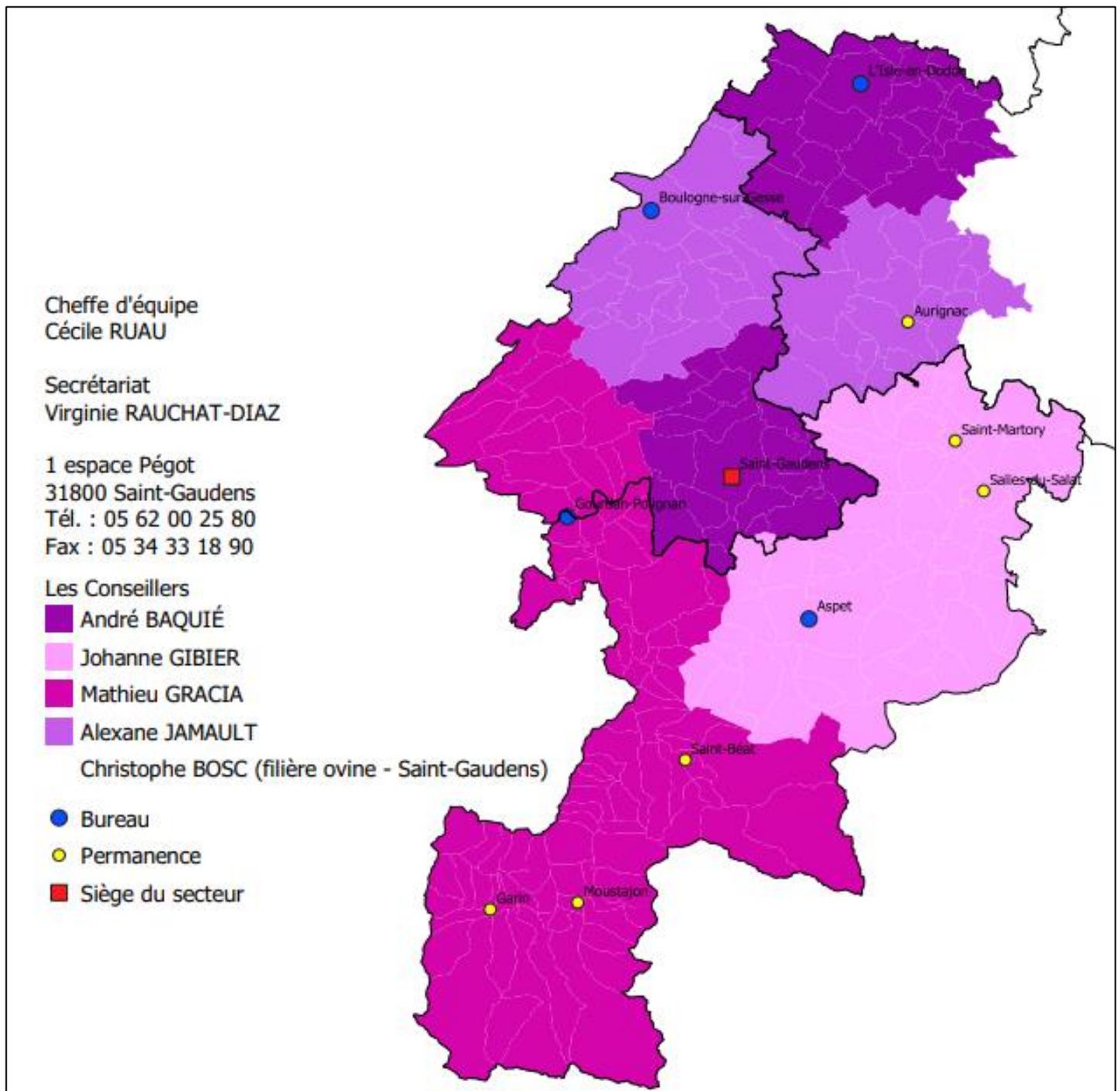


Figure 3 : Les quatre secteurs de la DAE Comminges (CD31)

Autre élément à prendre en compte, découlant des positionnements institutionnel et politique de la DAE, celui de la concurrence larvée (mais bien réelle) avec la Chambre d'Agriculture.

En effet, la DAE et la Chambre sont deux structures ayant le même domaine d'action : le soutien à l'agriculture du territoire. Mais, ces deux institutions diffèrent de par leurs orientations politiques : la Chambre est plus proche du syndicat agricole de la FNSEA qui prône une agriculture productiviste, tandis que le CD31 est davantage sur la ligne de la Confédération Paysanne qui milite pour une agriculture, comme son nom l'indique, paysanne, plus soucieuse de l'environnement et des conditions de vie que de la productivité (comme on peut le ressentir à l'énoncé des objectifs de l'institution cités précédemment).

De cette appartenance à deux institutions distinctes et de ce positionnement politique différent découlent une certaine rivalité, concurrence.

Ainsi, Chambre et DAE se trouvent impliquées sur des projets, des actions similaires (voire concurrentes) sur les mêmes territoires.

C'est par exemple le cas de la création d'AFP sur mon terrain de stage : la Chambre d'agriculture était également impliquée dans le soutien à la création d'une AFP sur la commune voisine de Malvezie (Génos).

Pour le Conseil Départemental, dans un contexte institutionnel mouvant, où une lutte d'influence entre les différentes institutions pour les compétences territoriales et pour des crédits qui se raréfient fait rage, l'enjeu est donc d'être impliqué auprès d'un maximum d'acteur, au sein d'un maximum d'initiative pour « occuper le terrain », être en mesure d'orienter les pratiques agricoles vers les principes portés par le Département et justifier de son importance pour le territoire.

Cette dimension politique, si elle n'a eue qu'une influence limitée sur le déroulé de ce stage, n'en demeure pas moins un élément de contexte important pour comprendre l'action de la DAE et son positionnement dans l'écosystème du monde agricole.

## **2. Mes missions : mises en place de deux Associations Foncières Pastorales**

Le cœur de mes missions, celles pour lesquelles j'ai été recruté, portent sur la mise en place d'Associations Foncières Pastorales (AFP).

Cet outil a pour but de regrouper au sein d'une association syndicale les propriétaires des parcelles comprises dans un périmètre agropastoral ciblé afin de gérer cet espace de manière collective et cohérente.

Le but du dispositif est, via des travaux d'aménagement, une gestion rationnelle et des aides publiques, d'apporter un soutien à l'agriculture en zone difficile et, par effet boule de neige, à tout un territoire

Deux projets en particulier m'ont été confiés : la finalisation de la constitution de l'AFP de Malvezie et l'initiation du processus de création de l'AFP de Boutx.

A Malvezie, le contexte était celui d'un projet d'AFP initié depuis 2019 par la Mairie devant un constat d'échec quant à l'entretien des parcelles agricoles de la commune et une fermeture galopante des milieux et des paysages.

Entre les perturbations liées au Covid et un contexte local tendu, le processus de création patinait et l'objectif lors de mon intégration au sein de la DAE 31 Comminges était de donner le coup d'accélérateur final afin de lancer la procédure de constitution et aboutir, à l'issue des six mois de stage, à la création effective de l'association foncière pastorale sur la commune.

A Boutx, le processus était moins avancé, il n'en était qu'à ses prémices. Pourtant, la commune s'était déjà frottée à l'outil AFP. Une telle association avait déjà été mise en place dans les années 1980-1990 avant de péricliter et d'être dissoute devant un constat d'échec. Dans les années 2000, la création d'une nouvelle AFP avait été envisagée et les prémices du processus de création initiés. Cette initiative municipale fût finalement avortée, faute d'adhésion des acteurs locaux.

En 2022, l'objectif était donc de répondre à une demande conjointe de certains éleveurs-proprétaires et de la municipalité en amorçant le processus de constitution d'une association foncière pastorale sur la commune de Boutx.

Dans le cadre de ces deux projets, la direction de l'agro-écologie secteur Comminges a pour vocation et objectif de fournir un rôle d'appui technique aux acteurs locaux. Ce soutien est amené à porter tant sur la dimension légale, administrative (rédaction des statuts et du règlement intérieur de l'association, respect et conduite de la procédure, etc.), qu'agricole (définition avec les acteurs locaux du périmètre concerné et d'un projet agricole) et sociale (médiation entre les acteurs, pédagogie et sensibilisation à l'outil AFP et ses implications, etc.).

### 3. Les communes de Malvezie et Boutx, deux territoires du piémont pyrénéen

La zone d'intervention de la DAE secteur Comminges du Conseil Départemental de la Haute-Garonne est, comme son nom l'indique, le Comminges. Comme évoqué précédemment, cette zone de compétence est subdivisée en quatre secteurs (cf. Figure 3).

De par la nature de mes missions et les lieux où j'ai été amené à travailler, le secteur du Nébouzan - Luchonnais, le plus au Sud, a été le territoire où j'ai été « rattaché » durant ce stage. Et c'est plus particulièrement sur les communes de Malvezie (31510) et de Boutx (31160) que mes travaux se sont essentiellement concentrés.

#### Malvezie

Située à 90 km à vol d'oiseau de Toulouse, à 12 km et une vingtaine de minutes de Saint-Gaudens, la commune de Malvezie fait partie du canton de Bagnères-de-Luchon et de la communauté de communes des Pyrénées Haut-Garonnaises (Figure 5 et 6).

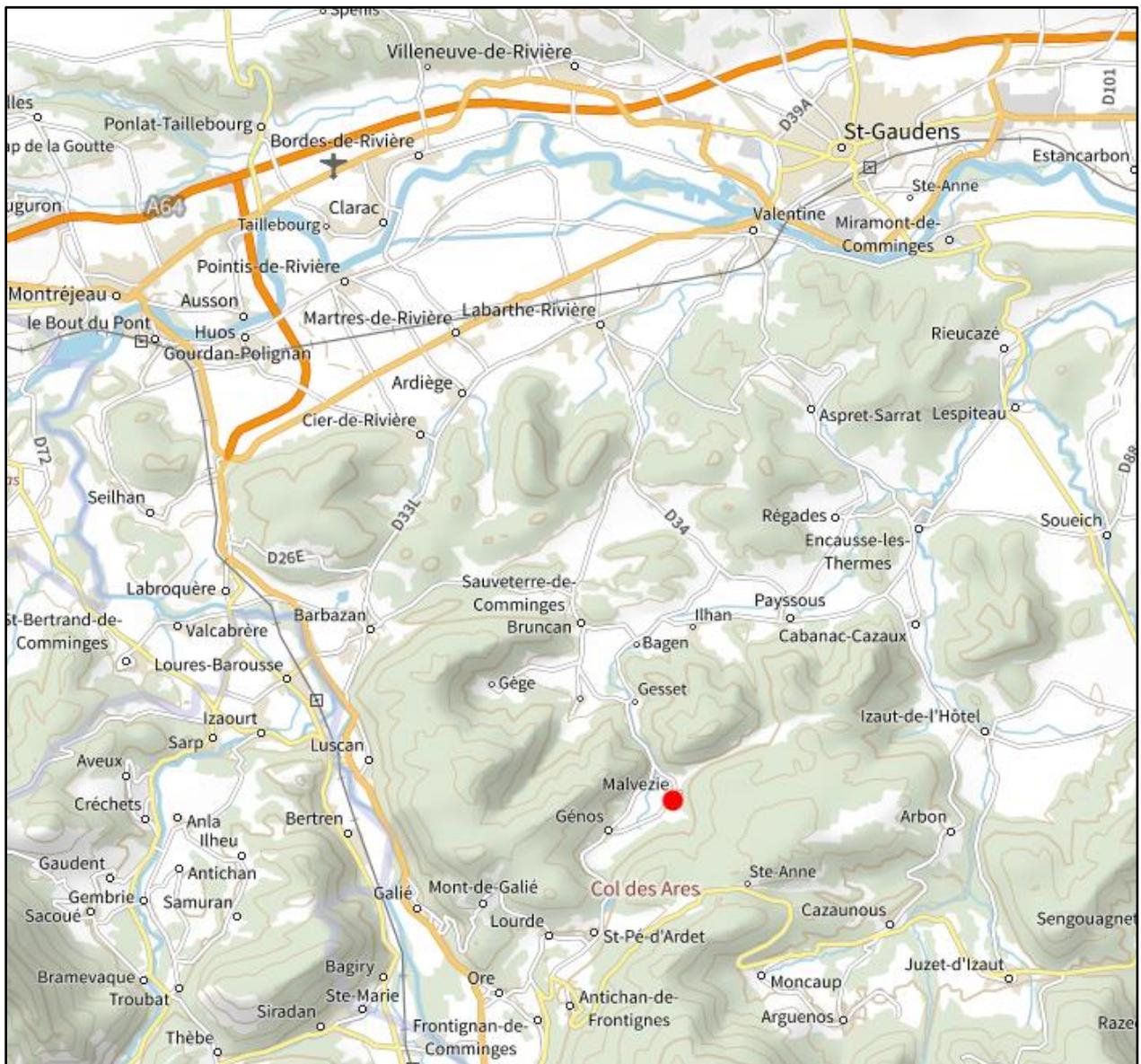
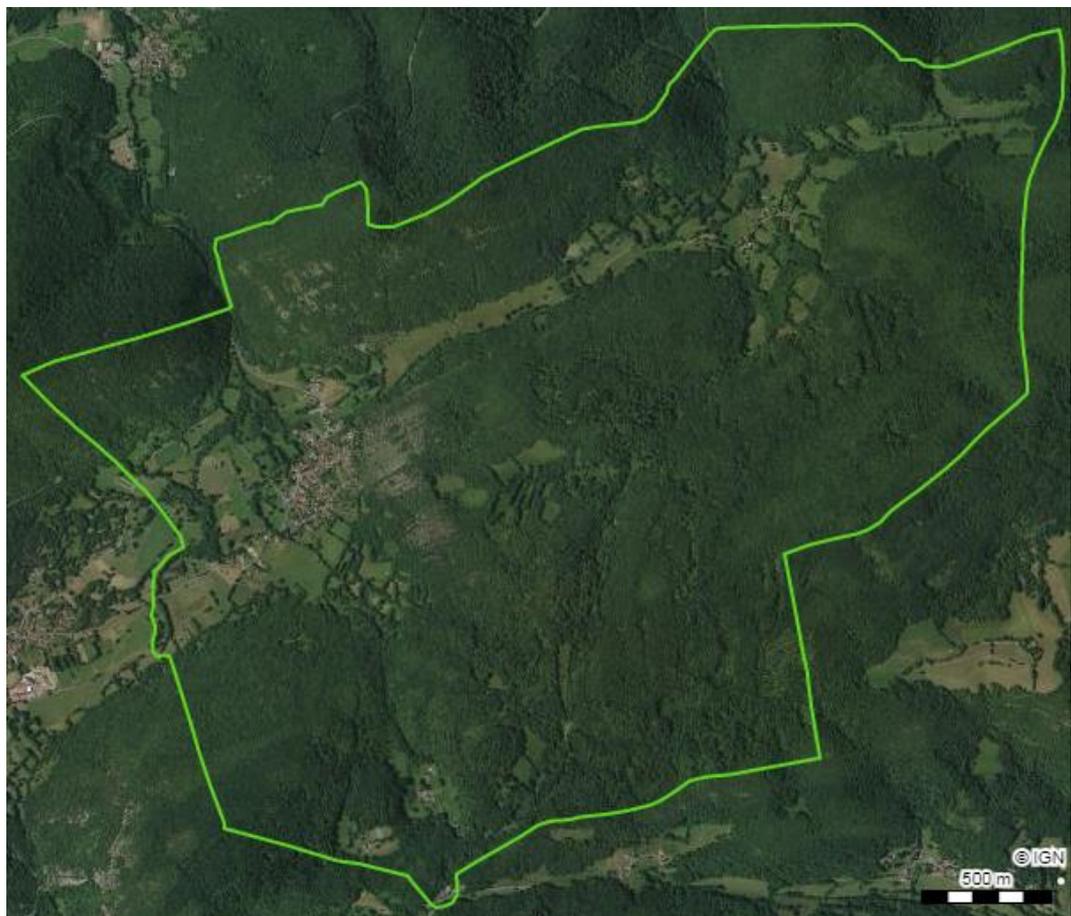
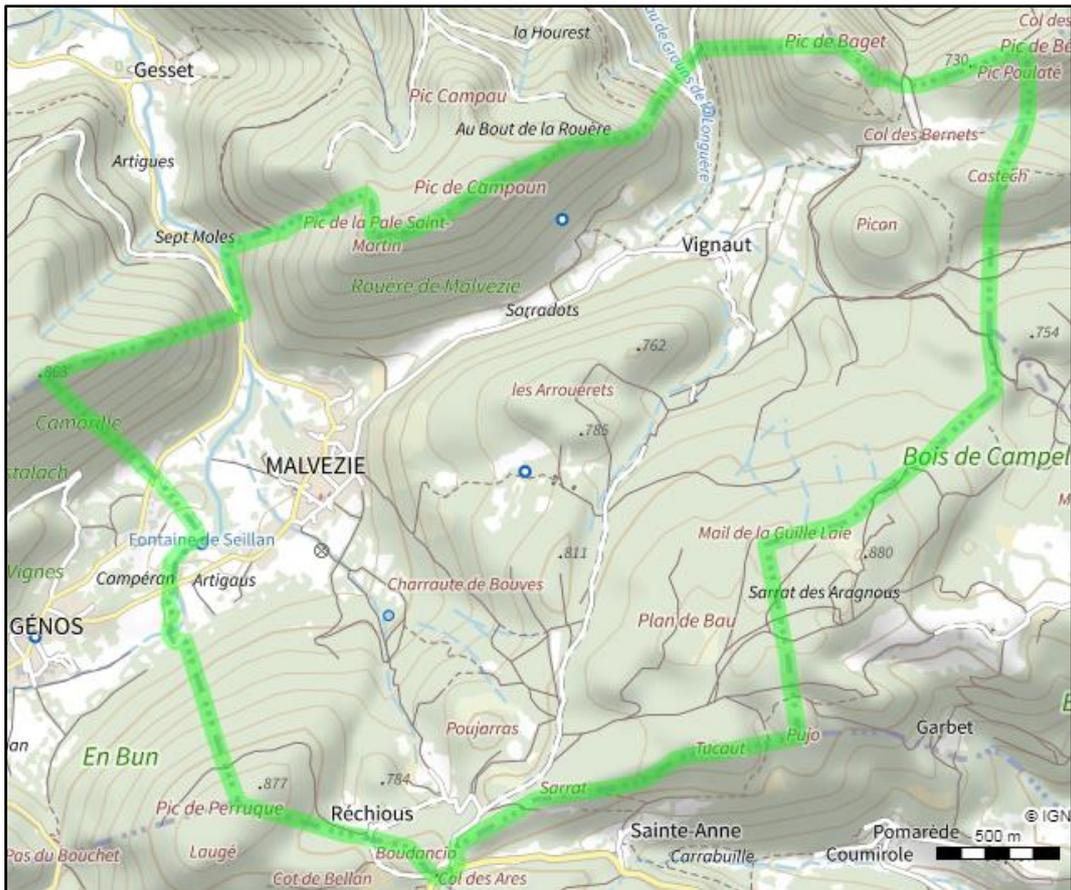


Figure 5 : Localisation de Malvezie (source : IGN / réalisation : A.MAUMUS)



Figures 6 et 7 : La commune de Malvezie (Sources : IGN / réalisation : A.MAUMUS)

Au cœur du massif des Frontignes, le territoire de la commune de Malvezie comporte une cuvette à l'Ouest (partagée avec la commune voisine de Génos) à l'extrémité est de laquelle se situe, en léger surplomb, le village (Figure 7).

Cet espace relativement plan, qui s'étend de part et d'autre du principal cours d'eau du territoire, l'Arriu sec, se situe à une altitude moyenne de 520m (511m au plus bas) est entouré de relief très pentus de tous les côtés :

- Au Nord par le massif de la Rouère de Génos qui culmine à 934 m
- Au Sud par le massif du Pic de Perruque (869 m à son sommet)
- A l'Est par la Rouère de Malvezie (qui atteint 880m au Pic de Campoun) et le massif des Arrouerets qui vient flirter avec les 800m
- A l'Ouest, du côté Génos de la cuvette, le massif du Mail de Lias (813m) et des Croues (868m)



*Figure 8 : La cuvette de l'Arriu sec avec notamment le village de Malvezie au second plan  
(A.MAUMUS, juillet 2022)*

Trois « portes de sorties » de ce cirque existent sur la commune de Malvezie :

- En suivant le cours de l'Arriu Sec, une étroite vallée sépare les Rouères de Génos et Malvezie et s'ouvre au Nord vers la vallée de Sauveterre-de-Comminges où l'Arriu Sec conflue avec le Roussec
- A l'Est, une vallée en pente douce amène entre la Rouère de Malvezie et les Arrouerets vers le hameau de Vignaut et le Col des Bernets (703m) qui sépare la commune de la vallée d'Izaut-de-l'Hôtel
- Au Sud du village, un couloir aux pentes légèrement plus douces amène vers le Col des Ares (799m) et le hameau de Bouves (aujourd'hui inhabité) en surplomb du village, à l'Est.

Au niveau paysager cet espace est caractérisé par un enchevêtrement de petites prairies, de haies, ripisylves et boisements donnant une trame de type bocagère caractéristique des zones intermédiaires des Pyrénées (Figure 9). Si l'activité agricole demeure structurante, la déprise se fait ressentir sur la zone. Nous y reviendrons.



*Figure 9 : Paysage typique de la zone : une petite parcelle de fauche entourée d'un réseau de haie/arboré (A.MAUMUS, juin 2022)*

La vallée de l'Arriou Sec, zone la mieux connecté au réseau routier, fait office de centre névralgique de la commune et concentre l'essentiel de la population. Le hameau de Vignaut est le second pôle démographique.

Situé au Nord-Est de la commune, le secteur autour du quartier est situé entre 600 et 640m d'altitude, au bout de la vallée en pente douce de Sarradots qui le relie au cirque de l'Arriou Sec. En revanche, Vignaut constitue une impasse pour les déplacements en véhicule routier (par exemple pour rejoindre le village d'Izaut-de-l'Hotel distant de moins de trois kilomètres, il faut effectuer un détours par le col des Ares ou Sauveterre-de-Comminges).

Le deuxième cours d'eau le plus important de la commune (le ruisseau de la Longuère) coule à Vignaut, mais le hameau aura dû attendre 2021 pour être relié au réseau d'eau public.

La zone de Vignaut forme aussi une sorte de cuvette : les pentes autour du hameau et de la vallée de Sarradots sont douces alors que celles des reliefs environnants sont bien plus abruptes. Le Picon (803m) à l'Est, les pics de Poulaté (756m) et de Baget (790m) au Nord-Est, les Arrouerets au Sud et la Rouère de Malvezie au Nord-Ouest entourent ce petit replat.

Le paysage de ce secteur (figure 10) est ici encore marqué par l'activité agricole et fait d'un enchevêtrement de petites parcelles destinées à l'élevage ainsi que de boisements. Mais, de par l'isolement des lieux et la grande difficulté à mécaniser, la déprise agricole et ses effets délétères (embroussaillage notamment) se fait ici fortement ressentir.



*Figure 10 : Parcelle type des alentours de Vignaut (A.MAUMUS, juin 2022)*

Le petit quartier de Réchious et du col des Ares est la dernière zone peuplée du territoire de Malvezie, situé à la pointe sud de la commune. Elle ne compte que deux habitations et un gîte.

Située entre 750 et 800 m d'altitude, cette zone est plus accidentée que les deux précédentes et s'articule autour de trois ouvertures au milieu des bois où se situent les habitations. Elle est entourée au Sud, à l'Est et à l'Ouest de reliefs densément boisés (d'accrues forestières sur le bas des pentes) dépassant les 800 m d'altitude (Figure 11).

Au Nord, le long d'une petite gorge formée par le cours d'un affluent saisonnier de l'Arrieu Sec, un couloir en pente raide mène à la vallée de Malvezie.



*Figure 11 : Clairière à Réchious, entourée d'accrues forestières (A.MAUMUS, juin 2022)*

En partant à pied vers le Nord-Est, il est possible de rejoindre depuis Réchious un ancien foyer de peuplement du territoire (aujourd'hui inhabité) : Bouves (Figure 12).

Cette zone, où était installé le premier village médiéval du territoire durant le haut moyen-âge (des fouilles y étaient en cours durant ce stage), est située en surplomb du village actuel, entre 670 et 760m d'altitude.

L'espace qui nous intéresse ici est constitué d'un ensemble de parcelles de prairie séparées par des haies et boisements d'accrués forestières en bordure desquels on retrouve des granges foraines (ou ce qu'il en reste).

Le tout est entouré par des forêts plus denses qui occupent les reliefs environnants : Arrouerets au Nord, Charraute de Bouves (818m) au Sud et Mail de la Guille Laie (905m point culminant de la commune de Malvezie). L'Ouest de la zone est un versant calcaire abrupt descendant jusqu'au bourg actuel.



*Figure 12 : Principale parcelle du secteur, typique du paysage de la zone (A.MAUMUS, juin 2022)*

Enfin, l'essentiel du territoire communal est constitué des reliefs que nous avons évoqués. Aujourd'hui couverts par la forêt, ces espaces ne sont, pour l'essentiel, pas concernés par la constitution de l'AFP. En réalité, une seule zone boisée d'importance est incluse dans le périmètre de la future AFP : la Rouère de Malvezie.

Ces pentes calcaires présentent un couvert boisé assez varié (Figure 13). Au Sud-Ouest (côté village), trois étages de végétation se succèdent : jeunes pins et genévriers constituent un couvert peu dense sur les premières pentes, pins et genévriers plus matures forment un boisement plus dense quelques mètres au-dessus et enfin, la partie haute est couverte de chênes qu'accompagnent hêtres, ormes, bouleaux et aubépines.

En allant vers l'Est, cette dernière combinaison prend le dessus alors qu'une portion de hêtre et une de conifères plantés émergent.



Figure 13: L'étagement de la végétation au Sud-Ouest de la Rouère de Malvezie (A.MAUMUS juillet 2022)

Peuplée de 110 habitants lors du dernier recensement de 2019, la commune de Malvezie a en compté jusqu'à 689 en 1846 avant de connaître quatre épisodes d'exode rural (Figure 14).

Le premier au milieu du XIXème siècle où après avoir atteint son maximum démographique (689 habitants), la commune a perdu 23,6 % de sa population en 20 ans pour s'établir à 533 habitants en 1866.

Après un quart de siècle de stabilité, la courbe repart à la baisse à partir de la décennie 1890 et jusqu'aux années 1930. Malvezie passe ainsi de 520 habitants en 1891 à 250 en 1926. Soit une diminution de plus de moitié de la population locale.

Le second conflit mondial entraîne aussi un important décrochage démographique pour la commune, qui passe entre 1936 et 1946 de 247 à 174 âmes (-30 %).

Ensuite, entre 1946 et 1990, la population municipale est passée de 174 à 90 habitants, soit une diminution de plus de 48%.

Après 1990, la population locale connaît un rebond jusqu'en 2012 pour atteindre 126 habitants (une augmentation de 40 %).

Mais à compter de cette date, la courbe repart à la baisse et la commune compte 110 habitants en 2019 (diminution de 12 %).

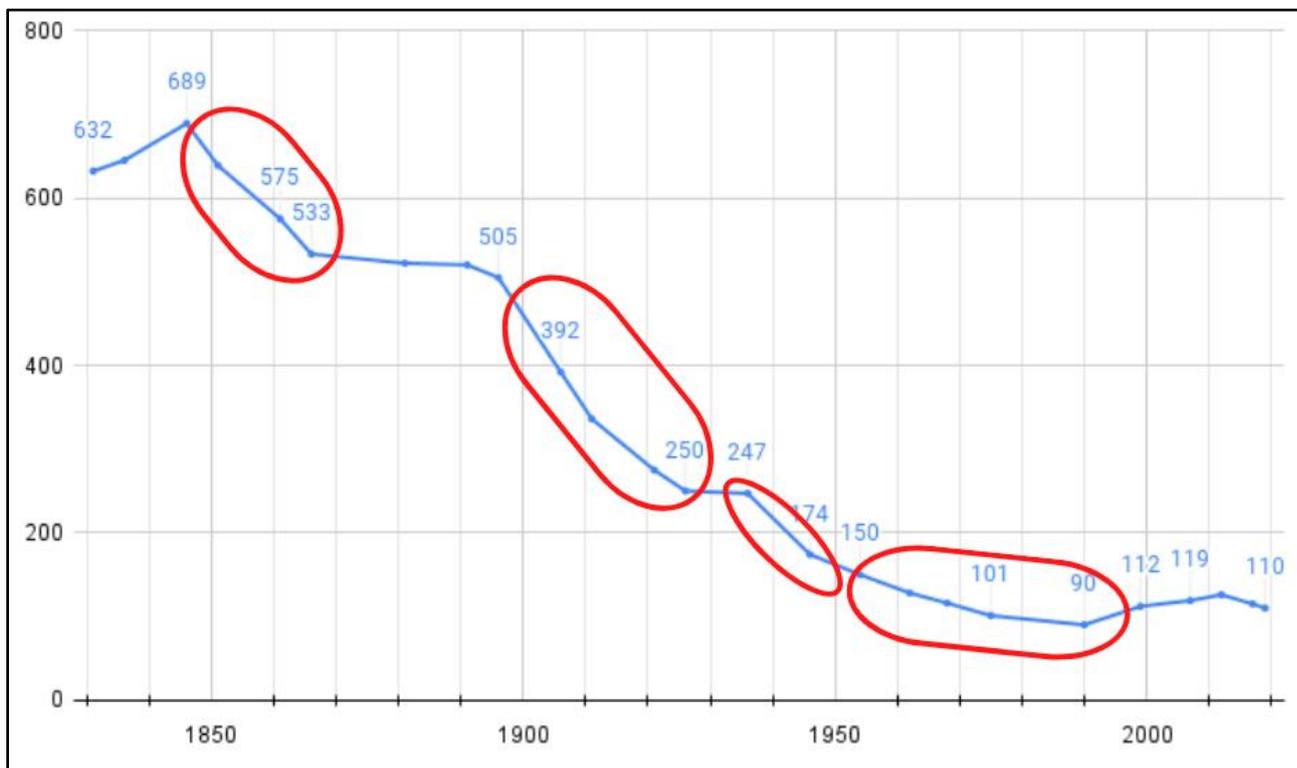


Figure 14 : Evolution de la population de Malvezie entre 1831 et 2019  
(Source : INSEE / réalisation : A.MAUMUS)

La population de cette commune rurale est essentiellement concentrée dans le village et la vallée de l'Arriou Sec. Réchious ne compte que trois foyers tandis que Vignaut ne compte que trois résidences principales sur les sept maisons du hameau.

Cette proportion importante de résidences secondaires dans le parc immobilier local est d'ailleurs un trait important à noter de la commune (Figure 15) : après une forte progression sur les quatre dernières décennies, ce taux s'est établi à 46,5 % des logements de Malvezie en 2018.

Là où la moyenne nationale est de 9,7 % et la départementale de 4,4 %, celles des villages voisins de Génos, Saint-Pé-d'Ardet et Lourde sont de 46,7%, 55,3 % et 56,4 %, ce qui tend à montrer que Malvezie est touché par un phénomène commun aux communes de piémont.

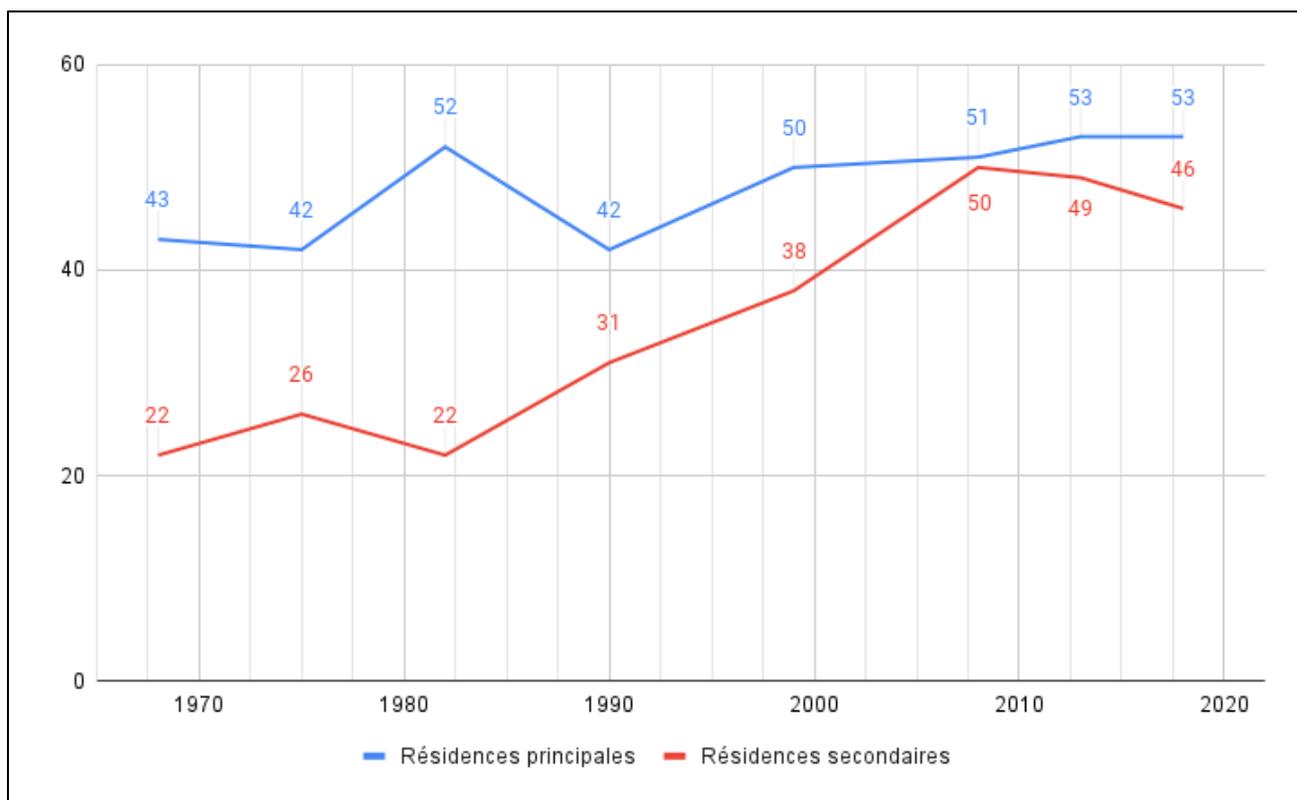


Figure 15 : Evolution de la composition du parc immobilier à Malvezie entre 1968 et 2018  
(Source : INSEE / réalisation : A.MAUMUS)

En outre, la commune de Malvezie n'accueille aujourd'hui sur son territoire qu'une très faible activité économique : un seul siège d'exploitation (en plus en cours de cessation), un gîte à Vignaut et un autre au sommet du col des Ares.

L'activité agricole, particulièrement structurante pour le territoire et ses paysages, est actuellement l'apanage d'exploitants extérieurs à la commune.

**Ces déclin démographiques et agricoles sont, nous y reviendrons, parmi les causes à l'origine de la démarche de création de l'AFP.**

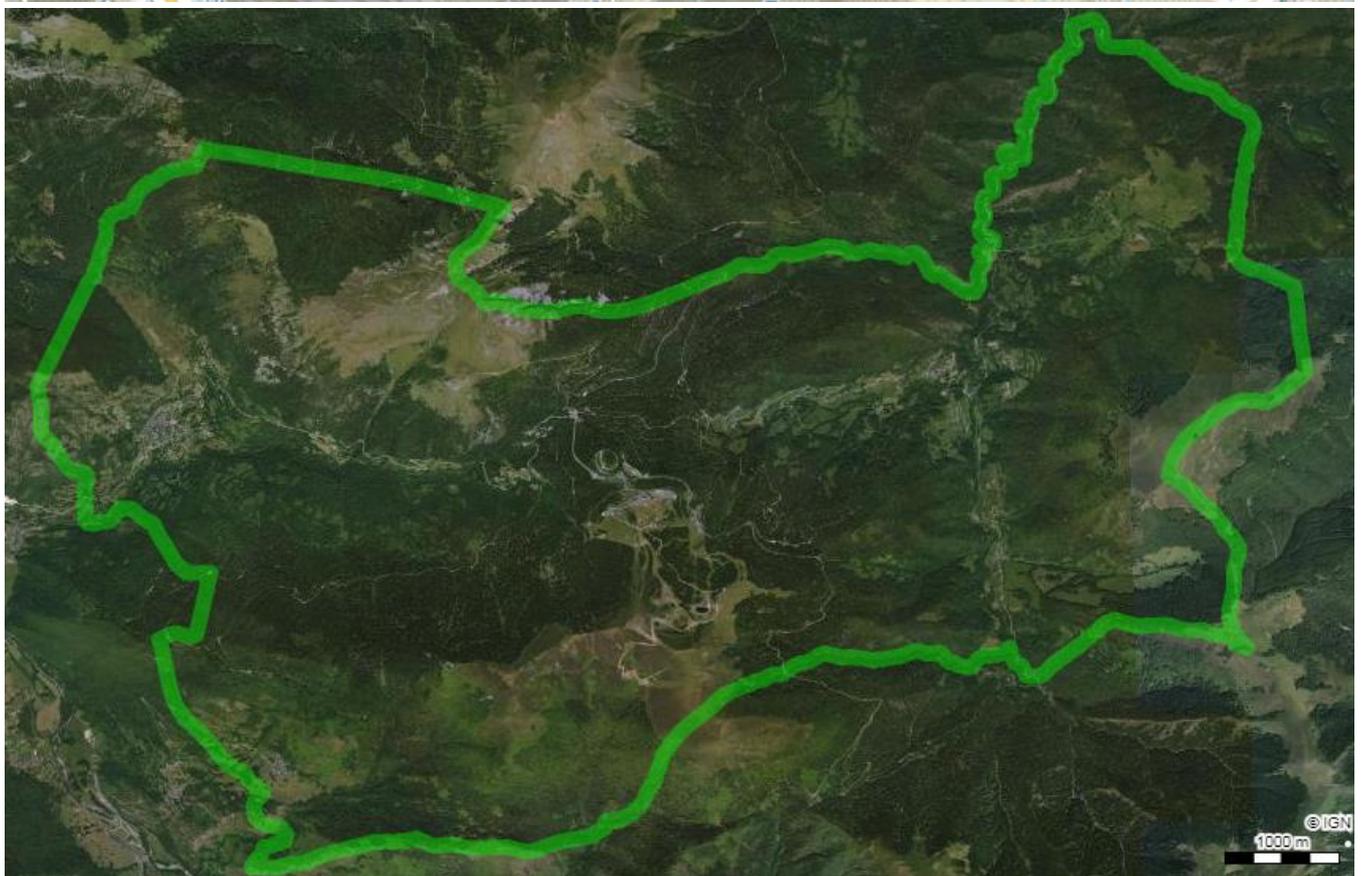
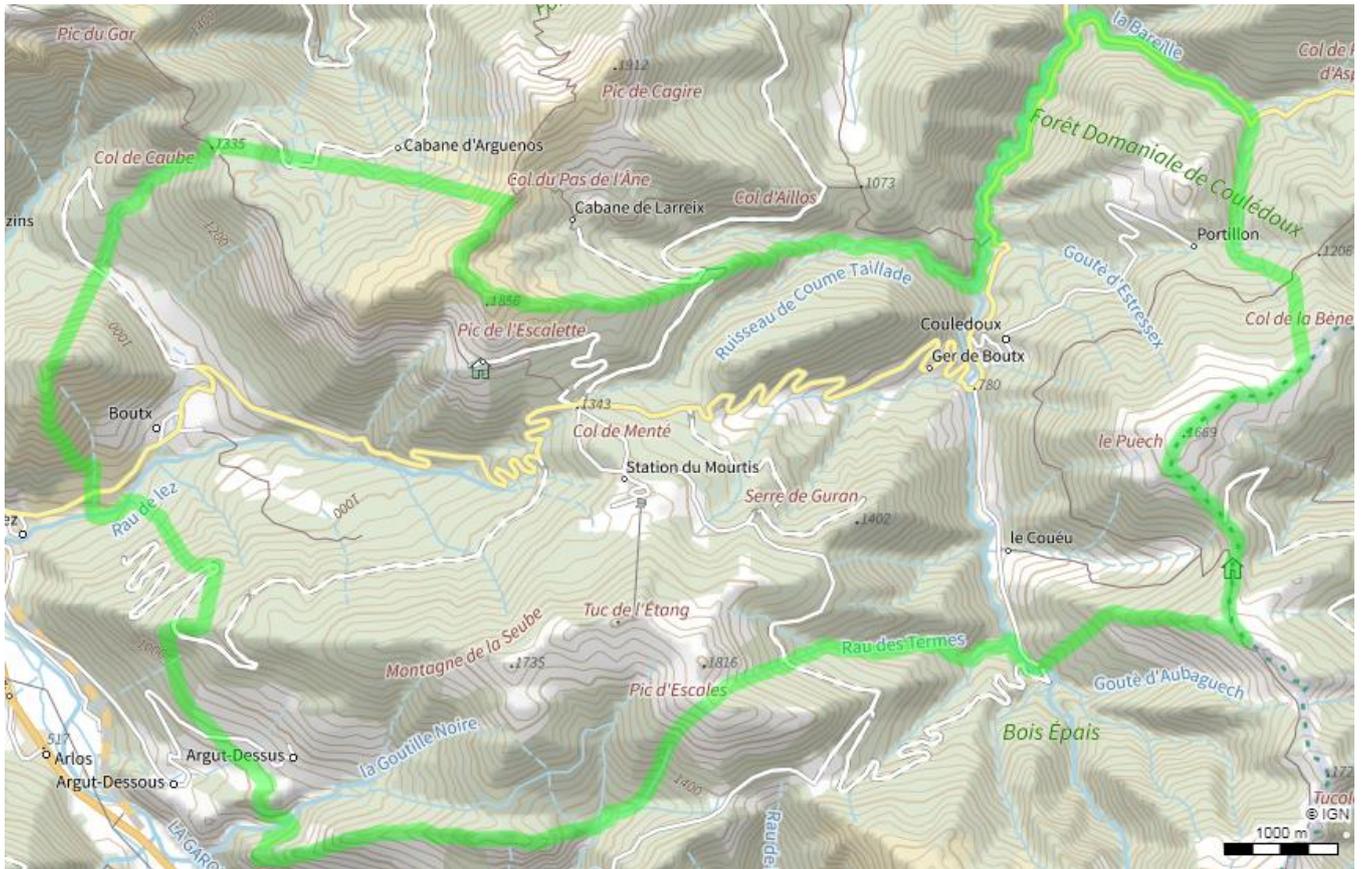
## Boutx

Situé au Sud de la Haute-Garonne et limitrophe avec l'Ariège, le village de Boutx se trouve à 96 km de Toulouse et 36 km de Saint-Gaudens (Figure 16). La commune fait partie de la communauté de communes Cagire-Garonne-Salat. Elle est le fruit de la fusion en 1976 des communes de Boutx, Argut-Dessous et Couledoux.



Figure 16 : Localisation du village de Boutx représenté par un point rouge  
(Source : IGN / réalisation : A.MAUMUS)

L'une des particularités de la commune de Boutx est son étendue : avec 4 728 hectares, elle est la septième plus vaste de Haute-Garonne (Figures 17 et 18).



Figures 17 et 18 : La commune de Boutx (Sources : IGN / réalisation : A.MAUMUS)

Le territoire sur lequel ont portés les travaux dont il est ici question ne concerne pas toute la commune. Il correspond peu ou prou au territoire de l'ancienne commune de Boutx et occupe la partie nord-ouest de la commune actuelle (Figure 19).

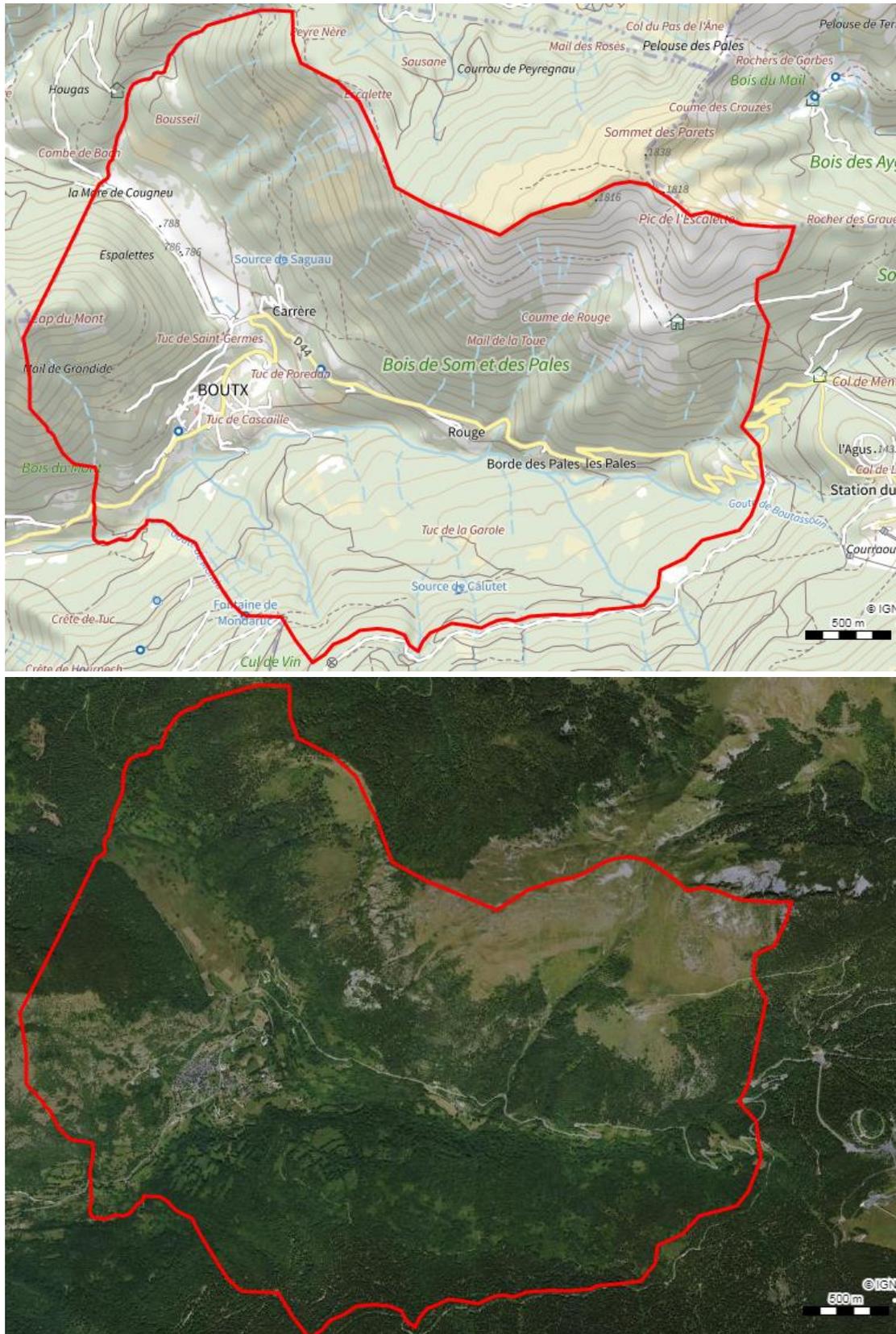


Figure 19 : Portion de la commune de Boutx sur laquelle ont portés les travaux  
(Source : IGN / réalisation : A.MAUMUS)

Cette portion de territoire, sur laquelle s'est effectuée mon travail, est structurée autour de la vallée du ruisseau de Lez qui prend sa source sur les pentes du col de Mente à l'Est avant d'être alimenté par une multitude de cours d'eau dont les principaux sont :

- Le ruisseau de Labach qui coule depuis l'Est et le col de Lagues (où se situe la station du Mourtis)
- Le ruisseau de Mont Caubech qui descend de la Montagne de la Seube, au Sud-Est
- La Coume de Rouge qui s'écoule depuis le versant sud du Pic de l'Escalette
- Le ruisseau de la Galage qui sort de terre dans la forêt de Mont Caubech, au Sud-Ouest de la zone

Après son passage en contrebas du village, le ruisseau de Lez plonge vers la vallée de la Garonne 200 m plus bas et conflue avec le fleuve quelques centaines de mètres en amont du village de Saint-Béat-de-Lez.

Ainsi, le territoire dont il est question ici correspond-t-il aux zones basses drainées par le ruisseau de Lez et ses affluents et comprises entre :

- Le massif du d'Escalette au Nord (qui culmine à 1856 m au pic éponyme)
- Le Cap du Mont à l'Ouest (1257 m à son sommet)
- La Montagne de la Seube au Sud (1816 m au maximum, au pic de l'Etang)
- Les cols de Mente (1316 m) et de Lagues (1415 m) à l'Est

Le village est implanté sur une zone au relief relativement peu tourmenté (Figure 20) en comparaison aux alentours dont l'altitude varie entre 700 m au (niveau de l'entrée haute du couloir menant vers la vallée de la Garonne) et 800 m (au quartier de La Chapelle, au Nord du bourg).



*Figure 20 : Le village vu depuis le Nord (Source : Carnets de Montagne)*

Les abords du village sont couverts d'un maillage de haies et boisements quadrillant un réseau de petites prairies.

Le ruisseau de Lez qui s'écoule au Sud et le raidissement des pentes du col de Mente et du massif d'Escalette marquent la limite avec la forêt.

Au Nord du quartier de la Chapelle s'ouvre un autre espace au relief doux. Ensermée entre les versants escarpés du Cap de Mont à l'Ouest et du massif d'Escalette à l'est, cette zone est une sorte de couloir Sud-Nord en pente douce qui mène du village au col de Cogneu (775m).

La partie la plus basse est couverte de prairies pâturées et/ou fauchées et les haies, arbres et boisements s'y font rares (Figure 21).



*Figure 21 : Paysage de la partie basse (A.MAUMUS, juin 2022)*

En revanche, quand les pentes se cabrent et que l'accès se complique, la végétation prend le dessus.

A l'Ouest, les pentes très raides du Cap de Mont sont couvertes de forêt dense sur leur versant nord. Au Sud en revanche, la végétation est moins dense et l'on retrouve des prairies piquetées d'arbres, de haies et de broussailles (Figure 22).



Figure 22 : Paysages des pentes sud du Cap de Mont (A.MAUMUS juin 2022)

A Nord aussi, sur les pentes du versant sud du massif d'Escalette, prairies, boisements, broussailles et haies s'entremêlent (Figure 23). Puis, à 1 200-1 300m selon l'exposition, les estives prennent la place.



*Figure 23 : Exemples types de parcelle embroussaillée des zones intermédiaires du versant sur de l'Escalette (A.MAUMUS juin 2022)*

Enfin, la dernière zone qui nous intéresse dans le cadre de ce stage est la zone située au Sud du territoire entre le ruisseau de Lez et les pentes les plus raides de la Montagne de Seube.

Située entre 650 m à l'Ouest et 1 200 m à l'Est, cette vallée à la topographie tourmentée est entaillée perpendiculairement par les nombreux cours d'eau (permanents ou saisonniers) qui drainent la zone et se jettent dans le ruisseau de Lez.

Au niveau paysager, quelques prairies résistent à la progression de la forêt et forment un entrelacs avec la végétation (Figure 24 et 25).



Figure 24 et 25 : Paysages types de la zone entre le Lez et la Montagne de la Seube (A.MAUMUS juin 2022)

Comptant 249 âmes d'après les dernières données de 2019, la commune de Boutx a connu trois épisodes majeurs de déclin démographique au cours des deux derniers siècles (Figure 26).

C'est au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle (1851) que, comme la plupart des territoires ruraux français, la commune de Boutx atteint son maxima démographique avec 965 habitants. Mais rapidement, le déclin et l'exode rural commencent.

Après 30 ans de perte de population notable mais mesurée (entre 1851 et 1881, la population diminue de 6,3 %), l'exode s'accélère brutalement dans les années 1880 jusqu'aux années 1930. Entre 1881 et 1936, Boutx voit sa population diminuer de 57,6 % pour s'établir à 383 personnes.

La période trouble qui suit entraîne une certaine stabilité, la commune comptant 378 âmes au sortir de la seconde guerre mondiale.

Mais la chute reprend les années qui suivent. En 1962, il n'y a plus que 250 boutxois et boutxois (-34,6 %).

Dans les années 1960 la population se stabilise puis connaît même une augmentation « artificielle » à la faveur de l'intégration des communes de Couledoux et Argut-Dessus (+ 29 %) pour s'établir à 324 habitants en 1990.

Mais la baisse repart dans les années qui suivent et, malgré un très léger rebond ces dernières années, la commune de Boutx a perdu près du quart de ses habitants entre 1990 et 2019 (-23%).

Il faut également prendre en compte que les chiffres dont il est question ici concernent toute la commune de Boutx et non pas seulement le territoire sur lesquels ont portés les travaux. La population est donc de fait encore inférieure dans cette zone en question.

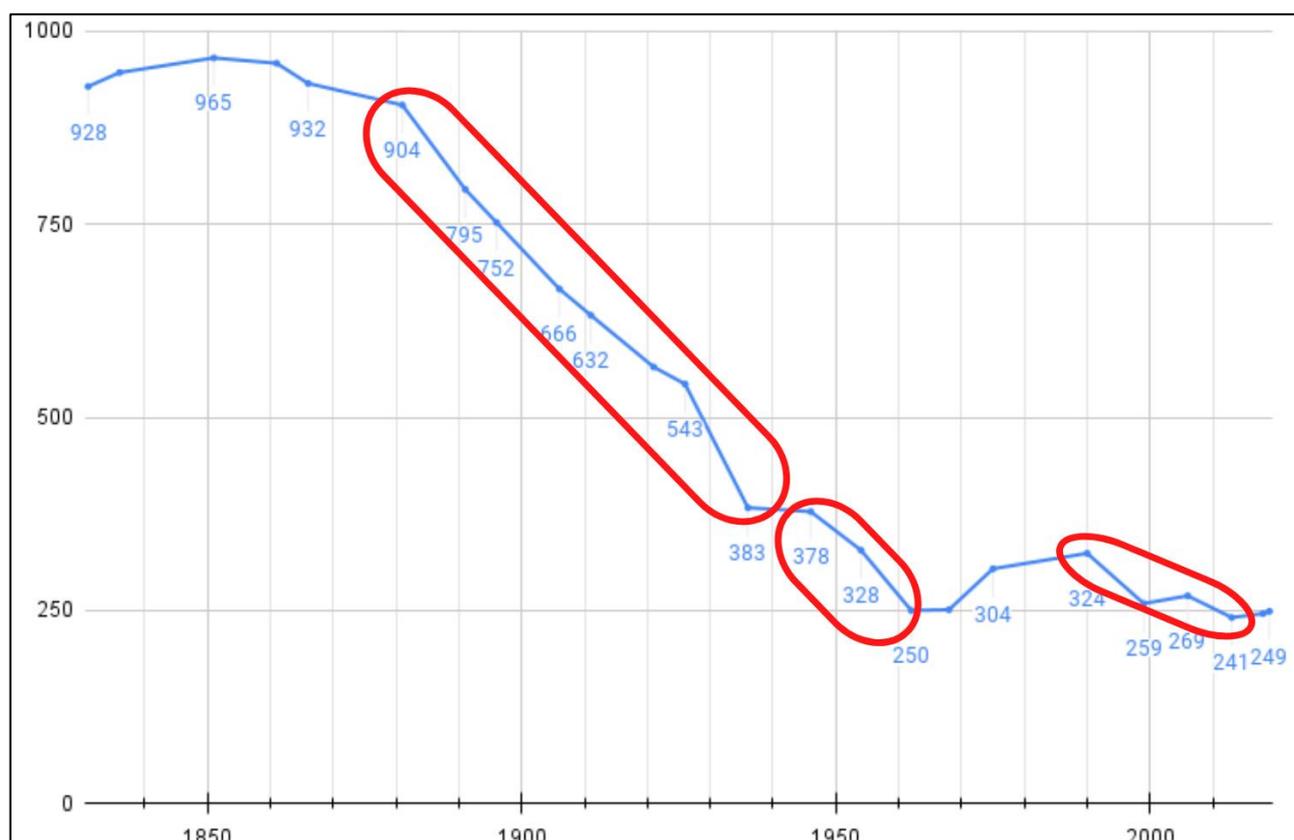


Figure 26 : Evolution de la population de Boutx entre 1831 et 2019 (Source : INSEE / réalisation : A.MAUMUS)

Entre 2008 et 2018, en plus de diminuer (-8,9 %), la population boutxoise a aussi vieilli (Figure 27). En 10 ans, le poids des 60 – 75 ans dans la population totale a augmenté de 7,5 %, passant de 23,3 % à 30,8 %.

Dans le même temps, la tranche d'âge inférieure (45 – 59 ans) est restée stable en bénéficiant du changement de classe d'âge d'une partie des 30 – 44 ans qui ont, eux, vu leur poids diminuer de 6,2%.

Ainsi, là où les 60 ans et plus représentent 21,7 % de la population haut-garonnaise et 26 % de la française, ils sont 42,7 % à Boutx.

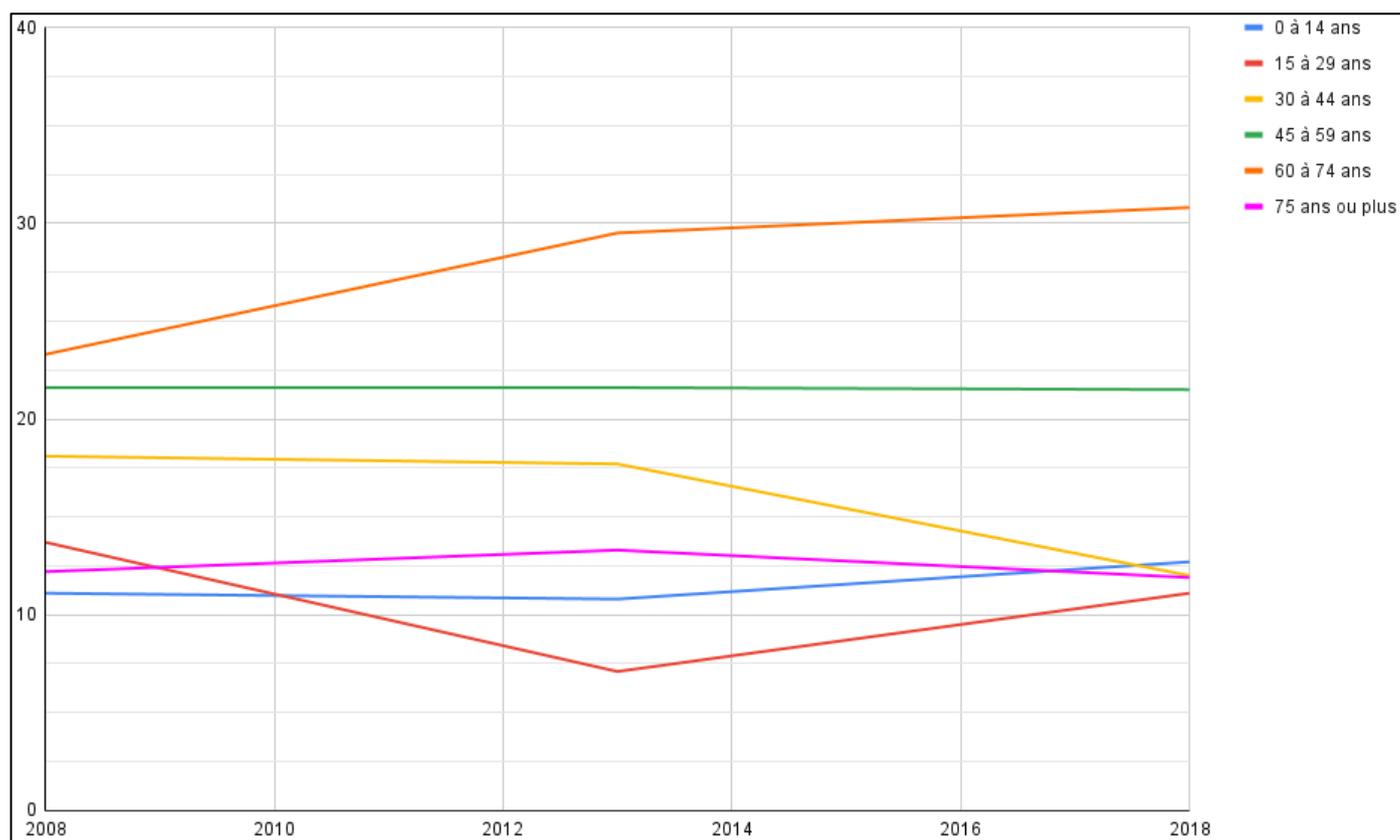


Figure 27 : Evolution de la structure de la population de Boutx entre 2008 et 2018  
(Source : INSEE / réalisation : A.MAUMUS)

Concernant la part des résidences secondaires dans le parc immobilier de la commune, la station du Mourtis et ses nombreux logements touristiques faussent les données et offrent un panorama trop catastrophiste de la situation. Les données de l'INSEE n'ont donc pas pu être mobilisées ici.

En revanche, au cours d'une discussion avec l'adjoint au maire M. Artigue, celui-ci m'a indiqué que la part de résidences secondaires à Boutx était importante et croissante.

## **II. Les AFP : principes, actions et implications pour un territoire**

### **1. Les Associations Foncières Pastorales, un outil efficace pour lutter contre la déprise agricole**

Commençons par présenter plus en détail l'outil qui fut au cœur des six mois de stage dont il est ici question, les Associations Foncières Pastorales.

Au sortir de la seconde guerre mondiale, l'agriculture française, bien moins sinistrée qu'elle ne le fut au cours du premier conflit mondiale, employait encore près du tiers de la population active (Bourgeois, 2007) et constitue ainsi un secteur d'activité prépondérant dans l'économie du pays et la société. Néanmoins, la France n'était pas autosuffisante et souffrait d'un retard technologique, d'équipement important (Bourgeois, 2007). Ainsi, dans les années qui vont suivre, et pour diverses raisons politiques, géostratégiques et conjoncturelles que nous ne détaillerons pas ici, le monde agricole français va se structurer et se moderniser. Il va surtout tourner le dos à l'objectif d'autosuffisance alimentaire pour s'orienter vers l'exportation et l'intensification de la production que cela implique.

Si sur la majeure partie du territoire national, cette dynamique ne rencontre pas de difficulté majeure, ce n'est pas le cas dans les zones difficiles à exploiter et/ou à productivité restreinte. Ces espaces, généralement terrain dédié au pastoralisme, souffrent de la réorientation du modèle agricole et subissent de plein fouet l'exode rural et le déclin agricole qui vont de pair.

La déprise agricole s'y développe avec toutes les implications négatives qu'on lui connaît : dégradation paysagère, disparition des infrastructures, déstructuration des communautés sociales locales et augmentation des risques naturels.

A la fin des années 1960, il est ainsi estimé que près de trois millions d'hectares sont menacés d'abandon (Association Française de Pastoralisme, 2012). C'est à cette période que l'Etat prend conscience des handicaps dont souffrent ces zones et des potentialités (fourragère d'abord notamment) qu'elles présentent. En 1972, la première enquête pastorale nationale confirme ce potentiel (Association Française de Pastoralisme, 2012).

C'est dans ce contexte de prise de conscience et de volonté de soutien aux espaces d'activité pastoral qu'est adoptée le 3 janvier 1972 la loi 72-12 relative à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde dite « loi pastorale ».

Il est important de retenir que cette loi est la première qui reconnaît l'activité pastorale en tant que telle et qui lui est spécifique. Deux outils y sont créés dans le but de maîtriser le foncier et d'en organiser l'utilisation et la gestion : les Groupements Pastoraux (regroupement d'éleveurs utilisateurs d'une zone pastorale) et, celui qui nous intéresse, les Associations Foncières Pastorales ou AFP.

Les conditions de mise en place et les grandes lignes des prérogatives des AFP sont introduites par l'article L135-1 du Code rural et de la pêche maritime.

*Dans les régions délimitées en application de l'article L. 113-2, des associations syndicales, dites "associations foncières pastorales", peuvent être créées. Elles regroupent des propriétaires de terrains à destination agricole ou pastorale ainsi que des terrains boisés ou à boiser concourant à l'économie agricole, pastorale et forestière et à la préservation de la biodiversité ou des paysages dans leur périmètre. Sous réserve des dispositions de leurs statuts, elles assurent ou font assurer l'aménagement, l'entretien et la gestion des ouvrages collectifs permettant une bonne utilisation de leurs fonds ainsi que les travaux nécessaires à l'amélioration ou à la protection des sols. Elles peuvent assurer ou faire assurer la mise en valeur et la gestion des fonds à destination pastorale ou agricole ainsi que des terrains boisés ou à boiser inclus à titre accessoire dans leur périmètre.*

*Les associations foncières pastorales peuvent donner à bail les terres situées dans leur périmètre à des groupements pastoraux définis à l'article L. 113-3 ou à d'autres personnes, physiques ou morales, s'engageant à respecter les conditions minimales d'équipement et d'exploitation qui pourront être édictées par le préfet.*

*Elles peuvent, à titre accessoire seulement, et à condition que la gestion en soit confiée à des tiers, autoriser ou réaliser des équipements à des fins autres qu'agricoles ou forestières, mais de nature à contribuer au maintien de la vie rurale et à des actions tendant à la favoriser.*

*Les associations foncières pastorales, établissements publics créés par arrêté préfectoral pour la gestion pastorale du foncier public et privé de montagne, peuvent faire l'objet d'une extension de leur périmètre après délibération favorable de leur assemblée générale, sous réserve que cette extension ne dépasse pas le quart de leur surface précédente et dès lors que tous les propriétaires concernés par l'extension ont donné leur accord écrit. Une telle extension de périmètre ne peut être renouvelée qu'après l'expiration d'un délai de cinq ans après une extension réalisée selon la même procédure. L'extension de périmètre d'une association foncière pastorale réalisée en application du présent alinéa ne fait pas obstacle à des extensions réalisées selon les modalités prévues au II de l'article 37 de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.*

Article L135-1 du Code rural et de la pêche maritime

Ce qu'il est important de noter, c'est qu'une AFP ne peut être mise en place que dans deux types d'espace spécifiques : les communes classées en zone de montagne et celles classées en zone à vocation pastorale. On retrouve donc cette idée de soutien à l'agriculture dans les zones difficiles et où l'intensification de la production est impossible.

En terme juridique, une AFP est une association syndicale dont le principe est de réunir les propriétaires d'un périmètre agropastoral (voire forestier en sus), quel que soit leur statut juridique : personnes physiques ou morales de droit privé ou public.

Ce dispositif ne porte pas atteinte au droit de propriété et les propriétaires conservent leurs droits (ventes, donations, hypothèques, coupes, chasses, etc.).

Il existe en outre trois types d'AFP :

- Libres : constituées par adhésion volontaire des propriétaires (généralement elles concernent des périmètres réduits)
- Autorisées : les plus fréquentes (le type qui concerne Boutx et Malvezie et dont il sera question dans les présents travaux). Leur création nécessite une enquête publique à l'issue de laquelle le préfet en autorise la création, en faisant un établissement public à caractère administratif. Ce type d'AFP peut bénéficier d'aides financières et de subventions.
- Constituées d'office : elles sont constituées d'office par le préfet pour faire face à une situation dangereuse (risque incendie, de glissement de terrain, etc.) après l'échec de la création d'une AFP autorisée.

Le principe fondamental d'une AFP est la mise en valeur d'un territoire agropastoral par une gestion collective de celui-ci. Il est ainsi pertinent d'y avoir recours lorsque la mise en valeur, la gestion efficace d'un territoire n'est pas/plus possible avec une somme de gestions individuelles. Il s'agit donc de substituer à des gestions individuelles défailtantes (pour x ou y raisons) une gestion collective.

Pour ce faire, les AFP disposent de plusieurs moyens d'actions :

- Réaliser des aménagements d'intérêts collectifs (à visée agricole principalement mais aussi touristique)
- Assurer (ou faire assurer) l'entretien de ces aménagements
- Assurer la mise en valeur des fonds à destination agricole, pastorale ou forestière du périmètre. Pour cela, l'AFP peut soit directement exploiter les terres, soit les louer à des exploitants.

Ainsi que d'un régime d'aides financières et de subventions intéressant :

- Aides à la création et au démarrage pour les AFP autorisées (constituées d'une part fixe de 4 575 € et d'une part variable indexée sur la surface entre 3 507 € et 6 251 € pour les AFP de plus de 250 ha)
- Aides à l'investissement pouvant aller jusqu'à une subvention de 70 % du montant total (pour les investissements pastoraux qui peuvent bénéficier de crédits d'amélioration pastorale)
- Prêts bonifiés et dégrèvements d'impôts fonciers pour les terrains agricoles compris dans le périmètre de l'Association

Le fonctionnement d'une Association Foncière Pastorale est assuré par trois organes (Figure 28):

- Une assemblée générale (AG) qui regroupe l'ensemble des propriétaires du périmètre de l'Association. Elle élit le syndicat, délibère sur les programmes de travaux, rapports d'activités, situation financière, modifications statutaires, etc.
- Un syndicat. Elu par l'AG parmi ses membres, il lui propose les modifications statutaires éventuelles et les programmes annuels de travaux. Il délibère sur les projets de travaux et leur exécution, les budgets annuels, les comptes de gestions et administratifs, les éventuelles autorisations pour le président d'agir en justice, etc.
- Un président (et un vice-président) élu par le syndicat parmi ses membres. Ses prérogatives sont très larges. Il convoque les AG, en préside les réunions et informe mairie et préfecture de leurs tenues. Il prépare et exécute les délibérations des AG et les transmet à la préfecture. Il élabore les rapports d'activité et de la situation financière et les soumet à l'AG. Il est peut agir en justice au nom de l'AFP. En somme, il est le représentant de l'AFP et en assure les interactions avec le comptable public et le préfet.

En plus de ces trois principaux organes, le syndicat désigne une commission des travaux chargée d'examiner et de sélectionner les entreprises au préalable de toute passation d'un marché public formalisé.

Une commission des travaux peut aussi être désignée. Les prérogatives de celle-ci sont plus flexibles, mais généralement il s'agit d'un groupe de travail chargé de déterminer au mieux les besoins de travaux sur le périmètre.

Enfin, les services préfectoraux assurent (comme pour toute association du même statut) le contrôle de légalité du fonctionnement et des décisions de l'AFP alors qu'un comptable public en assure la comptabilité.

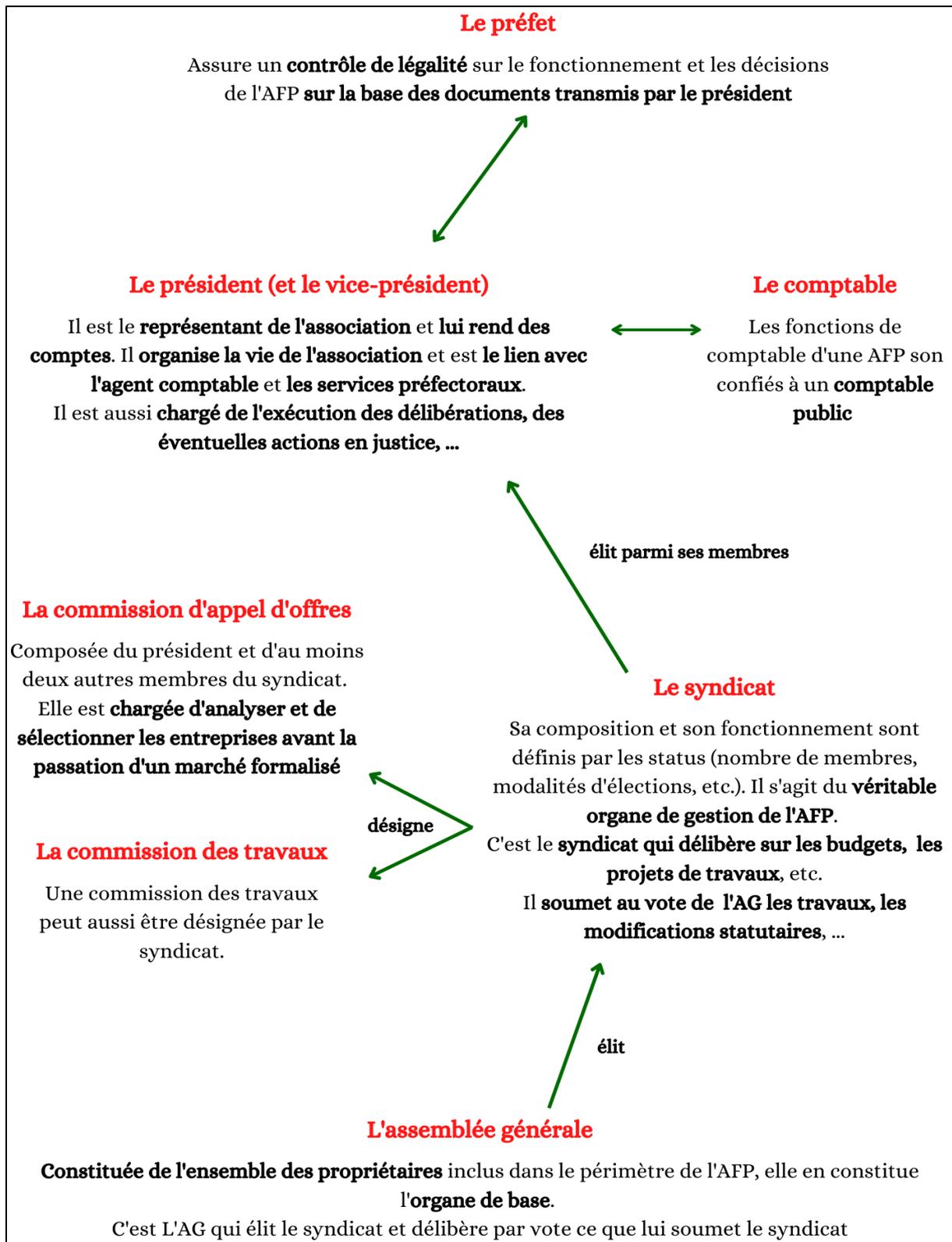


Figure 28 : Organisation d'une Association Foncière Pastorale autorisée (A.MAUMUS)

Aux travers de son mode de gestion et des possibilités d'action qu'elle offre, une AFP peut être bénéfique à un territoire sur plusieurs plans.

Au niveau économique, en soutenant l'agriculture locale, une AFP aide au maintien sur zone d'une activité économique et des retombées qu'elle génère (consommation de l'exploitant, de sa famille voire des éventuels clients, éventuel(s) emploi(s), ...). Par son rôle d'entretien de l'espace, des paysages, l'activité agricole contribue aussi à l'attractivité du territoire et peut contribuer au développement (ou au maintien voire à la création dans le cadre d'un tourisme en lien avec l'agriculture) d'une activité touristique vectrice de ressources.

Les AFP ont d'ailleurs aussi la possibilité d'effectuer des travaux et/ou des investissements à visée touristiques en plus de ceux à visée agropastorale.

Au niveau social, le maintien du pastoralisme sur des territoires dont les sociétés sont historiquement structurées par cette activité est évidemment bénéfique. En soutenant les exploitants, les AFP aident à le fixer sur le territoire, que ce soit en les y maintenant ou en les aidant à s'y installer (les AFP de par leur capacité à gérer rationnellement le foncier sont un outil très efficace pour l'installation de jeunes agriculteurs).

L'entretien du paysage est aussi bénéfique sur le plan social en ce qu'il améliore le cadre de vie de la population, influant ainsi positivement sur sa qualité de vie.

Sur le plan environnemental enfin, le recul de la pression animale entraîne une fermeture progressive ou une homogénéisation des milieux (Sirami et al., 2010) et la raréfaction (voire la disparition) de certains biotopes (pelouses pour nos terrains d'études). Or, les biotopes de milieux ouverts sont souvent à forts enjeux de préservation (Sirami et al. 2007). C'est par exemple le cas à Malvezie où une zone Natura 2000 (*FR7300885 – Chainons calcaires du piémont commingeois*) identifie les milieux de pelouses et landes ouvertes comme à protéger et la régression agricole comme une menace.

En combattant cette dynamique et en luttant pour le maintien de la mosaïque de milieux agropastorale, les AFP contribuent à la préservation de la biodiversité.

Ainsi, une AFP peut être bénéfique pour tous les acteurs d'un territoire.

Pour les exploitants, un tel dispositif sécurise leur accès au foncier (ce qui constitue très souvent le nerf de la guerre quant à la pérennisation des exploitations) : avec la création d'une AFP, celle-ci constitue un interlocuteur unique (au lieu d'une multitude de petits propriétaires) pour les agriculteurs au moment de passer des baux.

En concentrant la gestion de toutes les parcelles au sein d'une même structure, la répartition des terres est aussi plus cohérente entre les exploitants : les AFP procèdent souvent à des regroupements permettant la constitution de lots de terres unis et cohérents.

Cela facilite les conditions de travail des agriculteurs au même titre que les éventuels aménagements et travaux réalisés par l'Association (clôture, point d'eau, accès, etc.).

De plus, le fait que ceux-ci soient réalisés par une AFP permet de drastiquement faire baisser leurs coûts (jusqu'à 70 % de subventions pour les travaux d'amélioration pastorale). Dans certaines configurations (trésorerie de l'AFP suffisante par exemple), le reste à charge peut-être nul pour l'exploitant.

Les propriétaires eux tirent bénéfice au travers de l'entretien de leurs parcelles. Celles-ci sont ainsi assurées de conserver leur valeur (a minima) voire d'en prendre (par exemple une parcelle couverte de broussailles qui serait réouverte).

La création d'une AFP leur assure aussi la perception d'un loyer (il n'est pas rare que des exploitants utilisent des terres sans payer quoique ce soit à des propriétaires qui ne sont parfois même pas au courant que leur terre est exploitée) grâce à des baux.

Ils peuvent aussi s'impliquer dans la vie du territoire et influencer sur son devenir en participant à la vie de l'Association.

Les municipalités (très généralement impliquées) peuvent s'appuyer sur cet outil pour gérer au mieux leur territoire, effectuer des aménagements plus facilement, contenir les risques naturels (incendie notamment).

Enfin, les habitants, même s'ils ne sont ni propriétaires ni exploitants, sont amenés à jouir d'une bonne qualité de vie via l'entretien de leur paysage quotidien et le maintien (voire le développement) du dynamisme socio-économique de leur territoire.

L'Association Foncière Pastorale est donc un outil permettant de lutter contre la déprise agricole en milieu difficile. Particulièrement efficace dans les contextes de morcellement cadastral important et/ou les zones où la mécanisation est complexe voire impossible, ce dispositif peut-être vertueux pour l'ensemble d'un territoire et de ses acteurs.

## **2. Deux communes confrontées à des problématiques pour lesquelles une AFP peut constituer une réponse**

Les communes de Malvezie et Boutx ont en commun le fait que l'agriculture, le pastoralisme soit historiquement l'activité structurante de leurs territoires sur les plans économique, social et paysager.

Elles ont aussi été confrontées depuis la fin de la seconde guerre mondiale à un important déclin démographique (cf. I)3)), comme l'ensemble des zones de montagne et/ou de piémont françaises d'ailleurs.

A ce déclin démographique, s'est ajouté (à la fois cause et conséquence) d'importantes mutations des tissus agricoles locaux. Le nombre d'exploitant a diminué (Malvezie ne compte par exemple plus de siège d'exploitation), la main d'œuvre s'est raréfiée, les exploitations se sont agrandies, les systèmes de productions se sont extensifiés.

Autre tendance, suite à l'introduction par la loi pastorale de 1972 des ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels), des aides de la PAC versées aux agriculteurs exerçant en zones « défavorisées », une sorte de course à l'échalote à l'hectare à déclarer s'est mise en place, renforçant la diminution du nombre d'exploitations et l'extensification des pratiques.

Conséquences de tout cela : la pression animale et la Superficie Agricole Utilisée (SAU) effectivement exploitée (et non déclarée) ont fortement diminué. On se retrouve ainsi dans une situation où de nombreuses parcelles jadis exploitées ne le sont plus qu'irrégulièrement voire plus du tout.

Or, en plus des effets déstructurant pour les sociétés et les économies locales, une telle dynamique a d'importants effets sur les milieux et les paysages (Sheeren et al. 2015) : ils s'homogénéisent, se ferment, l'embroussaillage puis la forêt progressent et remplacent les landes, pelouses et prairies. Une autre problématique se pose sur nos deux territoires, que l'on retrouve aussi dans l'essentiel des massifs français, le morcellement cadastral.

Au grès des héritages, au fil des années, les parcelles se divisent, se fractionnent entre de multiples propriétaires. Parfois même, des indivisions durant voire même des BND (Bien Non Délimité, parcelle appartenant à plusieurs propriétaires sans que la part de chacun n'ait été définie) apparaissent et subsistent des années durant.

Pour les propriétaires, cela a pour effet de compliquer la gestion de leur(s) bien(s). En effet, il n'est pas rare qu'ils se trouvent avec une petite parcelle isolée au milieu d'un bois ou d'autres parcelles ne leur appartenant pas. Difficile dès lors de la mettre en valeur soi-même ou même de la gérer à sa guise. Des fois même, certains propriétaires ignorent qu'ils possèdent des terres.

La conséquence de cette fragmentation extrême est que les propriétaires abandonnent souvent toutes velléités de contrôle sur leurs petites parcelles. Elles se trouvent alors livrées à la végétation ou aux exploitants locaux qui se les approprient et les utilisent gratuitement et à leur guise. Il est en plus possible pour un agriculteur de déclarer une parcelle comme exploitée et de toucher des aides PAC dessus sans présenter de bail. Cette règle vient encore renforcer cette appropriation sauvage des parcelles, sans pour autant motiver un entretien correct de celles-ci.

Mais cette situation présente bien des désagréments aussi pour les exploitants. Ceux-ci voient leur accès au foncier fragilisé par ce morcellement (exemple de Malvezie avec la figure 29). Effectivement, il est bien plus complexe de sécuriser son assise foncière (indispensable à la pérennité d'une exploitation) si l'on doit traiter avec une foule de propriétaires. Plus on ajoute d'interlocuteurs, plus les risques de désaccord augmentent, plus les accords sont différents d'un propriétaire à l'autre.

Prenons un exemple : un exploitant doit négocier avec 12 propriétaires pour constituer sa SAU. Six d'entre eux acceptent un passage de bail conventionnel, officiel. Quatre autres, s'ils acceptent que leur terre soit exploitée, préfèrent s'en tenir à un bail verbal et les deux restants préfèrent une mise à disposition gratuite basée sur un accord oral (commodat).

Pour l'exploitant en question, les deux derniers types d'accords sont très insécurisants. En effet, un bail agricole officiel est très protecteur pour l'exploitant et le casser est d'une grande complexité pour le propriétaire. Alors qu'au contraire, pour un bail verbal, sa valeur juridique est suspendue à la preuve d'un paiement. Or, si celui-ci se fait en liquide, il peut être très difficile d'en apporter la preuve, encore plus en cas de conflit avec le propriétaire. Et concernant le commodat, pas de paiement donc pas de sécurité pour l'agriculteur.

On le voit, le morcellement cadastral est une épine dans le pied de tous les acteurs et un gros obstacle à la gestion rationnelle d'un territoire. Renforçant ainsi les abandons de parcelles, les mauvaises utilisations (pâturage en cueillette) et/ou les conflits. Et, in fine, l'embroussaillage.



*Figure 29 : Parcelles cadastrales sur la commune de Malvezie en 2018  
(Source : IGN / réalisation : A.MAUMUS)*

Avec ces problématiques, la déprise et l'embroussaillage sont bien installés et visibles sur nos deux territoires d'études (Figures 30, 32, 34 et 36). Les zones intermédiaires des deux communes, qui partagent le fait d'être difficiles d'accès, presque impossibles à mécaniser et pentues comme nous l'avons vu précédemment, sont ainsi frappées de plein fouet par l'embroussaillage et la progression de la forêt (Figures 31 et 33, 35 et 37).



Figure 30 : Evolution de la végétation entre 1950 et 2018 au nord du quartier de la Chapelle à Boutx. En rouge, la zone intermédiaire, particulièrement touchée par la fermeture des milieux.  
(Source : IGN / réalisation : A.MAUMUS)



Figure 31 : Parcelle de la zone en cours d'embroussaillage (gauche) et parcelle de la zone complètement embroussaillée (droite) (A.MAUMUS 2022)

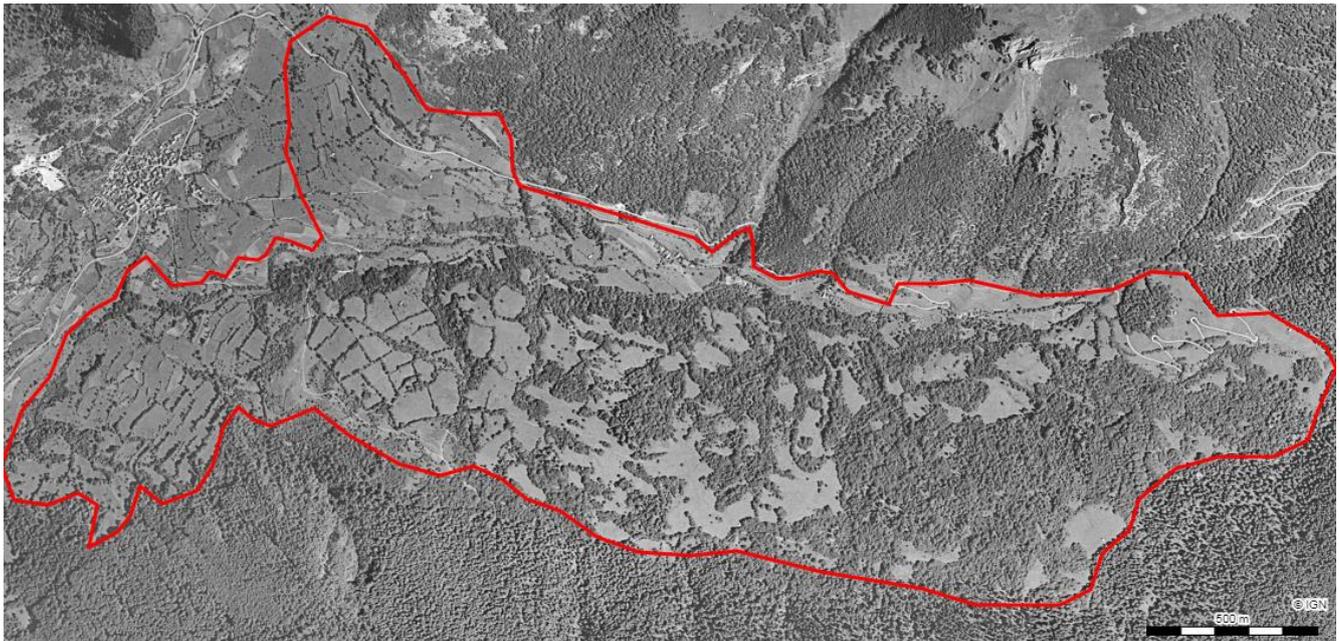


Figure 32 : Evolution de la végétation entre 1950 et 2018 au Sud-Est du village de Boutx, entre le Lez au Nord et la Montagne de la Seube au Sud. En rouge, la zone intermédiaire. (Source : IGN / réalisation : A.MAUMUS)



Figure 33 : Progression des ligneux sur une parcelle de la zone et parcelle totalement couverte de fougères (A.MAUMUS 2022)

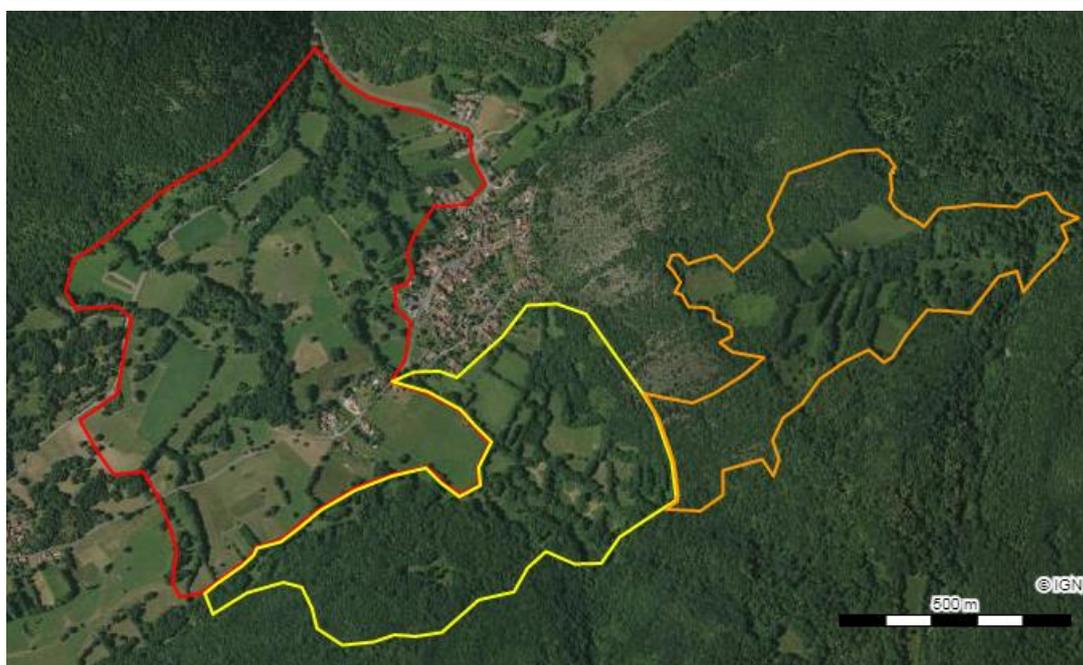
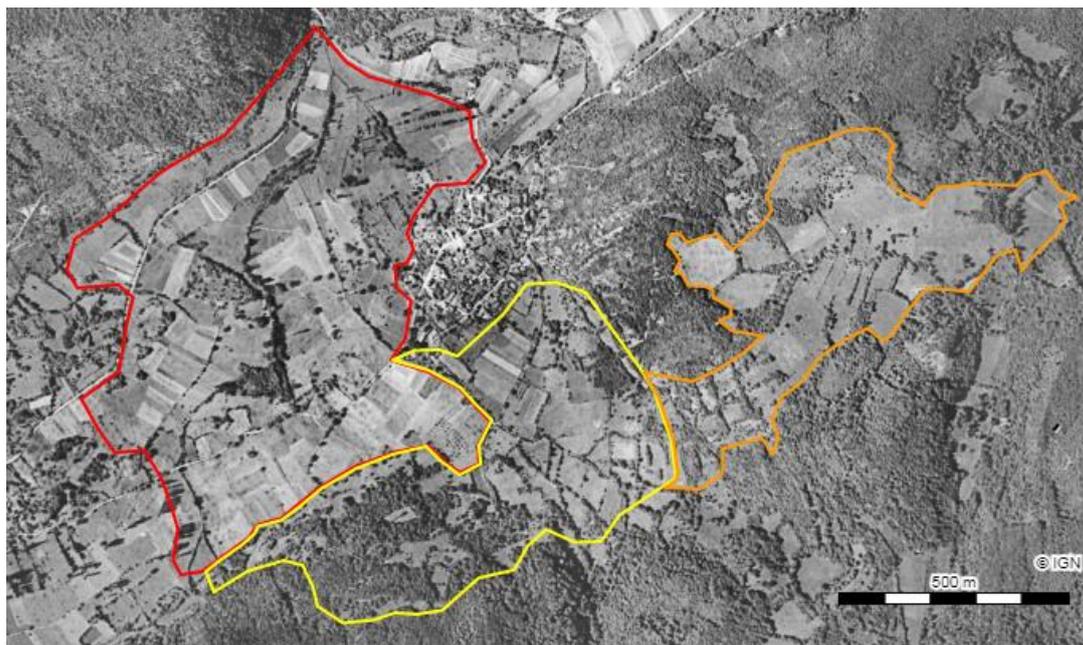


Figure 34 : Évolution de la végétation de la vallée de l'Arrieu Sec (rouge), des pentes de Bouteillé (jaune) et de Bouves (orange) entre 1950 et 2018 (Source : IGN / réalisation : A.MAUMUS)



Figure 35 : Parcelle embroussaillée (vallée de l'Arrieu Sec) et progression de la végétation en bordure de pré (Bouves) (A.MAUMUS 2022)

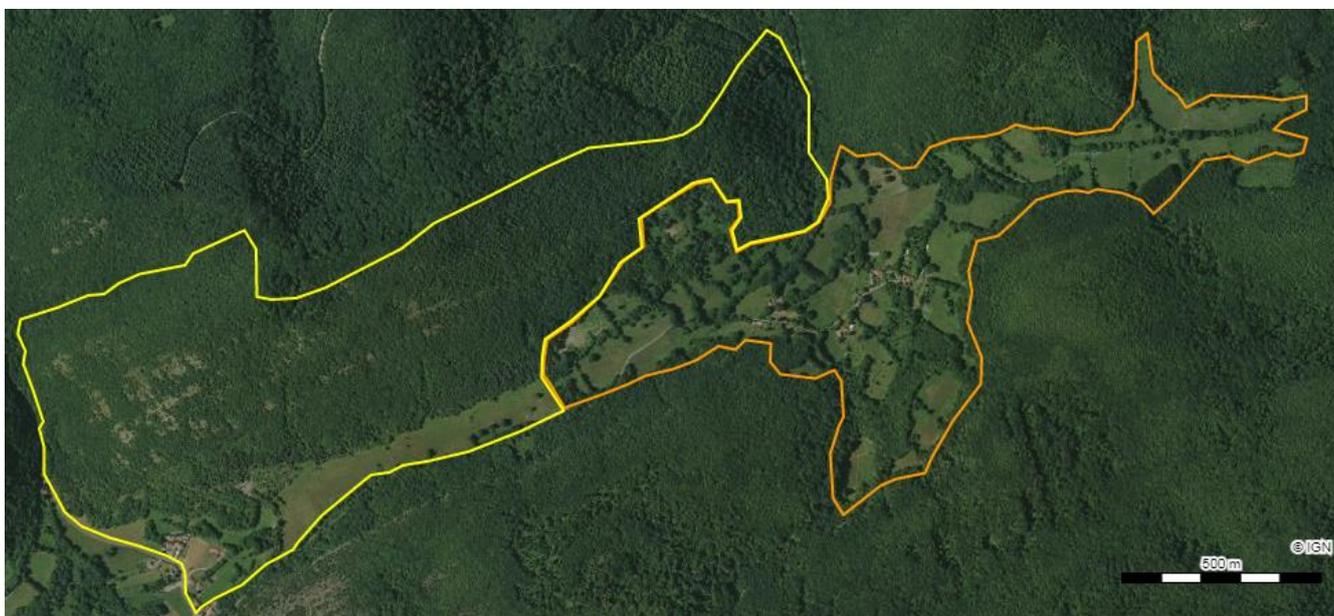
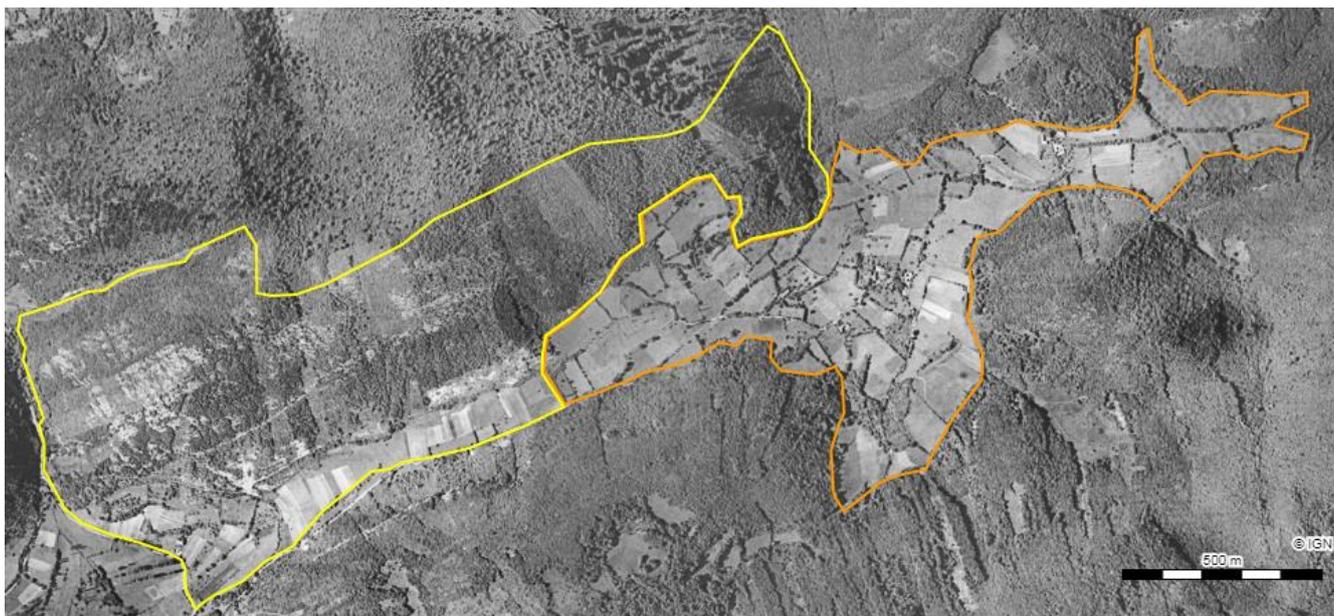


Figure 36 : Évolution de la végétation de la Rouère (en jaune) et de Vignaut-Col des Bernets (orange) entre 1950 et 2018 (Source : IGN / réalisation : A.MAUMUS)



Figure 37 : Parcelles embroussaillée (Vignaut) et en cours de fermeture (Col des Bernets) (A.MAUMUS 2022)

### 3. Le rapport au territoire au cœur de la réflexion

#### AFP et rapport au territoire

Nous venons de le voir, les Associations Foncières Pastorales sont des dispositifs qui permettent d'agir collectivement sur un territoire.

Alors que le principe paraît simple, la réalité met en évidence toute la complexité qui entoure les AFP.

Trois termes sont à isoler : « agir », « collectivement » et « territoire ». Tous trois sous-tendent divers enjeux, diverses questions qu'il est important de considérer et d'associer pour comprendre les implications de l'émergence d'un projet d'AFP.

« Agir » renvoie à l'action, au fait de faire quelque chose. Toute action implique des conséquences (plus ou moins importantes) et donc des enjeux.

N'importe quelle action est, de la même manière, précédée d'une prise de décision.

Décision quant au choix de faire ou de ne pas faire (qui est une action en soit) et/ou d'employer telle méthode ou telle autre.

L'émergence d'un projet d'AFP met cette notion d'action en lumière. Elle questionne les choix passés (pourquoi et comment en est-on arrivé à la situation actuelle ?), présents (Que fait-on, que fais-je actuellement ? Quels en sont les effets ?) et futurs (Que faire à l'avenir ? Comment ? Pour quel(s) objectif(s) ? Quels sont les enjeux ?).

Les idées de prises de décisions et d'enjeux impliquent celle de responsabilité. En mettant les deux premières sur le devant de la scène, un projet d'AFP et les questions qu'il soulève placent les personnes devant la seconde.

Une AFP offre un choix d'actions : faire ou ne pas faire. De ce choix, découlent des responsabilités. Et chacun des acteurs concernés (à son initiative ou pas) par le projet se trouve confronté à ce choix initial et aux responsabilités qui vont avec, à titre individuel, mais aussi à titre collectif.

C'est là qu'intervient le deuxième terme mis en exergue, « collectivement ». C'est l'une des caractéristiques spécifiques de l'AFP, son caractère collectif. On a la possibilité d'agir, individuellement bien sûr, mais aussi et surtout collectivement. Le principe du dispositif est justement de mettre le collectif au-dessus de l'individuel.

Pourquoi ? Car il a été estimé (de manière individuelle peut-être, ce qui peut entraîner des sentiments négatifs chez ceux que l'on implique d'office) que la somme d'actions individuelles nuisait au collectif et qu'il fallait que ce dernier revienne au centre. Et que, pour cela, l'action devait devenir collective pour une meilleure prise en compte de l'intérêt collectif ou pour que l'action soit plus efficace, puissante.

Ainsi, à ce stade de ce travail d'étymologie, les acteurs impliqués dans un projet d'AFP se trouvent en position d'agir (l'inaction ou l'ignorance étant aussi un mode d'action). Chacun peut essayer de faire en sorte que l'action se fasse selon ses aspirations, mais la volonté de chacun ne sera pas nécessairement suivie d'effet, en ce qu'elle ne se concrétisera peut-être pas, car la caractéristique de l'action d'une AFP est qu'elle est collective.

Ce trait implique donc la nécessité de composer. De composer avec les autres, avec leurs personnalités bien sûr (ce qui peut être un premier frein dans bien des contextes, nous l'avons vu) mais aussi, et surtout, avec leurs visions des choses, leurs avis, leurs aspirations qui peuvent être différentes voire contraires avec les siennes.

Chaque situation personnelle est différente, les intérêts, les enjeux peuvent diverger entre acteurs (ou groupe d'acteurs) mais le cadre collectif nécessite que, pour agir, il faille trancher. L'action doit aller dans un sens, concourir à des objectifs et dans le cadre d'une AFP ce sont ceux avec lequel la majorité du collectif est en accord qui seront visés. En ce sens l'aspect collectif peut-être une force

comme une faiblesse selon les positionnements individuels quant aux orientations de l'action de l'Association. Il peut permettre de forcer tous à aller dans un sens qui nous convient, comme il peut nous contraindre.

Ainsi, la dimension collective de l'action d'une AFP entraîne-t-elle par essence une confrontation de points de vue, d'aspirations, d'objectifs individuels là où, sans AFP, ceux-ci peuvent cohabiter sans tenir compte les uns des autres même s'ils sont contraires.

En introduisant la dimension collective dans l'action, une AFP pose à chacun la question de comment il veut agir. Et cette interrogation en entraîne une autre : pourquoi je veux agir de cette manière ?

Un projet d'AFP permet donc (ou impose selon les points de vue) d'agir collectivement et implique de ce fait une négociation voire confrontation entre les volontés individuelles.

Mais, pour l'instant, nous en sommes encore au stade des principes abstraits. Pour qu'une action soit concrète, il lui faut un objet sur lequel agir. Dans le cas d'une AFP, cet objet c'est le territoire. Mais quel territoire ?

D'un point de vue géophysique, la réponse est assez facile à apporter. En simplifiant, on peut dire qu'il s'agit de l'espace compris dans le périmètre de l'AFP et des zones d'habitations qui lui sont attenantes (une AFP agissant directement sur la vie des personnes y vivant en dépit du fait que ce type de parcelle ne peut y être inclus).

Si l'on peut isoler, délimiter arbitrairement un territoire physique en prenant une décision politique, en traçant une ligne sur une carte et affirmer qu'il est commun à ceux qui y résident, cela n'est pas vrai lorsque l'on traite d'un point de vue humain.

La réponse est alors plus difficile ou, plutôt, est-elle complexe, au sens de la pensée d'Edgard Morin ce qui signifie donc multiple.

En effet, un territoire peut être l'effet d'une subjectivisation (Vulbeau, 2013), ce qui signifie que le territoire tel que le conçoivent les personnes correspond à un espace vécu (concept théorisé par Armand Frémont en 1976), à une spatialisation de la quotidienneté (Vulbeau, 2013), à la représentation qu'elles s'en font, au(x) rapport(s) qu'elles entretiennent avec lui.

De sorte qu'en introduisant ce troisième terme de territoire à l'équation de l'action collective on la contextualise, on la spatialise, on la rend concrète.

Le territoire, dans toutes ses significations, est à la fois le théâtre et l'objet d'un projet de création d'Association Foncière Pastorale. Il deviendra même résultat des actions de l'AFP si celle-ci vient à être effectivement constituée.

Mais revenons à la dimension subjective du territoire, à ces représentations, à ces rapports à celui-ci propre à chacun (car fruits des parcours de vie, des histoires, des cultures, des quotidiens, ...) puisque c'est ce qui nous intéresse pour mieux cerner ce qui se joue autour d'un projet de création d'AFP.

Nous l'avons vu, une AFP en poussant à l'action collective implique une confrontation des volontés individuelles. Puisque ces volontés sont liées à la manière d'agir, et que l'objet de l'action dont il est question est le territoire, alors les aspirations individuelles sont directement liées au territoire et à ce que chacun souhaite pour celui-ci. Et ce qui est souhaité pour le territoire est corrélé avec le(s) rapport(s) que l'on entretient avec lui.

Ainsi comprend-t-on en décortiquant ces trois termes, qu'en plus de la négociation collective sur les modalités de gestion de l'espace (Eychenne 2019) qu'induit la question centrale d'un projet d'AFP (Quel avenir pour le territoire ?), celui-ci met aussi au centre de la réflexion (et des débats) la question des rapports des acteurs au territoire.

## Zones agropastorales et rapports au territoire

Comme nous l'avons vu précédemment, les territoires concernés, à Malvezie et Boutx, partagent comme caractéristiques d'être des zones agropastorales, rurales et pyrénéennes.

Un état de l'art a permis de replacer le cas particulier de ces communes dans le cadre plus large des logiques des rapports au territoire dans les zones aux caractéristiques similaires.

Avec les évolutions de la société et de l'agriculture de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, les espaces agropastoraux ne sont désormais plus seulement l'affaire des acteurs pastoraux et de leur activité (Mounet et Turquin 2014, Eychenne 2019).

Eychenne et Lazaro (2014) affirment même que l'une des caractéristiques de l'espace pastoral est sa dimension collective. Si la réflexion de ces deux autrices portent sur les estives qui, dans les Pyrénées, appartiennent aux municipalités et sont donc juridiquement communes là où l'essentiel des parcelles de nos deux territoires d'étude appartiennent à des propriétaires privés, les deux territoires qui nous intéressent sont aussi des zones agropastorales. Et, à l'exception du statut cadastral des parcelles, la même logique de multi-usages s'applique à toutes les zones de ce type.

Ainsi les notions de « pastoralité du dedans » et de « pastoralité de l'extérieur » qu'elles développent sont intéressantes et pertinentes pour comprendre la multiplicité des usages, des perceptions et des attentes vis-à-vis de territoires comme ceux qui nous intéressent.

Eychenne et Lazaro (2014) mobilisent ces deux concepts pour illustrer la dichotomie qui existe quant au rapport à l'activité pastorale et à ses espaces en fonction des acteurs.

D'un côté la vision "du dedans", celle des éleveurs, qui conçoit le pastoralisme comme une activité productrice et le territoire comme une ressource, un outil de travail, de production.

D'un autre la vision des autres acteurs qui perçoivent le territoire agropastoral comme un "bien collectif", lieux de loisir ouvert à tous, une source d'aménité. Dans ce regard sur les choses, le pastoralisme est de plus en plus vu comme une activité fournisseuse de services environnementaux et/ou d'aménité collective.

Un mouvement de bascule de la première vision vers la seconde est perceptible dans les politiques spécifiques depuis la loi pastorale de 1972 qui fut la première à reconnaître explicitement les services environnementaux et sociaux de l'activité pastorale (Eychenne et Lazaro 2014). La loi montagne de 1985 reconnaît, elle, son rôle dans "la protection et la production des paysages".

Cette dynamique de soutien au pastoralisme, et à l'agriculture de montagne en général, tend à contractualiser l'activité pastorale. Pour schématiser, nous pourrions présenter la chose en ces termes : « des aides contre des services environnementaux, paysagers et sociaux qui bénéficient au collectif ». Cette orientation renforce la dimension multi-usages, multiservice des territoires agropastoraux et la diversité des perceptions de ceux-ci.

Chaléard et Charvet (2004) vont aussi en ce sens en affirmant que, dans un pays comme la France, "les agriculteurs ne représentent plus désormais qu'une minorité dans des espaces ruraux de plus en plus multifonctionnels" et que l'étude géographique de ce type d'espace se doit d'être de plus en plus complète pour coller à la multifonctionnalité de ces espaces.

A cette multifonctionnalité des territoires agropastoraux s'ajoutent le phénomène de multilocalisation des individus, et de multi-appartenance territoriale (Rieutort 2009).

Ce phénomène peut s'exprimer chez les personnes au mode de vie pendulaire (travaillant à la ville et vivant à la campagne) dans les espaces ruraux proche des pôles urbains.

Dans les zones plus éloignées des villes, comme c'est le cas de Malvezie et Boutx, il concerne les résidents secondaires, les néo-ruraux ou encore les individus originaires du territoire partis vivre ailleurs.

Ainsi, devant la déprise agricole et l'affaiblissement de la place du pastoralisme dans la société, le "nouveau" rôle d'entretien de l'espace associé à l'activité agropastorale s'affirme comme un levier de renforcement de sa place dans le territoire, de son ancrage.

A son poids économique jadis prépondérant dans les sociétés de montagne, l'agropastoralisme voit désormais se substituer son action de production et de préservation de l'environnement et du paysage.

Rieutort (2009) abonde en ce sens en soulignant que les autres acteurs des espaces ruraux agricoles ont une vision de l'agriculture tournée davantage vers son rôle de garant des aménités et de l'attractivité territoriale que vers sa fonction agricole traditionnelle, la production.

L'aspect paysager est prégnant dans les rapports qu'entretiennent les individus avec le territoire. Ils constituent, et notamment les paysages agraires comme l'ont notamment montré Di Meo et al. (2004), un facteur important de territorialisation. Ainsi, en tant qu'outil d'entretien du paysage, l'agropastoralisme se voit réancré dans le territoire aux yeux des autres acteurs qui l'envisagent en premier lieu dans ce rôle.

Mais chez les agriculteurs, la conception du métier et le rapport au territoire sont différents. Pour eux, l'agriculture est en premier lieu voué à produire quelque chose et le territoire est vu d'abord comme un outil de travail et non pas comme une aménité, un cadre de vie ou de loisir.

Cette divergence de vision quant au territoire et à la vocation première de l'agriculture est source de tensions, voire de conflits d'usages. Ce qui fait naître, en fonction de laquelle des deux visions prend le dessus, un sentiment de dépossession ou de possession du territoire chez les exploitants (Rieutort 2009).

Et dans un mouvement de balancier, cet effet vaut aussi chez les autres acteurs du territoire.

Ainsi constate-t-on dans les territoires agropastoraux la coexistence entre deux grands types de rapports au paysage, qui se manifeste et s'incarne notamment dans la conception, la place, le rôle que l'on entend octroyer à l'agriculture dans le territoire.

Les AFP, en ce qu'elles sont un outil de soutien à l'agriculture en zone agropastorale en même temps que de gestion du territoire qui met en interaction différents types d'acteurs, apparaissent comme un lieu d'expression idoine de cette dichotomie comme le souligne Eychenne (2019).

## 4. Problématique

Les Associations Foncières Pastorales et leurs implications sont aujourd'hui peu documentées et quasiment pas étudiées de manière spécifique.

Et, lorsqu'elles le sont, c'est essentiellement par l'angle qui concerne leurs effets agricoles, paysagers et/ou environnementaux.

Les aspects, les conséquences sociales de l'émergence de tels projets et/ou de l'action de ce dispositif sur un territoire ne font l'objet que de peu de recherches, études ou documentation spécifique.

Cet état de fait se comprend aisément : les AFP sont un dispositif très ciblé et les documents et la littérature relative au ce sujet ont en conséquence surtout vocation à fournir une méthodologie (pour les acteurs souhaitant y recourir), à communiquer autour de l'outil pour le vulgariser, en faire la promotion et/ou à en montrer les effets sur un territoire. En ces deux derniers sens, les évolutions paysagères sont extrêmement parlantes et efficaces. Une comparaison sur le mode « avant-après » est à la fois simple et efficace.

Dès lors, il apparaît logique que les effets sociaux, humains, moins palpables et faciles à expliciter soient peu étudiés et mis en avant (ou alors de manière assez superficielle) à l'heure de traiter des AFP.

Aussi, pour tenter de proposer un complément aux ressources existantes et aider de futurs projets, nous allons dans la suite de ce rapport apporter une attention particulière à la question du rapport au territoire des acteurs concernés par les projets d'AFP de Malvezie et Boutx. Et plus particulièrement en analysant comment l'émergence du débat autour de l'AFP agit sur les rapports au territoire.

Ainsi, nous chercherons à apporter des éléments de réponses à la problématique suivante :

***De quelles manières un projet de création d'Association Foncière Pastorale agit-il sur les rapports des acteurs au territoire ?***

A partir de cette question centrale et des données tirées de l'état de l'art que nous venons de faire, nous chercherons à voir si, comme le suggère l'état de l'art que nous venons de faire, les caractéristiques des AFP leurs permettent de jouer un rôle de catalyseur de la question du rapport au territoire et participent ainsi à la mettre sur le devant de la scène.

Nous analyserons la place que prennent les perceptions du territoire (qu'elles soient individuelles, par groupe d'acteurs ou générale) dans les débats. Nous nous intéresserons par là même à la nature de ces perceptions.

Nous verrons si, comme évoqué précédemment, ces deux AFP ont constitués (et constituent) un cadre, un prétexte de débat entre des visions divergentes sur le devenir du territoire et la place de l'agriculture.

### **III. Mes missions : mise en place de deux AFP**

#### **1. Des AFP à Boutx et Malvezie : genèse de l'idée et objectifs**

Avant de nous intéresser au contenu et au déroulé des missions effectuées durant ces six mois de stage, il convient de revenir sur la genèse des deux projets de création d'AFP sur lesquels elles ont portés et d'exposer les motivations et objectifs des acteurs impliqués.

Les problématiques que nous avons exposées dans la partie précédente ne sont pas nouvelles sur les territoires de Boutx et de Malvezie. Aussi, dans les deux cas, des projets d'AFP avaient déjà été tentés.

A Boutx, une Association Foncière Pastorale avait été constituée. Active officiellement de 1978 à 2000, elle avait permis dans les premières années d'effectuer des travaux, des aménagements (notamment la construction ou la rénovation de chemins d'accès). Mais, par la suite, à cause d'un manque d'investissement des acteurs et de conflits de personnes (récurrents à Boutx), l'Association est tombée en léthargie, les choses ont repris leur cours d'avant création et la fermeture de l'espace est repartie. En désespoir de cause et devant l'état léthargique de l'Association, elle fut dissoute en 2000 sur l'initiative de la Mairie.

Si Malvezie n'a jamais connu sur son sol d'AFP, un précédent projet avait été amorcé en 2014, lors du premier mandat du maire actuel, M. Sarraute. Mais, devant le scepticisme de plusieurs propriétaires et surtout car la commune était confrontée à d'autres défis plus urgents (le hameau de Vignaut ne disposait alors toujours pas d'accès au réseau d'eau potable et l'y raccorder était la priorité de la municipalité, chose qui est devenue effective en 2021), l'initiative en restait au stade de la réflexion.

#### **Résurgence des AFP**

Mais six ans (pour Malvezie) et deux décennies (pour Boutx) plus tard, l'idée de créer une Association Foncière Pastorale sur leur territoire a refait surface pour les deux communes.

D'abord devant la déprise agricole, l'avancée de la végétation et la fermeture toujours plus prononcée des paysages et des milieux locaux dont les multiples effets délétères sont mis en avant dans les deux contextes.

Mais aussi à cause de situations, de problématiques propres à chacun des deux territoires.

A Malvezie, la particularité de la situation réside dans le fait que, la commune ne comptant plus qu'un seul siège d'exploitation (en cours de cession et tenu en plus par des pluriactifs), la grande majorité des espaces agricoles du territoire sont utilisés par des exploitants extérieurs.

Ceux-ci, travaillent des exploitations très étendues, réparties sur plusieurs communes, en plusieurs morceaux sans pour autant disposer de cheptels conséquents. En découle les effets que nous avons précédemment décrits lorsque les systèmes de production s'extensifient : la pression animale est insuffisante et ne suffit plus à contenir la progression de la végétation. S'ajoute à ce problème la difficile mécanisation (quand elle n'est pas impossible).

Devant un embroussaillement galopant, les habitants, élus et/ou propriétaires reprochent aux exploitants leurs pratiques, leurs modes de fonctionnement. Selon eux, les exploitants extérieurs n'entretiennent pas bien les terres de la commune, les négligent et en font une variable d'ajustement, n'y faisant pâturer les animaux qu'en dernier recours et de manière inadaptée (pâturage en cueillette ou surpâturage selon les périodes).

Les animaux seraient aussi mal contenus, plusieurs épisodes de divagation de troupeaux ont ainsi eu lieu et les clôtures (lorsqu'il en reste trace) sont en bien piteux état. Ces épisodes ont causé des dégâts chez les particuliers (jardins et murs détériorés) sans entraîner d'indemnisation des éleveurs concernés (d'après les propriétaires concernés et les élus).

L'arrêt des fauchages durant plusieurs années constituent un autre grief. Si ceux-ci ont été effectués sur plusieurs parcelles du territoire en 2022, ce ne fut pas le cas pendant plusieurs années et cette reprise ne serait due qu'à la « menace » de l'AFP.

Il est aussi fait état par les propriétaires et élus d'un accaparement des terres par les exploitants sans rétribution régulière (lorsqu'il y en a) aux propriétaires des parcelles, situation permise par un rapport de force favorable aux exploitants du fait du morcellement extrême du foncier communal.

En somme, la majorité des habitants, élus et propriétaires reprochent aux exploitants un entretien défaillant des parcelles agricoles, les qualifiant de « *chasseurs de primes* » (sic) et les tenant pour responsables en grande partie de la dégradation du territoire et du cadre paysager local.

En face, bien sûr, les éleveurs se défendent de ces accusations et refusent que leurs modes de fonctionnement soient remis en cause par des profanes. Ainsi s'opposent-ils fortement au projet d'AFP qui, en remettant les propriétaires au centre du jeu, renverserait de fait le rapport de force.

A Boutx, la situation est différente. La commune est le siège de plusieurs exploitations actives. Mais les conditions de travail des exploitants ne sont pas aisées et la végétation gagne du terrain malgré tout. L'une des raisons à cela est le fait que les éleveurs de Boutx disposent d'un accès à l'estive d'Escalette située sur la commune et qu'ils y fassent pâturer leur bête à la période dédiée. Ainsi, du printemps à l'automne, les troupeaux sont en altitudes et la pression animale dans les zones intermédiaires devient quasi-nulle, laissant le champ libre aux espèces invasives là où l'accès est impossible pour faucher et/ou débroussailler (la grande majorité de la surface concernée).

Se juxtaposent à cette problématique des tensions. Il n'y a pas ici de conflit ouvert entre deux factions d'acteurs locaux. Les tensions sont plus diffuses, plus insidieuses et prennent leurs racines non pas dans les usages mais plutôt dans des rivalités vieilles de plusieurs générations.

Celles-ci, couplées au morcellement cadastral, compliquent la tâche des éleveurs actuels qui peuvent se voir refuser l'usage d'une parcelle située au milieu d'autres qu'ils exploitent car leurs pères ou grands-pères étaient (ou est) en conflit avec le propriétaire ou son aïeul.

En découle une difficulté à constituer des lots de terres spatialement cohérents qui seraient plus facile à exploiter.

Ainsi, on le voit, les particularismes sociaux, agricoles, fonciers et géographiques locaux entrent dans le champ d'action des Associations Foncières Pastorales. Mais pour que la possibilité se concrétise, que la démarche se lance, il faut que des acteurs locaux prennent l'initiative et impulsent le projet.

## **Profils et aspirations des acteurs**

A Malvezie le projet a été impulsé et est porté depuis deux ans par l'équipe municipale avec en figure de proue le maire, M. Sarraute.

Professeur des écoles, il est natif du village et y a passé toute sa vie. Viscéralement attaché à son territoire, son histoire, son patrimoine et son paysage, M. Sarraute mène depuis maintenant deux mandats la destinée de Malvezie. Il correspond ainsi parfaitement à la nécessaire légitimité sociale que doivent avoir les porteurs de ce type de projet (Eychenne 2019).

C'est en réaction à la dégradation progressive des paysages et du cadre de vie de la commune que M. Sarraute a initié ce projet, ainsi qu'en réaction à l'attitude des exploitants extérieurs qu'il qualifie « *d'irrespectueux* » ou encore de « *chasseurs de prime* ».

Cette ligne dure est partagée par les membres du conseil municipal et les propriétaires les plus impliqués dans le projet

Leurs souhaits, leurs objectifs seraient de pouvoir faire pression via l'AFP sur les exploitants actuels (conscients qu'il serait illusoire d'espérer s'en passer à moyen terme) pour les forcer à « *entretenir correctement* » l'espace, « *réouvrir* » et/ou « *sauver ce qui peut l'être* » du domaine agropastoral historique de la commune. En plus de ces priorités, la mairie souhaiterait constituer une réserve foncière dans le but d'installer une « *famille avec des enfants afin de contribuer à la vie de la commune* » et rénover, « *sauver* » une grange foraine à Bouves pour en faire un « *lieu de convivialité* » et un « *témoignage de l'histoire de la commune* ».

A ce noyau dur et ses objectifs, se sont greffés en fin de processus, et à la faveur de l'accélération induite par ce stage, des propriétaires, favorables au projet, mais qui ne s'étaient pas vraiment intéressés à la chose. Ceux-ci ont souscrit aux objectifs qui viennent d'être énoncés et ont poussé pour des intérêts plus propres. Par exemple, citons un couple propriétaire de terre à Vignaut qui a souhaité intégrer au périmètre des parcelles leur appartenant (et d'autres attenantes) afin de les réouvrir.

Globalement, les « pour » de Malvezie ont tous fait état d'un fort attachement au territoire local et ont déploré sa déliquescence et notamment la dégradation de ses paysages. Ensuite seulement, les intérêts personnels se sont ajoutés à la discussion.

En face, l'opposition est essentiellement constituée des exploitants et de rares propriétaires. Lors de la consultation blanche organisée pour évaluer le rapport de force, les contres sont apparus très minoritaires (moins du quart de la surface totale du périmètre), ce qui ne leur permettrait pas de faire annuler le projet.

Les opposants utilisant la stratégie de la chaise vide depuis plusieurs mois, il n'a pas été possible durant ce stage d'échanger avec eux et d'ainsi en savoir plus sur leurs motivations. Ce que je sais à ce propos émane de mes collègues M. Gracia<sup>1</sup> et Mme. Ruau et des porteurs du projet. Les deux versions sont concordantes, bien que plus nuancée et moins véhémente pour les premiers : la situation actuelle serait très favorable aux exploitants et ceux-ci ne voudraient pas qu'elle change. Car cela entraînerait automatiquement une hausse du travail qu'ils devraient consacrer aux terres de Malvezie. Et aussi, la création d'une AFP les obligerait à signer des baux en bonne et due forme et donc à verser des loyers, ce qui est aujourd'hui rare.

Ainsi, les exploitants souhaitent-ils rester à la situation actuelle, affirmant que leur travail est bien fait et insistant sur le fait que des profanes n'ont pas à « *leur apprendre leur métier* », à leur « *dire quoi faire* ».

Le profil du seul opposant que j'ai eu l'occasion de côtoyer, un éleveur basé sur une commune voisine et utilisant des terres sur Malvezie, corrobore ces derniers éléments.

Initialement membre du groupe de travail à mon arrivée, il a quitté celui-ci avec perte et fracas suite à une réunion. Il a justifié son choix par son exaspération devant les critiques envers les exploitants (lui compris alors que son cas est différent : il ne lui est pas reproché de défaillance dans son travail) et les « *leçons de personnes qui ne connaissent rien à l'agriculture* ».

---

<sup>1</sup> Toutes les personnes citées nominativement dans ce rapport l'ont été avec leurs accords

A Boutx, la municipalité est aussi impliquée depuis le début mais elle n'est pas à l'initiative du projet. Ou plutôt, le coup d'envoi a été donné par deux éleveurs et un éleveur retraité, membres du conseil municipal mais davantage de par leur profession que par leur mandat. Eux aussi, de par leurs histoires familiales, leur implication dans la vie locale et leurs personnalités représentent les figures socialement légitimes nécessaires à la viabilité d'un tel projet (Eychenne 2019).

Profondément attachés à leur territoire et à leur métier et ses traditions, ils cherchent par le biais de ce projet à apporter un soutien à l'agriculture locale pour faire face aux difficultés que nous avons précédemment citées. Mais également à contribuer, par ricochet, à la défense des espaces et paysages ouverts.

Leur démarche a été validée par la Mairie et notamment par le premier édile. Celui-ci, aujourd'hui retraité, était cadre et n'a jamais travaillé dans l'agriculture. En ce sens, on sent dans ses préoccupations, ses attentes après le projet des motivations quelque peu différentes. Si, comme cela a été exprimé par les porteurs initiaux, il souhaite soutenir l'agriculture locale, la satisfaction des habitants et/ou propriétaires via l'amélioration du paysage local semble être sa motivation première.

Le projet de Boutx étant bien moins avancé qu'à Malvezie, le groupe des porteurs est plus restreint. Il a malgré tout été rejoint dès la seconde réunion par ceux qui seront amenés à former le futur groupe de travail. Il s'agit ici de propriétaires ne vivant pas à Boutx et qui semblent à ce stade davantage soucieux de la préservation du paysage local et de la valorisation de leur terrain que de l'agriculture locale, bien qu'ils admettent que celle-ci est nécessaire, bénéfique au territoire et sont pour qu'elle soit soutenue.

Pour ce qui est des opposants, les informations sur eux et leurs motivations sont encore plus rare qu'à Malvezie à ce stade. Les seuls éléments en ma possession proviennent des porteurs et sont à prendre avec du recul. Néanmoins la position nuancée et moins passionnée du maire leur donne plus de poids: l'opposition serait constituée (ou amenée à l'être, car à ce stade elle se fait très discrète et se limite à des bruits qui courent) de propriétaires-anciens exploitants en conflit avec les exploitants actuels (pour les raisons évoquées précédemment) et de propriétaires acquis à leur cause pour diverses raisons (affinités, relation propriétaire-locataire, voisinage, etc.).

## **Stade d'avancement des projets au démarrage de ce stage et objectifs**

Au mois de Mars 2022, le processus était dans sa deuxième année à Malvezie. Et après des mois de tentatives de conciliations avec les opposants (une médiatrice fut même un temps associée aux discussions), les porteurs du projet en accord avec la DAE Comminges venaient de décider d'accélérer les choses et de profiter pour cela du recrutement d'une personne.

Deux enjeux étaient saillants :

- Constituer rapidement l'AFP pour reprendre la main sur le foncier et agir le plus tôt possible pour contrecarrer l'embroussaillage
- Profiter du rapport de force très favorable et éviter que la situation ne s'enlise davantage, ce qui risquerait de faire changer les choses

Pour aller en ce sens, l'objectif initial que nous nous étions collectivement fixés était que l'enquête publique se tienne fin juin pour aboutir à la constitution de l'AFP avant la fin de l'été.

Pour ce faire il était nécessaire de réaliser les documents nécessaires au dépôt du dossier de demande en préfecture (statuts de l'association, rapport de présentation, périmètre de l'AFP et liste de propriétaires) et de déposer ce dernier en préfecture début juin.

Les principaux freins à ce stade venaient de l'activité de lobbying de l'opposition et il convenait ainsi d'y réagir en faisant un travail de pédagogie et de médiation auprès des personnes dans l'expectative au cours des réunions que nous allions tenir.

A Boutx, le processus n'était même pas public en Mars et seuls les porteurs initiaux étaient au courant (en plus des agents du CD31 concernés).

L'enjeu premier était donc de le présenter à M. le maire, pour emporter son adhésion et par ricochet qu'il porte l'initiative auprès du conseil municipal. La tâche n'était pas si simple car le premier édile se veut garant d'une certaine concorde dans la commune et avait été échaudé par l'échec (relatif) de la précédente AFP.

Ensuite, il faudrait rendre publique la nouvelle sans faire peur aux autres acteurs et en étant le plus clair possible sur les implications d'un tel projet.

Ainsi, les objectifs concrets étaient d'avancer le plus rapidement et le plus loin possible dans le processus durant ces six mois. Nous espérions réussir à tenir trois réunions publiques et à constituer un groupe de travail durant ce laps de temps afin de mettre le projet sur de bons rails pour la suite.

## 2. Les missions : un large champ d'action

### Le processus de constitution d'une AFP

Pour bien comprendre les missions effectuées durant ces six mois de stage, il est nécessaire de bien comprendre le processus amenant à la création effective d'une association foncière pastorale (Figure 38), puisque que c'est dans cet objectif que l'essentiel des tâches se sont inscrites.

Ce processus s'apparente à une course de fond et s'étale a minima sur plusieurs mois (dans un contexte idéal) et peut durer plusieurs années en cas de blocage(s).

Il se découpe en deux phases : la phase d'animation puis la phase réglementaire.

La phase d'animation débute avec la prise d'initiative des porteurs de projet d'impulser l'idée de créer une AFP sur leur territoire.

Ceux-ci sont alors amenés à se rapprocher d'un organisme à même de leur apporter un soutien technique et d'animer la suite du processus (en Haute-Garonne, ce peut être le Conseil Départemental ou la Chambre d'Agriculture).

Une fois en contact avec cet « animateur », les porteurs lui exposent les bases de leur projet, les enjeux et objectifs majeurs auquel il doit concourir. Des discussions et réflexions ont alors lieu entre animateurs et initiateurs afin d'analyser, d'affiner, d'étoffer le projet initial.

Une étude foncière et un diagnostic agropastoral sont alors réalisés conjointement afin de définir un cadre de travail géographique : sur quelle zone est amené à porter ce projet ? Avec quels acteurs (propriétaires et exploitants notamment) ? Quels sont les principaux enjeux et objectifs ? Quels freins et obstacles éventuels ?

Un premier périmètre de travail est alors défini à ce stade et les propriétaires et/ou exploitants susceptibles d'être directement concernés sont identifiés.

Dès lors, l'étape suivante est de rendre public le projet alors que les discussions n'avaient eu lieu qu'entre porteurs et animateurs jusque-là. Il convient alors d'informer en priorité les acteurs directement concernés : les propriétaires et exploitants identifiés.

Les collectivités locales (municipalité(s) notamment) doivent être impliquées en amont de la communication publique si elles ne font pas déjà partie des discussions (dans la grande majorité des cas, les municipalités sont impliquées dès les premiers instants et sont même souvent à l'initiative comme à Malvezie).

L'étape qui suit est éminemment stratégique. Il faut que la première impression qui soit donnée du projet soit à la fois positive, pour ne pas créer d'opposition, et à la fois réaliste, pas enjolivée, pour ne pas courir le risque que certains se sentent trompés par la suite.

Il convient donc d'apporter un grand soin à la manière d'annoncer l'existence du projet. Il faut notamment éviter de donner l'impression aux personnes qu'on les place devant un fait accompli (ce qui pourrait les buter et provoquer des réactions épidermiques d'opposition) et réduire au maximum la possibilité d'interpréter la chose comme un projet qui déposséderait les propriétaires de leurs biens ou les exploitants de leur outil de travail (ce qui là encore provoquerait un rejet quasi-automatique).

Néanmoins, ces deux écueils ressemblent fort à Charybde et Scylla et semblent très difficiles à éviter. La première réunion publique n'en est ainsi que plus stratégique car elle est le théâtre où s'exprime les premières oppositions, les premiers doutes voire les premières colères.

Il est alors primordial pour l'animateur d'exploiter sa position neutre, externe au territoire pour agir en médiateur, faire montre de pédagogie et être didactique sur les implications du projet pour chacun. Il s'agit de présenter les choses en montrant à chacun ses intérêts potentiels tout en restant objectif.

Cette période qui consiste à communiquer, rendre public le projet et ses implications et à faire un travail de déminage est de durée variable et dépend fortement du contexte rencontré. Plusieurs réunions (et semaines, voire mois) peuvent être nécessaires comme une seule peut suffire à passer à la suite.

La suite, justement, consiste à étoffer le groupe de travail. Initialement constitué des porteurs, des (ou d') agents de l'organisme animateur et des représentants de la municipalité, il est nécessaire de l'élargir. Impliquer de nouvelles personnes est indispensable pour coller au mieux aux aspirations des acteurs du territoire, pour répondre au mieux aux enjeux, pour étoffer au maximum le projet. En somme, pour faire en sorte que le projet soit le plus pertinent possible.

Les nouveaux membres peuvent se dégager de diverses manières mais, généralement, ces personnes émergent au cours des discussions. Ce sont celles qui se montrent le plus intéressées, impliquées, rigoureuses, qui font office de personnes ressources (à Malvezie par exemple, le groupe de travail compte des personnes qui de par leur profession firent office de contributeurs parfaits lorsqu'il s'est agi de rédiger les statuts de l'association).

Une fois le projet rendu public et le groupe de travail constitué, débute la rédaction, les discussions autour des documents qui composent le dossier de demande de création à transmettre aux services préfectoraux par la suite. Celui-ci se compose de quatre pièces :

- Les statuts de l'association
- Un rapport de présentation du projet exprimant notamment les motivations de la demande de création et les objectifs du projet
- Le périmètre prévu pour l'AFP
- La liste des propriétaires amenés à être inclus dans le périmètre

Celles-ci sont généralement réalisées par l'équipe d'animation qui les propose au groupe de travail pour validation avant transmission aux services préfectoraux.

Avec cette transmission débute alors la phase réglementaire.

Sous réserve que les documents soient satisfaisants, le préfet prend un arrêté préfectoral de projet de création d'AFP. Celui-ci implique une procédure en trois temps.

Le premier est l'ouverture d'une enquête publique. L'arrêté préfectoral en fixe les dates d'ouverture et de clôture (généralement 20 jours ouvrables), les lieux où seront déposées les pièces du dossier en consultation libre et les registres (en général la mairie de la commune concernée), nomme un commissaire enquêteur et fixe les dates et heures de permanences de ce dernier (qui s'étalent sur trois jours).

A l'issue de celle-ci, le commissaire a un mois pour rendre ses conclusions motivées au préfet.

Une fois cela fait, la consultation officielle des propriétaires est lancée (généralement par courrier recommandé).

Deux cas de figures existent alors pour que la majorité qualifiée nécessaire à la création soit atteinte :

- Dans le cas où aucune des parcelles incluses dans le périmètre n'est la propriété d'une collectivité territoriale, alors il est nécessaire que 50 % des propriétaires possédant au moins 50 % de la superficie des terres concernées donnent leur accord.
- Dans le cas où une collectivité territoriale fait partie des propriétaires concernés, alors il suffit que les propriétaires favorables au projet représentent via leurs parcelles au moins 50 % de la superficie totale

Il est important de préciser que la règle du « qui ne dit mot consent » s'applique ici. Ainsi, les propriétaires qui ne répondent pas à la consultation sont réputés favorables.

A ce stade, si la majorité qualifiée n'est pas atteinte la procédure s'arrête. Le préfet peut néanmoins constituer d'office l'AFP s'il l'estime nécessaire pour prévenir des risques.

Si la majorité qualifiée est atteinte, le préfet s'appuie sur ces résultats et sur les conclusions de l'enquête publique pour prendre un arrêté autorisant la création.

La première Assemblée Générale peut alors se tenir et le premier syndicat est élu. La vie de l'AFP peut commencer.

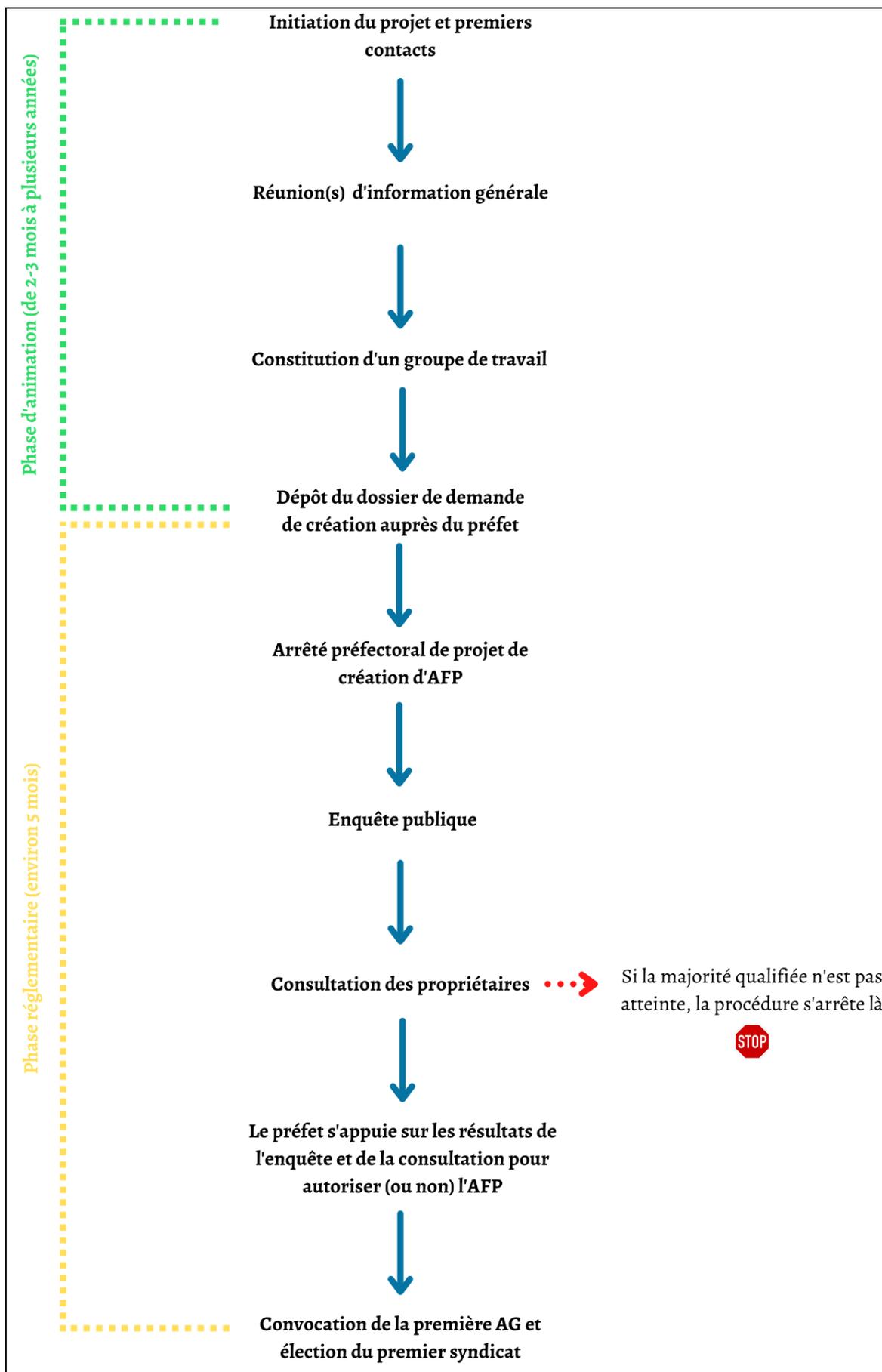


Figure 38 : Processus de constitution d'une AFP (A.MAUMUS)

## Missions et tâches réalisées durant le stage

### Projet de Malvezie

Lors de mon arrivée, le processus à Malvezie en était à la fin de la phase d'animation. Après des années de discussions, de négociations, le constat venait d'être fait que la situation n'évoluerait plus. En raison d'un rapport de force très favorable au camp du « pour » (estimé à l'occasion d'une consultation blanche organisée par la mairie), le choix avait donc été fait d'avancer et de profiter du renfort d'une nouvelle personne dédiée à la DAE Comminges pour cela.

Après avoir rapidement pris connaissance du dossier, du contexte et rencontré les principaux acteurs, j'ai rapidement commencé à rédiger les statuts de l'AFP et le rapport de présentation du projet, tâches qui m'avaient été confiées pour ce stage.

Pour la rédaction des statuts, n'ayant aucune expérience ou compétence particulière en la matière (et cela étant aussi la première expérience de mon service) le choix a été fait de se baser sur divers exemples de statuts d'AFP et d'en faire un panachage afin de coller au mieux au contexte de Malvezie.

Ainsi me suis-je basé sur les statuts types proposés par le *Guide des associations foncières pastorales* (document de l'Association Française de Pastoralisme), les statuts des AFP de Tralonca (Corse), de Villargondran (Haute-Savoie) et de Fougaron (la dernière AFP créée en date en Haute-Garonne).

Le choix de faire un mélange de ces différents statuts s'est avéré pertinent car, en les comparant, on peut s'apercevoir rapidement que chacun recèle des lacunes sur certains points. Et que là où l'un est défaillant, un autre apporte une réponse.

Une fois cela fait, les statuts ont été proposés pour relecture et avis au groupe de travail. Celui-ci pouvait compter, comme indiqué, sur des personnes ressources particulièrement compétentes en la matière. Quelques observations et remarques ont ainsi été faites.

Les modifications nécessaires effectuées, les statuts ont été repropoés au groupe de travail qui les a validés.

Concernant le rapport de présentation du projet, il s'agit d'un document moins codifié et correspondant davantage à mes compétences. Ainsi, en prenant exemple quant à son contenu sur les rapports de présentation des AFP de Tralonca (Corse), Aitınca (Corse) et Fougaron (Haute-Garonne), il a été rédigé et validé plus rapidement.

A ce stade du processus, le périmètre et la liste des propriétaires étaient déjà établis. Néanmoins, les deux réunions qui se sont tenues autour de la question des statuts et rapport de présentation ont été l'occasion pour des propriétaires qui ne s'étaient pas trop impliqués ces dernières années de s'intéresser à ce projet.

Ainsi a-t-il été nécessaire de faire de l'ajustement au niveau de la zone concernée par la future AFP (Figure 39). J'ai ainsi réalisé un travail de cartographie pour mettre à jour la carte du périmètre et la liste des propriétaires.

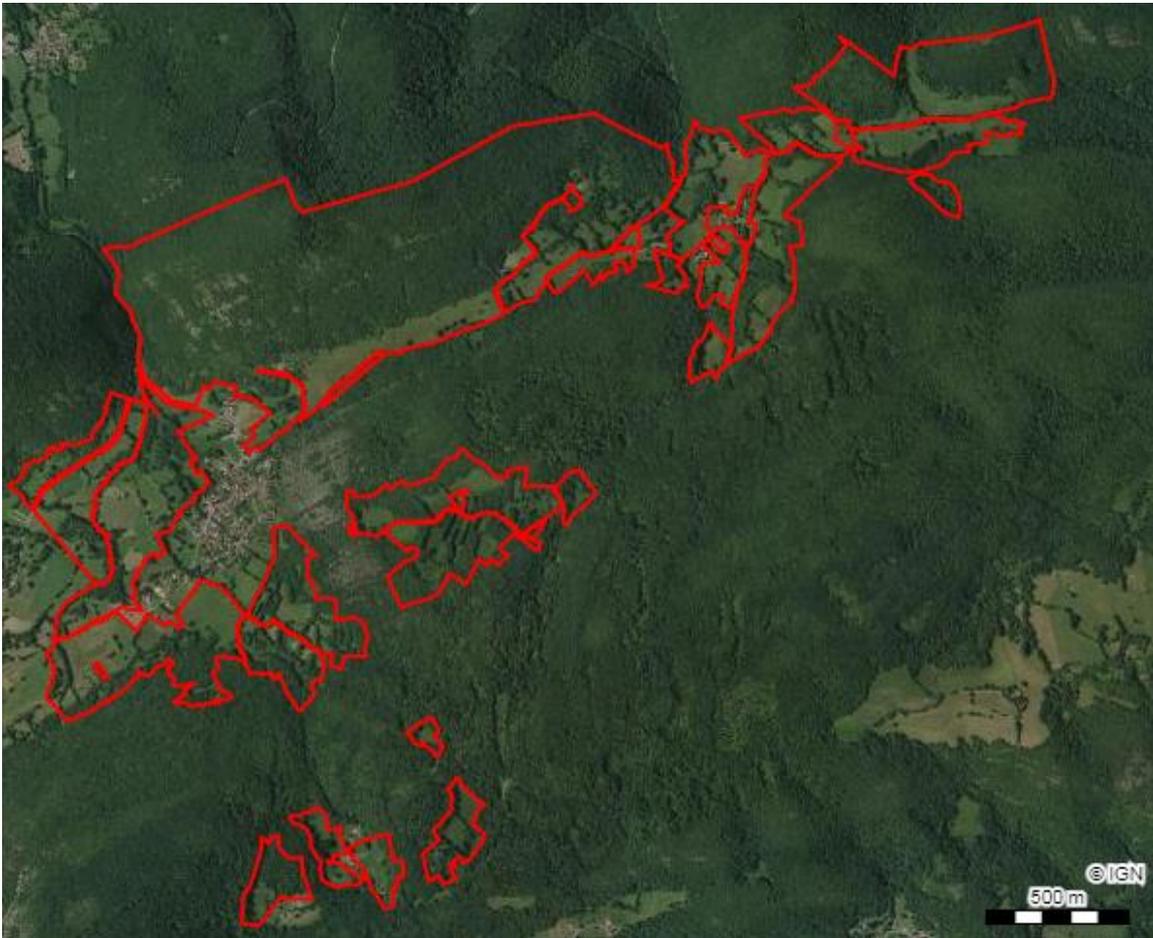


Figure 39 : Périmètre de la future AFP de Malvezie (Réalisation : A.MAUMUS 2022)

Ces ultimes réunions n'ont pas non plus manqué de soulever quelques questions et interrogations de dernière minute pour certains propriétaires. La question du statut du bâti agricole s'est notamment posée et il a fallu que j'y trouve des réponses.

Une fois tout cela fait, le dossier de demande de création a été envoyé le 10 mai 2022 aux services préfectoraux pour recueillir un avis préalable à un dépôt officiel. Nous avons alors convenu avec notre interlocutrice en leur sein que cet avis nous parviendrait début juin, afin que nous puissions le déposer au plus tard à la fin de ce même mois.

Las, la navette au sein des différents services de l'Etat fut plus longue que prévu et les observations ne nous sont parvenues que le 7 juillet.

Les seules modifications d'importance qu'il fallut apporter portaient sur le rapport de présentation. Elles concernaient les espaces forestiers (précisions quant aux intentions de l'AFP à leur sujet) et l'emploi du terme « réouverture » (précisions quant à ce qu'il signifiait dans ce contexte).

Une fois ces modifications faites par mes soins, et en accord avec le groupe de travail, le dépôt officiel du dossier pu intervenir le 5 août.

## Projet de Boutx

Le projet de Boutx étant moins avancé, les tâches effectuées durant ces six mois furent logiquement différentes.

Pour commencer, après avoir rencontré les initiateurs du projet cités précédemment, nous avons, avec les porteurs, défini le périmètre (Figure 40) qui est amené à servir de base de travail pour la suite du processus. Une fois cartographié, j'ai sollicité mon collègue M. Gracia pour extraire de sa base de données la liste des parcelles et les identités des propriétaires concernés.

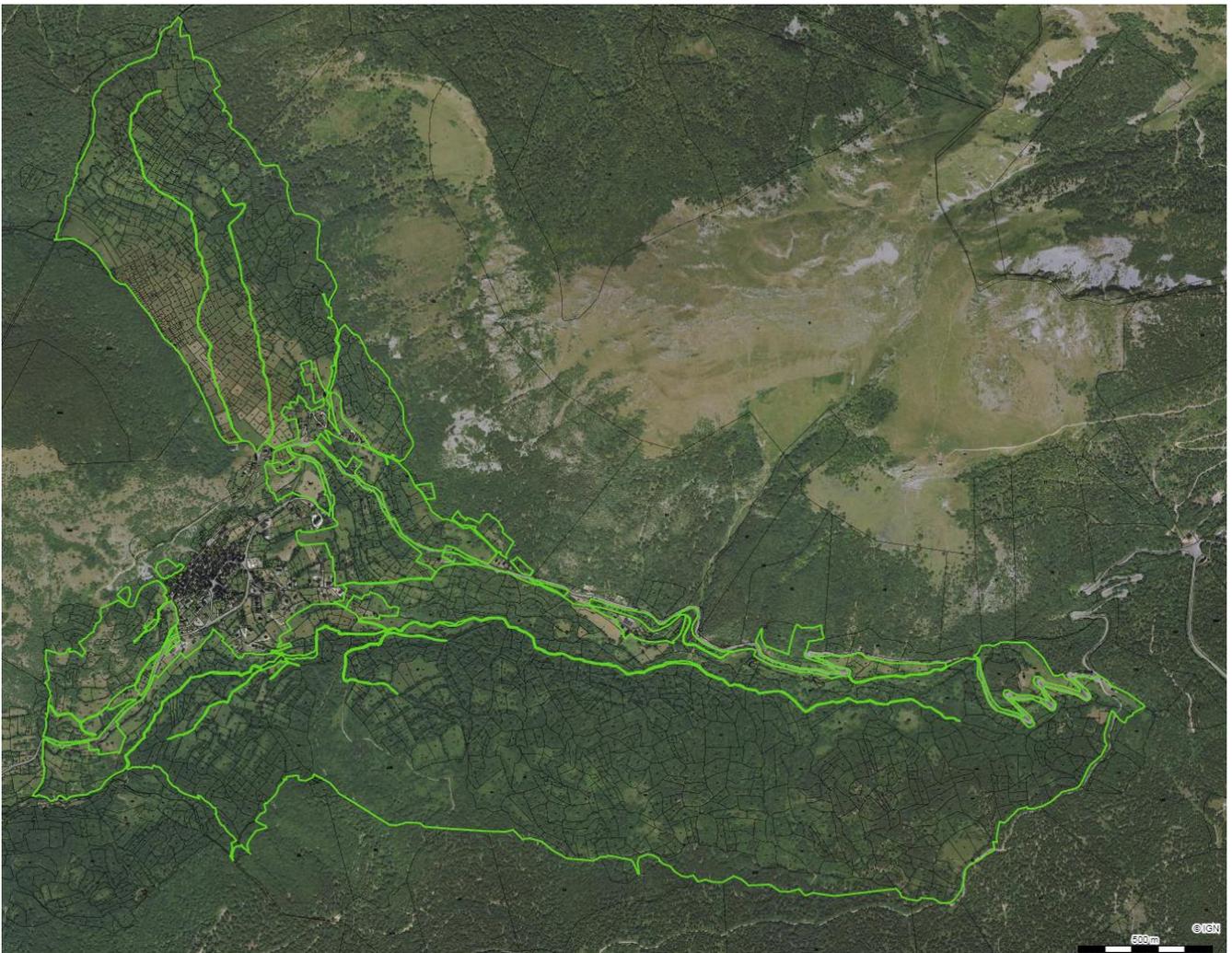


Figure 40 : Le projet de périmètre de l'AFP de Boutx (Réalisation : A.MAUMUS 2022)

Passée la cartographie du périmètre, l'étape suivante était l'une des plus importantes du processus comme indiquée par ailleurs : rendre public le projet.

Pour ce faire, il fut convenu avec les porteurs du projet et M. le maire de l'organisation d'une réunion de présentation du projet le 7 juillet 2022 à 18h.

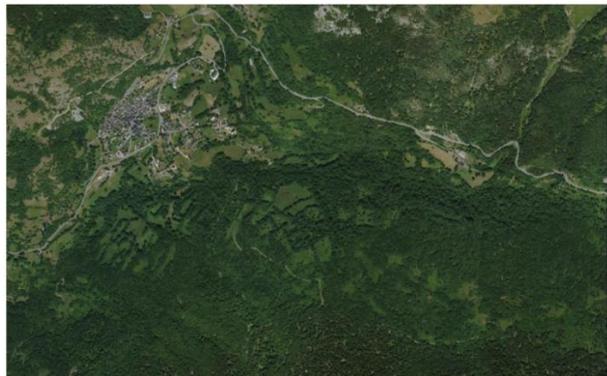
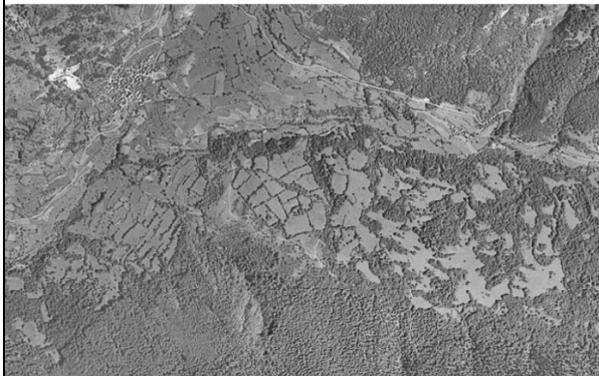
A cet effet, une lettre d'invitation et de contextualisation a été rédigée et une plaquette de présentation de l'outil AFP a été réalisée (Figure 41). Ces deux documents ont ensuite été soumis aux porteurs pour validation et envoi par la mairie à un groupe d'acteurs locaux choisis par les porteurs.



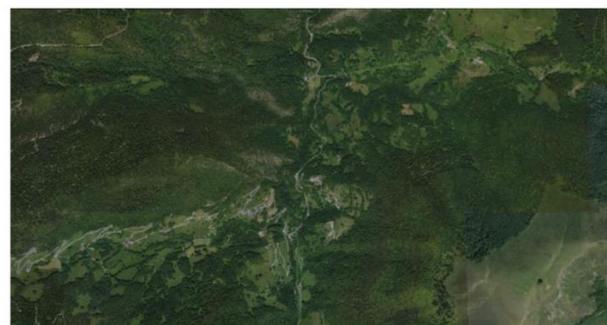
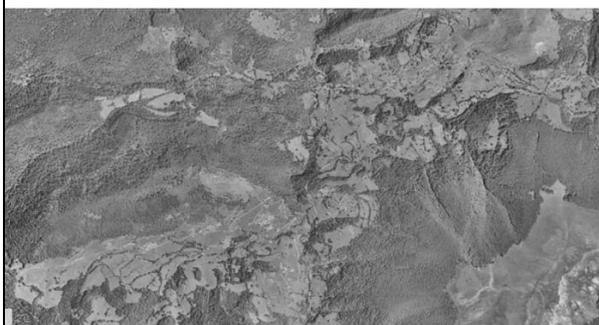
## Un outil adapté pour Boutx, l'Association Foncière Pastorale (AFP)

Un phénomène de **déprise agricole** sévit en France (par phases successives) depuis la seconde moitié du XIXème siècle et plus **particulièrement en zone de piémont / montagne**.

Les conséquences, outre l'aspect socio-économique, sont une **fermeture des milieux** et un **changement important du cadre paysager** des territoires concernés. **Boutx n'échappe pas à cette situation.**



Evolution de la végétation entre les années 1950 et 2019 autour du village de Boutx.  
On observe l'ampleur du phénomène de fermeture au Sud et à l'Est du bourg.



Evolution de la végétation entre les années 1950 et 2019 autour des hameaux de Couledous et de Ger de Boutx.  
L'enrichissement est flagrant au Sud-Ouest de Ger de Boutx et au Nord de Couledous



Les conséquences sur le terrain sont une prolifération des espèces invasives qui colonisent les parcelles, salissent les prairies et ferment les clairières.



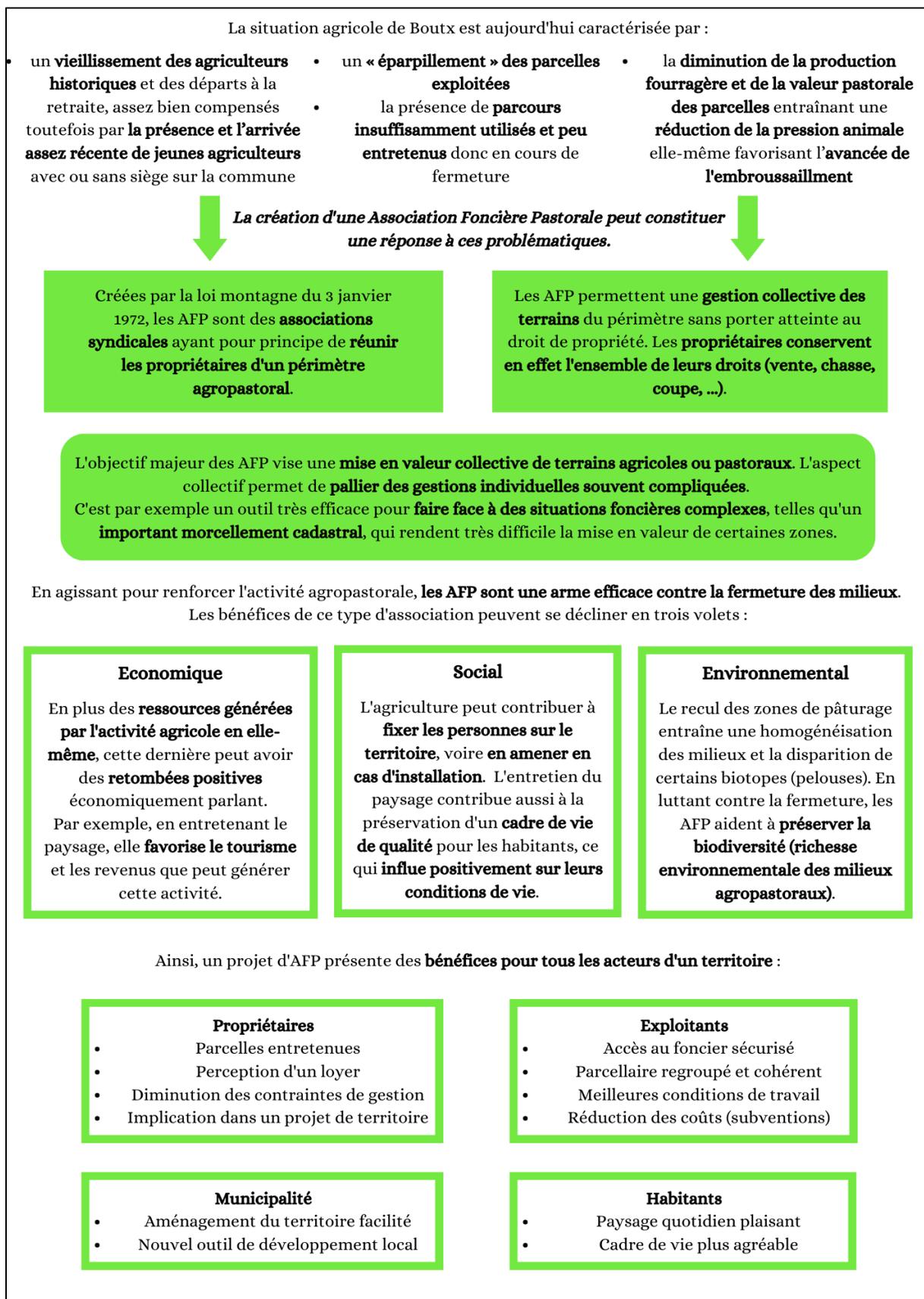


Figure 41 : Plaquette explicative de l'outil AFP réalisée pour le projet de Boutx (Réalisation : A.MAUMUS 2022)

Pour préparer la réunion et afin d'étayer nos propos à venir sur les effets de la déprise agricole et la fermeture des milieux en même temps que préparer la présentation paysagère de la zone ciblée par l'AFP (nous y reviendrons), j'ai effectué une journée de terrain.

Au cours de celle-ci, j'ai arpenté, seul d'abord puis guidé par un éleveur local, le périmètre provisoire pour faire des photographies représentatives des paysages actuels et des dynamiques qui y ont cours.

Le 7 juillet, après l'introduction du maire, Mme. Ruau et moi avons animé la réunion tenue devant une vingtaine de personnes, des propriétaires concernés pour l'essentiel.

Après une présentation de ce qu'est la déprise agricole, de ses conséquences sur un territoire (notamment d'un point de vue environnemental et paysager grâce à l'effet produit par l'image), de l'outil AFP, de ses implications et de comment il peut répondre à une problématique telle que celle rencontrée par la commune de Boutx, nous avons répondu aux questions, doutes et remarques de l'auditoire.

Un peu plus d'un mois plus tard, le 11 août s'est tenu une deuxième réunion. Celle-ci avait pour but d'avancer dans la constitution du groupe de travail.

En ce sens, le courrier d'invitation devait de nouveau contenir la plaquette d'information (suite à un quiproquo interne à la mairie de Boutx, ce ne fut pas le cas) en plus d'un compte rendu de la précédente rencontre et d'un bulletin à retourner au CD31 pour que chacun nous informe de sa participation ou non à la réunion et de sa volonté de prendre part ou pas au groupe de travail (tous les documents dont il est mentionné ont été rédigés par mes soins).

Cette réunion, à laquelle une dizaine d'acteurs locaux ont assisté, ne s'est pas tout à fait déroulée comme prévue. Immédiatement une certaine tension fut palpable et les débats se sont rapidement envenimés de par la véhémence d'un propriétaire réservé sur le projet et les réactions du même acabit des porteurs présents. Il a alors fallu, pour Mme. Ruau et moi-même, faire preuve de calme et de pédagogie pour réussir une médiation expresse et apaiser les échanges.

Le calme revenu, la réflexion a pu avancer sereinement. Le groupe de travail s'est alors dessiné, les personnes présentes étant d'accord pour en faire partie, et une nouvelle réunion publique a été fixée le 2 septembre.

Un document ressource sous forme de « questions-réponses » sera aussi rédigé (il sera finalisé après le rendu du présent rapport) en collaboration avec le groupe afin d'apporter des réponses aux interrogations récurrentes concernant le projet d'AFP et offrir aux porteurs un soutien lors du travail de « lobbying » qu'ils seront amenés à effectuer sur le terrain.

## **Missions complémentaires**

En plus de travailler spécifiquement à la constitution de ces deux AFP, ces six mois de stage ont aussi pour moi été l'occasion de contribuer sur d'autres sujets.

Le premier, lié aux deux projets phares de constitution d'AFP, est une initiative que j'ai prise. Il s'agit de la réalisation d'un document de présentation paysagère pour chacune des deux zones concernées par les potentielles AFP de Malvezie et Boutx.

Inspirés de mon stage de Master 1 effectué au sein de la mairie d'Aurignac et du travail similaire que j'avais réalisé à l'échelle du territoire des anciennes Terres d'Aurignac, ces travaux visent à permettre d'effectuer dans le futur un suivi paysager des espaces compris dans les AFP. Et ce dans le but de mesurer les effets d'un tel dispositif sur un territoire, sur les pratiques et les stratégies qui y ont cours.

L'objectif in fine, est d'offrir des données à même de guider les futurs projets dans la route à suivre.

Dans le cadre de cette mission, j'ai eu l'occasion d'effectuer plusieurs sorties terrain afin d'étudier les zones et de prendre des photographies de celles-ci (toutes les photographies du présent rapport en résultent).

Toujours en lien avec les Associations Foncières Pastorales, plusieurs missions de communication m'ont été confiées durant mon stage.

La première a consisté en une présentation de l'outil et de ses implications lors d'une réunion intersectorielle avec la DAE Volvestre le 2 juin.

La seconde concerne la foire de Luchon qui se tiendra le 10 septembre. Le Conseil Départemental y disposera d'un stand sur lequel sera notamment exposé un kakémono dédié aux AFP (en cours d'édition par le service communication) et où seront distribués des flyers explicatifs de ce dispositif, le tout réalisé par mes soins.

Enfin, j'ai pu également participé à la conduite d'un projet dont la DAE Comminges s'occupe de l'animation : la CUMA PEI.

En 2020, une CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole) a été mise en place, en grande partie à l'initiative de Mme. Ruau, pour acquérir un robot broyeur téléguidé (Figure 42) permettant d'accéder à des endroits où la pente trop importante ou un accès trop difficile empêchent l'intervention mécanique des exploitants.

Cette CUMA PEI (Pyrénées Espace d'Innovation) regroupe des agriculteurs ariégeois, haut-pyrénéens et haut-garonnais. Le service proposé consiste en la mise à disposition des adhérents du robot et de son chauffeur afin de débroussailler des parcelles ciblées.

Ce dispositif permet de lutter contre l'enfrichement et la fermeture des milieux en suppléant le pâturage là où le broyage n'est pas possible en tracteur. La logique est ainsi proche de celle qui guide la constitution d'AFP : soutenir l'agriculture de montagne, lutter contre les effets de la déprise agricole et rouvrir les milieux.



Figure 42 : Le robot broyeur de la CUMA PEI (Source : DAE secteur Comminges)

Le Conseil Départemental, impliqué dans ce projet depuis sa genèse, fournit actuellement un soutien technique et d'animation.

Mes missions consistaient en une visite avec les exploitants des secteurs où le robot était précédemment passé. Il s'agissait alors d'analyser le niveau d'ouverture du milieu, de recueillir des informations sur les usages qui avaient été faits de la zone (pression animale, éventuel débroussaillage manuel, écobuage, etc.) pour évaluer l'efficacité et la pertinence du recours au robot dans différents contextes. Ces rencontres étaient aussi l'occasion de planifier d'éventuels futurs passages du robot broyeur et de recueillir des informations sur l'exploitation

### 3. Intégration dans le fonctionnement de l'équipe et chronologie

Concernant mon intégration dans l'équipe, elle fut directement liée à mes missions.

Comme dit précédemment, j'ai été recruté spécifiquement pour m'occuper des dossiers AFP dont le service était chargé et ceux qu'ils auraient pu être amenés à accompagner. De fait, j'étais la personne en charge de ces dossiers au sein de l'équipe, le « stagiaire AFP ».

Néanmoins, je n'étais pas seul à travailler dessus, Mme Ruau les suivait aussi de près et fut présente à toutes les réunions publiques et à une grande partie des rencontres avec les acteurs. Nous faisons aussi tous deux des points hebdomadaires sur l'avancée des projets. Enfin, chaque document produit et/ou échéance fixée le furent avec sa validation.

M. Gracia, conseiller agricole du secteur, est également intervenu à plusieurs reprises, notamment car il avait déjà cartographié les périmètres en projets et disposé des bases de données. C'est donc lui qui a extrait des bases de données dont nous disposons la liste des parcelles et des propriétaires concernés. En revanche, la partie cartographique m'est revenue à compter de mon arrivée.

Pour le reste, c'est moi qui m'occupais des tâches « du quotidien », de la rédaction des documents officiels et/ou de communications, des sessions de terrain et de la plupart des contacts avec les acteurs.

Si l'ensemble du temps a été globalement bien rempli, deux importants « coups de feu » ont eu lieu durant ces six mois de stage.

Le premier s'est déroulé d'avril à mi-mai et a consisté en la préparation, la rédaction des documents officiels de l'AFP de Malvezie (statuts de l'association et rapport de présentation) ainsi que les retouches du périmètre. Il s'est achevé le 10 mai avec la première transmission des documents à la DDT pour avis.

Le second a débuté la dernière semaine de juin avec la préparation de la réunion publique de présentation du projet d'AFP à Boutx et, surtout, avec les retours de la DDT quant aux documents de l'AFP de Malvezie et les modifications qui durent en découler. Cette période s'est étendue jusqu'à début août.

Le diagramme de Gantt suivant récapitule le déroulement de mon stage.

Tâches / Temporalité	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août 2022
Arrivée / prise de connaissance des dossiers / découverte des missions et actions de la DAE Cérimones						
Rédaction des propositions de statuts et de rapport de présentation pour l'AFP de Malvezie / modification de la cartographie du périmètre de l'AFP						
Travail avec les porteurs du projet d'AFP à Bouix pour définir une chronologie et cartographier le périmètre potentiel						
Modifications des projets de statuts de l'AFP de Malvezie suite au groupe de travail du 22 avril						
Modifications des projets de statuts et du périmètre de l'AFP de Malvezie suite au groupe de travail du 05 mai						
Préparation d'une intervention sur l'outil AFP au cours d'une journée de réunion intersectorielle interne (le 2 juin)						
Préparation de documents de communication (plaquette explicative et invitation) en vue d'une réunion publique de présentation du projet d'AFP à Bouix / rencontre avec les porteurs du projet pour validation et fixer la réunion						
Diagnostic débrousailage sur le terrain						
Réalisation d'un document de présentation paysagère initiale du périmètre de l'AFP de Malvezie afin d'en mesurer les effets						
Sortes terrains en vue de la réalisation de cette "présentation paysagère initiale" à Malvezie / à Bouix le 1 juillet en vue de disposer d'images d'illustrations						
Préparation de la réunion publique d'information sur le projet d'AFP à Bouix le 7 juillet au soir / retour sur celle-ci et préparation de la constitution du groupe de travail						
Modifications et ajouts d'éléments au rapport de présentation du projet d'AFP de Malvezie suite aux rebours des services de la DDT						
Réalisation d'un kakemono sur l'outil AFP qui sera présenté par le CD31 à la foire de Luchon le 10 septembre						
Rédaction d'un document FAQ sur les AFP pour le groupe de travail de Bouix le 02 septembre						

## IV. Résultats et discussions

### 1. Résultats obtenus

#### **AFP de Malvezie : lancement de la procédure d'enquête publique**

En ce qui concerne le projet de Malvezie, après plusieurs mois de travail pour rédiger le rapport de présentation et les statuts puis, surtout, pour les affiner et les adapter aux attentes des propriétaires s'étant impliqués tardivement, les documents ont été une première fois transmis aux services préfectoraux pour avis.

Après un mois d'attente, ces derniers nous ont fait part de leurs observations. Après les avoir modifiés en conséquence, nous les avons finalement transmis officiellement en vue de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la constitution de l'AFP.

En parallèle, le document de présentation paysagère des zones concernées par la future AFP a été réalisé et devra permettre de mesurer les effets d'un tel dispositif sur le territoire.

#### **Principales réalisations :**

- Définition du périmètre et cartographie de celui-ci
- Listing des propriétaires concernés
- Rédaction des statuts de la future AFP
- Rédaction du rapport de présentation du projet
- Réalisation d'un document de présentation paysagère de la zone

#### **Stade d'avancement du projet :**

- Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique

## **AFP de Boutx : lancement du processus de constitution**

Pour ce qui est le projet de Boutx, après avoir commencé sur de bons rails lors de la définition des objectifs et du périmètre sur lequel travailler avec les porteurs du projet, les choses se sont compliquées.

Si première réunion publique d'information s'était bien déroulée, rapidement des oppositions sont apparues. Motivées par divers facteurs allant de la crainte de perdre la main sur ses biens aux conflits de personnes, celles-ci ont créé un climat tendu autour de ce projet. Ainsi la deuxième réunion avait commencé sur des bases houleuses avant que les choses ne s'apaisent. Finalement, les discussions purent être constructives et un groupe de travail a pu à cette occasion d'esquisser.

Malgré tout, le projet ne semble guère susciter qu'un enthousiasme limité dans la population, en tout cas pour l'instant.

Néanmoins, le processus est enclenché. Les principaux contours ont pu être définis, l'information a été rendue publique et le groupe de travail est en cours de constitution.

Si quelques opposants se sont manifestés par courrier en réponse à notre proposition pour faire partie du groupe de travail, la capacité réelle de celle-ci à peser reste limitée : les personnes ouvertement contre ne représentent qu'un faible pourcentage de la surface concernée, ce qui serait insuffisant pour empêcher la création en cas de vote.

### **Principales réalisations :**

- Définition du périmètre de travail initial et cartographie de celui-ci
- Listing des propriétaires concernés
- Réunions de présentation publique du projet
- Travail d'information et de médiation
- Constitution du groupe de travail

### **Stade d'avancement du projet :**

- Processus de création enclenché
- Groupe de travail fonctionnel

## 2. Analyse des résultats

Au stade de l'analyse, le fait le plus saillant qui ressort des travaux menés durant ces six mois de stage est la grande complexité qu'implique la conduite d'un projet de constitution d'une AFP. Et ce pour plusieurs raisons.

D'abord car la création d'un AFP touche à la notion de propriété. Elle réveille chez les propriétaires la question du rapport à la terre, à ce que l'on possède. La peur (bien souvent injustifiée) de perdre sa « souveraineté » sur un bien provoque chez beaucoup une réaction épidermique. On ne veut pas que quelqu'un d'autre (personne ou association) puisse décider de ce qui sera fait sur notre terre.

La plus petite parcelle (parfois oubliée depuis des années et embroussaillée) peut-être une raison de s'opposer pour son propriétaire.

Ainsi, à Malvezie comme à Boutx, a-t-on pu voir des intérêts soudains et très vifs pour des lopins de terres oubliés depuis des lustres. Suscitant par là même de multiples craintes et questions quant au devenir de leur pouvoir de propriétaires sur ces terrains.

Même si de telles interrogations ne se transforment pas en opposition, elles entraînent des questions, des débats et ont en plus une faculté à en entraîner d'autres. Si l'on rajoute à cela le nombre très important de propriétaires concernés par de tels projets et que l'on considère qu'une proportion importante est amenée à avoir ce genre de réaction, alors on comprend rapidement le caractère extrêmement chronophage de la chose.

Autre frein, les rapports sociaux locaux.

Dans tout groupe humain, il existe des divergences de point de vue, d'opinion, de caractère. Celles-ci peuvent entraîner des tensions, plus ou moins vives, voire des conflits ouverts entre personnes. Les deux contextes rencontrés lors de cette expérience professionnelle ne font pas exception. Comme nous l'avons vu précédemment, ils sont même quasiment des cas d'école.

Ainsi, sur ces deux territoires l'émergence d'un projet d'AFP a fait remonter et a catalysé les tensions. A Malvezie entre porteur du projet (et la majorité des propriétaires bien que ceux-ci soient restés plus en retrait) et exploitants. Alors qu'à Boutx, c'est tout un passif accumulé sur plusieurs générations qui s'est réveillé à l'occasion.

Outre une ambiance parfois délétère, ces tensions sont aussi vectrices d'opposition au projet de la part du « camp adverse » de celui des porteurs. Par exemple à Malvezie, en dépit d'un poids foncier très faible, les opposants ont réussi à fortement retarder le processus.

Ensuite, comme tout projet d'aménagement de l'espace et/ou relatif à l'utilisation du territoire, la création d'une AFP est susceptible de soulever des conflits d'usage.

Vecteurs de tensions, ils nécessitent le cas échéant la prise en compte des attendus de chacun des partis pour concilier au mieux les aspirations pour le territoire des acteurs de celui-ci. Ce travail de conciliation, de médiation est une tâche supplémentaire qui vient s'ajouter. Elle peut en outre être particulièrement chronophage voire même inefficace.

Par exemple, à Malvezie, c'est une divergence autour de l'utilisation, de l'entretien de l'espace, de son devenir qui fut à l'origine du projet. Dès lors, le conflit d'usage entre exploitant et mairie-habitants était intrinsèquement lié au processus. Pour tenter d'améliorer la situation, une médiatrice professionnelle fut un temps adjointe aux discussions. Mais, devant l'intensité du conflit et l'écart entre les deux positionnements auxquels sont venus se greffer des problèmes de personnes, ses travaux se sont révélés inefficaces et la situation est arrivée au point de non-retour trouvé au démarrage de mon stage et décrié par ailleurs.

Ainsi, après deux ans de discussions et de travail, la situation n'avait pas avancée et paraissait si inextricable que le choix fut fait d'avancer dans le sens de la majorité et contre les revendications des opposants. Deux ans ont ainsi été « perdu » ou presque.

Les démarches administratives constituent un dernier aspect vecteur de complexité dans un processus de création d'une AFP.

En effet, étant une association soumise à autorisation préfectorale, la consultation et l'aval des services préfectoraux de la DDT est indispensable à la création d'une AFP autorisée.

Or, les documents officiels (statuts et rapport de présentation) sont longs à réaliser et nécessitent une grande rigueur, à la fois pour le bon fonctionnement de l'Association (une erreur ou une phrase sujette à interprétation dans les statuts peut entraîner un dysfonctionnement grave dans la future AFP par exemple), mais aussi pour passer l'étape du contrôle des services préfectoraux. En effet, ceux-ci sont très rigoureux, y compris sur des points qui peuvent apparaître comme des points de détail. Enfin, cette kyrielle de services semble difficile à mettre en branle et son temps de réaction peut être particulièrement frustrant pour les acteurs de terrain souhaitant avancer et concrétiser un projet déjà aux allures de marathon.

Pour illustrer encore avec l'exemple de Malvezie, alors que les statuts de l'association et le rapport de présentation du projet ont été transmis dès le 10 mai pour avis des services de l'Etat, nous n'avons eu leur retour que le 7 juillet. Soit 17 jours après la date que nous avions fixée avec la personne en charge du dossier (validée par les deux partis).

Il fut en outre nécessaire d'apporter des précisions au rapport de présentation, ce qui ne manqua pas d'allonger encore le processus.

En conclusion, pour le cas de Malvezie, si l'on prend en compte la situation au démarrage de ce stage, la lourdeur intrinsèque d'un processus de constitution d'AFP et les multiples contretemps qui ont jalonné l'avancée du dossier (implication tardive de certains propriétaires, lenteur des services préfectoraux, modifications demandées par ces derniers, etc.), alors le fait que la procédure d'enquête publique soit lancée est un résultat satisfaisant qui ouvre la porte à une réussite du processus.

Néanmoins, il est nécessaire de relativiser cela en rappelant que les objectifs initiaux prévoyaient que l'arrêté d'ouverture d'enquête publique soit pris à la fin juin et que l'Association soit officiellement constituée avant la fin du stage. Probablement ces attendus étaient-ils un peu trop ambitieux et pariaient-ils sur un déroulé linéaire des choses, toujours est-il qu'un décalage de deux mois est à déplorer entre ces objectifs et la réalité.

Pour le projet de Boutx, la situation est différente. Le processus ayant été lancé au cours de ces six mois de mission, il est logiquement moins avancé. Néanmoins, le groupe de travail a émergé et les principales bases sont posées. Ici, il n'y a pas vraiment de retard à déplorer et si des tensions apparaissent déjà, elles étaient prévues et sont de toute manière presque systématiquement inhérentes à ce type de projet.

Ainsi, les résultats obtenus pour ces deux projets sont satisfaisants compte tenus des contraintes liées à la création d'une AFP.

### 3. Éléments de réponses à la problématique

Comme nous l'avons vu précédemment, les deux territoires ciblés pour la mise en place d'une Association Foncière Pastorale l'ont été alors qu'ils font face au déclin de l'activité agricole et aux effets délétères que celle-ci entraîne.

Et, si cette problématique est reconnue de tous, les motivations, les aspirations et les priorités ne font, elles, pas l'objet d'un consensus.

#### Malvezie

A Malvezie, le projet est porté par un groupe d'acteurs constitué d'élus, de propriétaires et d'habitants (l'essentiel cumulant deux voire trois de ces casquettes). Et pour ces acteurs, la priorité, la raison d'être même de la création d'une AFP sur la zone est de lutter contre la fermeture des milieux, l'embroussaillage et les modifications paysagères que cela implique.

Cette dynamique est perçue très négativement, comme un signe de déclin, de décrépitude du territoire local.

A titre exemple, dans l'une des premières déclarations d'intentions quant au projet d'AFP sur la commune, le maire faisait état pour appuyer la nécessité d'un tel dispositif d'une accélération de « *la déprise et de l'avancée de la forêt* » et d'un « *paysage en voie de fermeture, un parcellaire déprécié, des hectares envahis par la ronce, les taillis, la forêt, ...* ».

Plusieurs acteurs favorables au projet ont au cours de discussions informelles que nous avons pu avoir, fait référence au passé (plus ou moins lointain) par faire état de leur nostalgie, de leur regret quant aux changements paysagers (en particulier la progression de la forêt).

Je pense par exemple à l'un des adjoints au maire, qui, au milieu d'une parcelle aujourd'hui à demi-boisée, me racontait avec un mélange d'aigreur et de nostalgie comment il y a 30 ou 40 ans il était possible de dévaler la pente jusqu'au village, alors qu'il est aujourd'hui difficile de faire 20 mètres tout droit sur le même parcours.

Globalement, les discussions quant aux objectifs ont toujours tourné autour de la nécessité de « *sauver ce qui pouvait l'être* », de rouvrir et restaurer le paysage local pour le ramener à un état perçu comme agréable.

L'idée de préservation cohabitait avec l'ambition d'une reconquête sur la forêt. C'est d'ailleurs en ce sens que le versant sud de la Rouère de Malvezie (pourtant presque intégralement boisé) a été inclus dans le périmètre, dans l'idée que peut-être d'anciennes parcelles pastorales pourraient être réouvertes. Les dernières parcelles ajoutées au périmètre l'ont aussi été dans ce but : un résident secondaire de Vignaut a insisté pour inclure dans l'AFP une portion boisée des pentes du pic de Poulaté pour tenter « *d'en refaire des prairies* » arguant le fait qu'il s'agissait là du « *but d'une AFP* ».

En lien avec la question paysagère, les loisirs ont aussi été évoqués par les acteurs favorables que j'ai pu rencontrer. Un regret partagé concerne l'état de certains chemins de la commune qui ne permettent plus la promenade sans braver les ronces. Les rendre de nouveau praticables est l'un des objectifs évoqués. Le projet de la mairie de restauration et d'aménagement d'une grange foraine à Bouves rentre aussi dans cette logique.

On le voit, à Malvezie, les priorités portent surtout sur la dimension paysagère, sur la nécessité d'améliorer le cadre de vie local pour le rendre plus agréable pour la population.

L'agriculture n'est pas pour autant éludée. L'idée de soutenir l'activité locale est bien présente, tous les pro-AFP étant conscients qu'elle est une donnée à la fois du problème et de la solution.

Mais si la commune souhaiterait créer une réserve foncière pour installer une exploitation, ce projet n'est pas du tout prioritaire et le maire le présente d'ailleurs comme une opportunité qui pourrait être saisie si l'occasion venait à se présenter dans le futur. Ce qui donne l'impression d'un objectif pour le papier.

Plus généralement, chez les personnes favorables au projet, l'agriculture est vue comme le moyen de parvenir aux objectifs paysagers évoqués précédemment. Bien avant son rôle productif, c'est son rôle de productrice de services environnementaux et d'aménités qui est lié à la filière.

Cette idée se trouve ici renforcée par le fait que propriétaires, élus et habitants considèrent (pour la plupart) que les exploitants locaux sont des « chasseurs de primes » et « défaillants » dans leur travail. En clair, qu'ils ne produisent pas (ou trop peu) et qu'ils vivent grâce aux aides et subventions qui leur sont versées en échanges de services (l'entretien de l'espace) qu'ils n'assument pas.

N'ayant pu rencontrer les exploitants durant mon stage et compte tenu de la forte animosité entre eux et les porteurs du projet, je ne dispose que de peu d'éléments objectifs et exploitables pour analyser leur rapport au territoire local.

Néanmoins, un élément est palpable dans leur attitude, c'est le sentiment de dépossession qui les habite face à ce projet d'AFP.

Nous sommes ici au cœur du cas de figure que nous avons évoqué dans la partie II)3) où les acteurs ayants une vision de type « pastoralité vue de l'extérieur » (Eychenne et Lazaro 2004) s'imposent dans le rapport de force qu'induit l'AFP et où les éleveurs se sentent privés de leur droit (légitime ou non) à exploiter, à disposer de la terre. Cette idée du « *on veut nous imposer ce qu'on doit faire !* » est très présente. C'est d'ailleurs cette sensation de contrainte, de perte de souveraineté, de dépossession qui a conduit l'exploitant dont il fut précédemment question à quitter le groupe de travail et le camp des pro-AFP.

Le rapport au territoire des éleveurs locaux apparaît dès lors clair : que ce soit pour produire ou pour « *toucher des primes* » (comme les en accusent les propriétaires et habitants), ils perçoivent le territoire comme leur outil de travail, leur source de revenu.

Le fait qu'aucun d'entre eux n'habite sur la commune renforce ce rapport. Leur présence n'étant que ponctuelle, l'attention qu'ils portent au paysage, au cadre de vie local en est logiquement diminué.

Ainsi, à Malvezie, les acteurs favorables au projet d'AFP peuvent être caractérisés par leur rapport affectif au territoire (entre nostalgie et attachement) qu'ils perçoivent comme un lieu de vie et une source d'aménité. En ce sens, l'entretien du paysage local tient une place prépondérante dans leur motivation à créer une AFP. L'agriculture tient un place importante, le rôle qu'elle a à jouer est reconnu, mais elle est davantage perçue comme outil d'entretien de l'espace que comme activité productive.

Les acteurs opposés au projet, les éleveurs, considèrent avant tout le territoire comme leur outil de travail, leur source de revenu. Et leur conception de l'agriculture est logiquement similaire, avant tout une activité source de revenus.

Ces deux visions des choses, sinon contraires au moins divergentes, ont trouvés dans l'émergence du projet d'AFP une étincelle qui a mis le feu aux poudres.

En effet, comme nous l'avons expliqué, il était depuis longtemps reproché aux éleveurs leur défaillance dans leur travail, dans l'entretien de l'espace. Pourtant, le statu quo qui avait cour maintenu la situation au stade des tensions. Mais avec le lancement officiel du projet d'AFP, la situation a explosé. Les aspirations pour le territoire et les visions du rôle de l'agriculture divergentes

se sont exprimées à cette occasion et ont conduits à un conflit d'usage intense et à une rupture entre les deux groupes d'acteurs.

Aussi pouvons-nous dire qu'à Malvezie, le projet d'AFP a joué un rôle de catalyseur dans l'expression et la confrontation des rapports au territoire.

## **Boutx**

En ce qui concerne le projet de Boutx, son émergence plus récente fait que nous disposons de moins de données et d'information sur les acteurs locaux, leurs rapports au territoire et les effets de l'initiative de création d'AFP.

Néanmoins, une différence fondamentale apparaît avec Malvezie dans le profil des porteurs. Comme indiqué, les initiateurs sont ici des éleveurs locaux qui cumulent à cette casquette celle d'habitant du territoire (et d'en être natif) et de propriétaire de terres dans le périmètre ciblé.

En ce sens, ce caractère multifacettes rend leurs aspirations et perceptions des choses particulièrement intéressantes à analyser.

Si l'attachement au territoire local des initiateurs du projet est palpable, le prisme agricole demeure omniprésent.

Pour illustrer cela, prenons l'exemple des changements paysagers intervenus au cours des dernières décennies. Comme les porteurs de Malvezie, ceux de Boutx les déplorent et éprouvent un sentiment de nostalgie à l'égard de la situation antérieure.

Mais, au contraire de ce qu'il se passe dans les Frontignes, ici les regrets ne sont pas exprimés vis-à-vis d'aménités perdues ou d'espace de loisir disparus (cf. les anecdotes des cavalcades dans les pentes ou des promenades sur les sentiers aujourd'hui impossible à cause de l'embroussaillage). Ils le sont d'abord vis-à-vis des pratiques agricoles rendues impossible. Lors de l'après-midi de terrain effectuée sur la zone de l'AFP avec l'éleveur local, la nostalgie de son propos devant la fermeture des parcelles était systématiquement liée à la dimension agricole : « *Ici, on y mettait les bêtes il y a 15 ans* », « *Cette parcelle était fauchée quand j'étais jeune* », ...

Ainsi, pour les initiateurs de ce projet, le territoire est d'abord perçu comme un outil de travail et une ressource. L'AFP est, elle, vraiment appréhendée dans son rôle de dispositif de soutien à l'agriculture et les contours du futur projet agropastoral apparaissent déjà bien plus précis qu'à Malvezie en dépit de la précocité du processus.

Malgré tout, la vision du territoire comme source d'aménité, comme cadre de vie est aussi présente dans l'esprit des porteurs. Mais concourir à cela n'est clairement pas l'objectif à l'origine de leur démarche. L'agropastoralisme est avant tout pour eux une activité à vocation économique directe. Les services environnementaux et paysagers de l'activité sont reconnus par les porteurs, mais ceux-ci semblent davantage y voir un argument de promotion pour l'AFP qu'une finalité.

Comme le choix en a été fait à Malvezie, l'idée de « passer en force » en profitant d'une éventuelle majorité existe ici. La volonté de « *sauver ce qui peut l'être* » rapidement en est aussi à l'origine, mais pas sur le plan paysager. Ici il est question de sauver une activité agropastorale de plus en plus malmenée avec le renforcement de la prédation, la difficulté à trouver de la main d'œuvre et les « obstruction » envers les éleveurs de certains propriétaires en raison de conflit de personne. Le passage en force servirait essentiellement ici à surmonter ce dernier obstacle.

Ainsi, dans ce contexte de rivalités agricoles anciennes, l'émergence de ce nouveau projet d'AFP semble s'affirmer comme un nouvel objet de litige. Les familles « rivales » de celles des initiateurs se sont d'ores et déjà exprimées contre, ce qui était d'ailleurs prévu. Il faut dire qu'un tel dispositif de gestion de la ressource terrienne est un véritable détonateur pour raviver un feu basé sur des rivalités liées à l'accès à la ressource terrienne comme c'est le cas ici.

L'attitude des opposants (ex-éleveurs pour la plupart) qui préféreraient laisser leurs parcelles s'embroussailler plutôt que de laisser les porteurs les exploiter renforce l'analyse selon laquelle les exploitants percevaient le territoire avant tout comme un outil de travail. On est prêts les « rivaux » d'une ressource quitte à ce que l'environnement et le paysage en pâtissent.

Les autres acteurs auxquels j'ai pu avoir accès présentent des profils différents

Le maire est un ancien cadre et n'est pas issu du monde agricole. Il se veut le garant de l'équilibre et a veillé à vexer le moins possible les susceptibilités de chacun. A ce stade, il m'est difficile de caractériser son rapport au territoire tant sa posture est demeurée neutre.

Le reste du groupe de travail naissant est pour l'instant constitué de propriétaires ne résidant pas à Boutx. On retrouve chez acteurs à la multi-appartenance (Rieutort 2009) des aspirations différentes de celles des porteurs. Leurs principales préoccupations concernent l'entretien de leurs parcelles et l'aspect paysager du territoire. Le soutien à l'agriculture apparaît ainsi surtout envisagé en tant que soutien à une activité qui concourt aux deux objectifs suscités.

Les réserves exprimées les plus récurrentes chez ce groupe d'acteur portent sur une crainte vis-à-vis de leur pouvoir de décision sur leurs terres. De nombreuses questions ont ainsi été posées sur les droits de coupe, de chasse, de vente, etc. Les implications du passage d'un bail avec un exploitant sont aussi source d'inquiétude.

Si à Malvezie le sentiment de dépossession s'exprime chez les exploitants, ici les choses sont inversées et ce sont les propriétaires qui semblent voir monter en eux cette sensation.

Si l'émergence de la réflexion autour d'une AFP à Boutx est trop récente pour pouvoir tirer des enseignements quant aux effets d'un tel projet, certaines tendances sont d'ores et déjà observables. Ainsi, la question de l'AFP semble ici aussi être amenée à jouer un rôle de catalyseur de tensions.

D'abord parce qu'elle va mettre en débat deux rapports au territoire et deux perceptions du territoire différentes, comme c'est aussi le cas à Malvezie.

Ensuite, car elle semble partie pour raviver des conflits de personne au sein du tissu agropastoral local vieux de plusieurs générations et qui ont fait leur nid autour de la question de l'accès à la ressource foncière, fourragère.

## Réponses à la problématique

Enfin, revenons-en à la problématique énoncée « De quelles manières un projet de création d'Association Foncière Pastorale agit-il sur les rapports des acteurs au territoire ? ».

À partir des données tirées des expériences de Malvezie et Boutx, nous pouvons confirmer l'hypothèse établie selon laquelle les AFP constituent un élément catalyseur de la question des rapports au territoire des personnes.

Comme nous l'avions expliqué, un projet d'AFP met au centre des débats la question du devenir d'un territoire. Question dont la réponse est directement influencée par le rapport qu'entretiennent les acteurs avec le territoire, ce que nous avons pu vérifier à Malvezie comme à Boutx. Ainsi, en posant la question « quel futur pour le territoire ? » ces deux projets d'AFP ont réveillés sinon la réflexion au moins l'expression des rapports au territoire.

Nos deux exemples tendent aussi à montrer que les débats autour de la constitution d'une Association Foncière Pastorale sont un point de rencontre, de confrontation entre les différentes perceptions du territoire et de son devenir.

Ainsi, nous pouvons répondre à notre problématique en disant qu'un projet de création d'AFP pousse les acteurs à la réflexion autour de leurs rapports au territoire, à l'expression de ceux-ci et, le cas échéant, à la confrontation entre les visions divergentes.

Une AFP constitue un cadre de réflexion idoine pour étudier la manière dont les acteurs voient leur territoire, la manière dont ils le conçoivent, ce qu'ils veulent pour lui et comment ils souhaitent y parvenir.

## V. Retour d'expérience

### 1. Des liens ténus mais existants avec le cursus TRENT

Au démarrage de ce stage, en mars 2022, ma connaissance des Associations Foncières Pastorales était très parcellaire. Jamais au cours de mon cursus universitaire je n'avais été confronté à cet outil. Et encore moins je n'avais reçu de cours ou de formation dessus.

A vrai dire, ce que j'en savais se limitait à ce que j'en avais lu au cours de la rédaction de mon rapport de stage de Master 1 à propos de leur mobilisation dans la Vallée de la Bruche (Vosges) à des fins paysagères et de reconquête puis de développement du territoire, en plus des lectures que j'avais faites en prévision de ma prise de poste. Ainsi, ai-je été en situation de découverte n'ayant jamais bénéficié d'une formation spécifique sur les AFP ou encore sur la rédaction de statuts d'association.

En plus de cela, les AFP n'étaient pas non plus quelque chose de très maîtrisé au sein de la DAE Comminges. Si l'outil, ses principes, ses ressorts et son fonctionnement étaient connus par Mme Ruau et M. Gracia, jamais le service (et plus largement le CD31) n'avait mené un projet de création. Dès que le lancement de la phase administrative du projet de Malvezie, nous étions donc tous en terrain sinon inconnu au moins peu connu.

Si sur le papier l'outil AFP est assez simple à comprendre, certains aspects sont complexes ou nécessitent de la rigueur. Je pense notamment à la rédaction des statuts de l'association. N'ayant pas à disposition de modèle de qualité, il a fallu faire un important travail de documentation, presque juridique. Chose que, là encore, je n'avais jamais eu à faire dans ma vie.

De manière générale, le milieu professionnel dans lequel j'ai évolué durant ce stage et les tâches dont j'ai été chargées avaient une forte connotation agricole.

Des problématiques telles que la législation relative aux baux ou aux terrains agricoles, les règles de déclarations PAC ou encore le morcellement cadastral sont spécifiques à l'agriculture et je n'avais, en conséquence, pas de formation en la matière.

Néanmoins, la dimension géographique des missions, bien que sous-jacente était bien présente. La problématique originelle tout d'abord, la déprise agricole et ses effets sur un territoire, en relève. Elle implique une réflexion autour du fonctionnement du territoire, autour de ses logiques structurantes, de ses dynamiques (qu'elles soient économiques, sociales, physiques ou climatiques). L'aspect paysager y tient aussi un rôle important, pouvant être à la fois stigmate, déclencheur, source de conflit ou de motivation.

En ce sens, pour plusieurs des tâches que j'ai eu à accomplir, mon cursus m'a conféré des aptitudes utiles.

Citons par exemple la connaissance des méthodes et principes pour réaliser un diagnostic territorial qu'il a été intéressant de mobiliser (à une échelle moindre que pour un vrai diagnostic) pour le rapport de présentation.

Les cours reçus sur la médiation, les conflits d'usages et les interactions entre acteurs ont également été utiles lors des échanges, réunions publiques et groupes de travail avec les différents acteurs. Notamment lorsque les positions étaient opposées et que la tension montait.

De la même manière, les aptitudes en matière de réalisation de documents de communication développées au cours de mes cinq années de formation ont pu m'être utiles lors de la conception des diverses plaquettes et diaporama de sensibilisation, de présentation de l'outil AFP et des projets.

## 2. Une expérience très formatrice

S'il ne fallait choisir qu'un mot pour qualifier ce stage, alors « découverte » serait probablement le plus adapté. En effet, durant ces six mois, j'ai été confronté à beaucoup de nouveauté.

D'abord à un nouveau contexte professionnel, la fonction publique, qui comporte des enjeux spécifiques et implique des savoirs être, des attitudes particulières avec les différents acteurs.

J'ai aussi découvert une nouvelle organisation, une nouvelle équipe, un fonctionnement où le collectif et la coopération sont au cœur de l'ouvrage.

J'ai également appris à connaître de nouveaux métiers et les aptitudes qu'ils nécessitent (responsable de secteur, conseiller agricole en particulier). De cela, j'en retiens qu'au-delà des compétences techniques inhérentes aux tâches à remplir, l'aspect humain est primordial. La capacité à interagir avec les personnes, quel que soient leurs statuts, leurs opinions ou leurs attitudes, m'apparaît aujourd'hui comme une des clés (si ce n'est « la clé») de ces métiers. Il faut être capable de continuellement s'adapter à son interlocuteur pour adopter le ton juste et travailler en bonne intelligence. Il faut aussi un seuil de tolérance élevé, une capacité de résilience pour faire face à des situations parfois tendues ou frustrantes.

J'ai aussi fait connaissance avec un nouveau territoire, qui ne m'était connu que de nom, les communes de Boutx et Malvezie. Je peux ainsi aujourd'hui dire que la géographie de la seconde citée m'est très familière après avoir arpenté une bonne partie du territoire. C'est tout juste un peu moins le cas pour Boutx. Au grès de mes travaux, j'ai aussi eu l'occasion de rencontrer, de travailler avec des acteurs importants de ces deux communes. J'ai appris à comprendre les contextes locaux, particuliers, complexes mais intéressants et révélateurs des rapports qui peuvent lier les hommes entre eux.

Aussi, et peut-être surtout, j'ai découvert et appris à manier un nouvel outil, les Associations Foncières Pastorales. Complexes à mettre en œuvre mais potentiellement puissantes pour soutenir l'agriculture en zone difficile, les AFP et leur processus de création me sont désormais familière.

Sur ce point demeure néanmoins une frustration : ne pas avoir vécu de l'intérieur une constitution officielle et un fonctionnement quotidien d'une AFP.

Enfin, la confiance qui m'a été accordée ainsi que l'autonomie et les responsabilités qui en ont découlé ont été pour moi à la fois très valorisantes et vectrices de confiance quant à ma capacité à m'adapter à des situations, à des contextes nouveaux en même temps que formatrice.

En effet, l'avancement de deux projets impliquant une partie du futur de deux territoires était en bonne partie lié à mon travail, à ma capacité à remplir les tâches qui m'incombaient et à répondre aux problématiques qui se présentaient. En ce sens, ce type de pression fut aussi pour moi une nouveauté et m'a permis de me professionnaliser.

Finalement, ce stage m'a permis de me confronter à un environnement professionnel et des missions assez éloignés de ce que j'avais rencontré durant mon cursus universitaire. La théorie a ainsi laissé place à une pratique bien plus spécifique que les champs d'études relativement larges de la formation TRENTE. Si, aux premiers abords, les liens entre les deux mondes ne sont pas évidents, en prenant un peu de recul, une complémentarité sous-jacente mais certaine et précieuse apparaît. Cette expérience m'a donc permis d'appliquer, de mobiliser certains des acquis de ma formation dans un cadre professionnel.

### 3. Perspectives

La première des priorités pour la suite est que ces deux projets de création d'AFP soient suivis au plus près.

En effet, de tels processus nécessitent une grande attention. N'importe quand des tensions peuvent apparaître, la moindre incompréhension peut prendre de l'ampleur et remettre en cause le projet car, nous l'avons vu au travers des deux exemples étudiés, une initiative de ce type, touchant à la terre, à la propriété, apparaît comme un réceptacle parfait pour les tensions locales. Elle peut même jouer un rôle de catalyseur, comme ce fut le cas à Malvezie, en radicalisant les positions.

Ainsi, il est primordial d'accorder la plus grande attention à la première phase d'animation afin de permettre à chacun de cerner au mieux les implications d'une AFP, d'éviter que les a priori et/ou fausses informations deviennent certitudes et viennent gangréner la suite.

Outre l'enjeu de l'adhésion locale, la lourdeur de la procédure administrative nécessite aussi une importante réactivité.

Pour ne pas que le processus s'enlise, traîne des mois voire des années, il est nécessaire de transmettre rapidement les documents et/ou réponses nécessaires aux services compétents.

Il serait aussi intéressant de suivre l'évolution du territoire après la constitution de l'AFP afin de disposer de données sur l'impact sur la dynamique agricoles, sur les effets paysagers, économiques, sociaux d'une AFP et de la politique de celle-ci sur un territoire.

Les opinions, les avis sur l'Association pourraient aussi être régulièrement relevés, sondés pour évaluer le rapport de la population à l'AFP.

Tout cela dans le but de rendre plus efficiente l'action de l'Association et de disposer d'informations pour aiguiller les futurs projets de création et/ou la gestion d'autres AFP.

Enfin, les statuts, le rapport de présentation, la présentation paysagère offrent un précédent qui pourra être mobilisé dans de futurs projets de création d'Association Foncière Pastorale par la DAE Comminges (voire par le CD31). Cela permettra ainsi de gagner du temps dans le processus.

Il en va de même pour les différents documents de communication (plaquettes, poster, diaporamas, etc.) et évidemment pour l'expérience acquise (mais celle-ci s'étale sur bien plus que ces six derniers mois). La DAE Comminges du CD31 apparaît plus prête que jamais à mener à bien des projets de création d'AFP.

Pour conclure, le soutien à la création d'Associations Foncières Pastorales apparaît comme un enjeu stratégique dans le soutien de l'agriculture de montagne et de piémont, dans la lutte contre la fermeture des milieux agro-pastoraux et pour le dynamisme des territoires ruraux.

En ce sens, il semble nécessaire de consacrer suffisamment de moyens humains à ce pôle d'action car l'incarnation de la mission par les animateurs est indispensable à la réussite du projet (Eychenne 2019).

Cette nécessité se fait aussi ressentir dans le cadre de la lutte d'influence avec la Chambre d'agriculture, car, comme le montre C. Eychenne (2019), si les structures d'animations sont souvent méconnues des acteurs locaux qui mélangent facilement Chambre d'agriculture et Conseil départementaux, les animateurs eux sont clairement identifiés.

Ainsi, la réussite des projets de Boutx et Malvezie et l'émergence d'autres initiatives de ce genre pilotées par le CD31 semble nécessairement passer par un renforcement des moyens alloués aux AFP.

## Conclusion

Au cours de mes six mois de stage au sein de la DAE Comminges, j'ai donc travaillé sur deux projets de création d'Association Foncière Pastorale sur les communes de Malvezie et Boutx dans les Pyrénées commingeoises.

Ces missions, pour lesquelles je ne disposais initialement pas de formation précise, ont été une excellente occasion de me former et d'acquérir par la pratique de nouvelles compétences nécessaires à la bonne conduite d'un processus de création d'AFP.

Ainsi, ai-je désormais des connaissances précises sur le cadre juridique entourant les AFP (et plus largement le foncier agricole), sur les démarches administratives nécessaires à la conduite d'un projet d'aménagement du territoire, sur les problématiques de l'agriculture de montagne ou encore sur les techniques de communication.

Mais c'est sans doute sur le plan des interactions avec les personnes que cette expérience m'a le plus apportées. Elle m'a permis de me confronter à une variété importante d'acteurs et à des contextes que je n'avais jamais rencontrés, et auxquels je me suis adapté rapidement et sans difficulté majeure.

Durant ce stage, j'ai aussi pu appliquer certains des enseignements acquis au cours de mon cursus universitaire, notamment ceux portant sur l'analyse paysagère, les méthodes de diagnostic territorial, la médiation et les conflits d'usages. Ainsi, même si au premier abord les liens entre le master TRENT et la création d'AFP apparaissent ténus, ils se sont révélés réels et utiles.

Malgré quelques péripéties et une vitesse de progression inférieure aux espérances de départ, les objectifs des deux projets ont globalement été atteints : à Malvezie la procédure de création officielle devrait débuter courant septembre 2022 et à Boutx le projet est sur les rails avec notamment la constitution du groupe de travail.

Ces missions ont aussi été l'occasion d'élargir ma réflexion à l'étude des effets d'un projet de création d'AFP sur les rapports au territoire des acteurs locaux.

L'analyse des données recueillies au cours de mes travaux tend à montrer, qu'en posant la question du devenir du territoire, un projet d'AFP amène les acteurs locaux à une réflexion autour de leurs perceptions du territoire, à l'expression de ceux-ci et, le cas échéant, à la confrontation entre les visions divergentes.

Cela permet de confirmer l'hypothèse (formulée après un état de l'art portant sur les rapports au territoire en zones agropastorales) selon laquelle un projet de création d'AFP jouerait un rôle de catalyseur de la question des rapports des acteurs au territoire.

Alors que les deux projets de créations d'AFP à Malvezie et Boutx sont sur la bonne voie, ce domaine d'action apparaît comme stratégique pour le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Les AFP constituent en effet un outil pertinent et efficace pour lutter contre l'une des principales problématiques des territoires de montagne et de piémont, la déprise agricole, et sa cohorte d'effets délétères.

De par leur mode de fonctionnement collectif, les AFP, plus simple qu'un dispositif de soutien à l'agriculture de ces zones difficiles, sont pour les acteurs locaux un véritable moyen de penser et de mettre en œuvre le futur qu'ils souhaitent pour leur territoire et ses défis.

## Bibliographie

Association Française de Pastoralisme, 2012, *Guide des associations foncières pastorales*, 126p.

Bourgeois L. 2007, Soixante ans de politique agricole en France. Un volontarisme politique dans un contexte favorable, *Economie rurale*, 300, pp. 35-41 [en ligne]

<https://journals.openedition.org/economierurale/2120>

Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Conseil et expertise agricole, consulté le 20 août 2022 [en ligne] <https://www.haute-garonne.fr/aide/conseil-et-expertise-agricole>

Debarbieux B., 2007, Territoire-Territorialité-Territorialisation : aujourd'hui encore, et bien moins que demain ..., *Territoire, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, pp. 75-89 [en ligne]

[https://d1wqtxts1xzle7.cloudfront.net/11503750/Territoire-Territorialite-Territorialisation-with-cover-page-v2.pdf?Expires=1661354811&Signature=GuHwBd3eX3zIPbyBs1RIYPwPOL-3aJzMJfTzYlvGrBEsPpYest-iuWnUKdZjG8VDzCrhzy6JllsU2uXm-ju0wT89EdbZDG9bI63ToLurkxTLgIkCYLFyxQy3D3QaBZq-uj-NRFwLvY2orhoFyjGx1ab76Nhal1rCoUMGXBSrjeVKCu3Pv7Hk6G8xuVjkAlm16SS8RRFKq2V~JQNoX2AN YpAiBLwZmdvxvlkhwDIRJT32oFbwmWuFxoJNXWdcP2FBEFvyq0pWrl3kz7PU4sSmBFBZqwC~dV6x43 WwBtXZy5Kt9GC8qZz899R4Ltv3jGiMXPVzcl2tIDBqrZIRIXQw\\_&Key-Pair-Id=APKAJLOHF5GGSLRBV4ZA](https://d1wqtxts1xzle7.cloudfront.net/11503750/Territoire-Territorialite-Territorialisation-with-cover-page-v2.pdf?Expires=1661354811&Signature=GuHwBd3eX3zIPbyBs1RIYPwPOL-3aJzMJfTzYlvGrBEsPpYest-iuWnUKdZjG8VDzCrhzy6JllsU2uXm-ju0wT89EdbZDG9bI63ToLurkxTLgIkCYLFyxQy3D3QaBZq-uj-NRFwLvY2orhoFyjGx1ab76Nhal1rCoUMGXBSrjeVKCu3Pv7Hk6G8xuVjkAlm16SS8RRFKq2V~JQNoX2AN YpAiBLwZmdvxvlkhwDIRJT32oFbwmWuFxoJNXWdcP2FBEFvyq0pWrl3kz7PU4sSmBFBZqwC~dV6x43 WwBtXZy5Kt9GC8qZz899R4Ltv3jGiMXPVzcl2tIDBqrZIRIXQw_&Key-Pair-Id=APKAJLOHF5GGSLRBV4ZA)

Di Méo G., Sauvaitre C., Soufflet F., 2004, Les paysages de l'identité (le cas du Piémont béarnais, à l'est de Pau), *Géocarrefour*, vol. 79, n°2, pp. 131-141 [en ligne]

<https://journals.openedition.org/geocarrefour/639#tocto2n5>

Eychenne C. 2019, L'association foncière pastorale : un outil de gestion collective du foncier en montagne à fort potentiel d'innovation, *Sud-Ouest européen*, vol. 47, pp. 129-143 [en ligne]

<https://journals.openedition.org/soe/5539#tocto1n4>

Eychenne C. Lazaro L. 2014, L'estive entre « biens communs » et « biens collectifs », *Revue de géographie alpine*, vol. 102, n°2 [en ligne] <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01334626/>

Masson-Maret H. Vaireto A. 2014, *Patrimoine naturel de la montagne : concilier protection et développement*, Rapport sénatorial d'information n°384 [en ligne]

<https://www.senat.fr/rap/r13-384/r13-384.html>

Mounet C., Turquin O., 2014, Espaces et acteurs pastoraux : entre pastoralisme(s) et pastoralité(s), *Revue de géographie alpine*, vol. 102, n°2, préface [en ligne]

<https://journals.openedition.org/rga/2462>

Sheeren D., Lefebvre J., Ladet S., Balent G., Brame A., Bray F., Capitaine M., Gibon A., Lasseur R., Lasseur J., Dobremez L., 2015, Coévolution des paysages et des activités agricoles dans différents territoires d'élevage des montagnes françaises : entre intensification et déprise agricole, *Fourrage*, 222p, pp. 103-113 [en ligne] <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02065900/>

Sirami C. Nespoulos A. Cheylan JP. Marty P. Hvenegaard G. Geniez P. Schatz B. Martin JL. 2010, Long-term anthropogenic and ecological dynamics of a Mediterranean landscape: Impacts on multiple taxa, *Landscape and urban planning*, vol.96, n°2, pp. 214-223 [en ligne]

<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0169204610000538>

Sirami C. Brotons I. Martin JL. 2007, Vegetation and songbird response to land abandonment: from landscape to census plot, *Diversity and distribution*, vo.13, n°1, pp. 42-52 [en ligne] <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/j.1472-4642.2006.00297.x>

Sirami C. Martin JL. 2011, *Déprise agricole et biodiversité – le cas des paysages méditerranéens*, Journées scientifiques du Parc national des Pyrénées: Les Prairies naturelles, un espace aux multiples enjeux, Tarbes, France [en ligne] [https://hal.inrae.fr/hal-03592679/file/2022-SIRAMI-Journees\\_prairies\\_2021.pdf](https://hal.inrae.fr/hal-03592679/file/2022-SIRAMI-Journees_prairies_2021.pdf)

Rieutort L. 2009, Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture, *L'information géographique*, vol.73, n°1, pp. 30-48 [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2009-1-page-30.htm>

Vulbeau A. 2013, Contrepoint – Territoire : espace vécu, espace politique, *Informations sociales*, n°179, pp. 69-69 [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2013-5-page-69.htm>

## Liste des figures

Figure 1 : Carte des quatre secteurs de la Direction de l'Agroécologie du Conseil Départemental 31

Figure 2 : Organigramme de la DAE secteur Comminges

Figure 3 : Carte des quatre secteurs de la DAE Comminges et équipe

Figure 4 : Robot broyeur de la CUMA PEI

Figure 5 : Localisation du village de Malvezie

Figure 6 : Carte de la commune de Malvezie, fond IGN

Figure 7 : Carte de la commune de Malvezie, photographie aérienne

Figure 8 : Photographie de la vallée de l'Arrieu Sec depuis le Nord-Est

Figure 9 : Photographie de paysage type de la vallée de l'Arrieu Sec

Figure 10 : Photographie de paysage type autour de Vignaut

Figure 11 : Photographie de paysage type de la zone Réchious

Figure 12 : Photographie de paysage type de la zone Bouves

Figure 13 : La végétation du Sud-Ouest de la Rouère de Malvezie

Figure 14 : Courbe de l'évolution de la population de Malvezie

Figure 15 : Courbe de l'évolution de la structure du parc immobilier de Malvezie

Figure 16 : Localisation du village de Boutx

Figure 17 : Carte de la commune de Boutx, fond IGN

Figure 18 : Carte de la commune de Boutx, photographie aérienne

Figure 19 : Territoire d'étude sur la commune de Boutx, carte IGN et vue aérienne

Figure 20 : Le village de Boutx vu depuis le Nord

Figure 21 : Photographie de paysage type de la zone de la Chapelle

Figure 22 : Photographie de paysage type des pentes sud du Cap de Mont

Figure 23 : Photographies de parcelles embroussaillées sur les pentes basses du massif de l'Escalette

Figure 24 : Photographie de paysage type de la zone de la vallée du Lez

Figure 25 : Photographie de paysage type de la zone de la vallée du Lez

Figure 26 : Courbe de l'évolution de la population de Boutx

Figure 27 : Courbe de l'évolution de la structure de la population de Boutx

Figure 28 : Schéma de l'organisation d'une Association Foncière Pastorale

Figure 29 : Carte des parcelles cadastrales de la commune de Malvezie

Figure 30 : Comparaison via photographies aériennes de 1950 et 2018 de l'évolution de la végétation dans la partie nord de la zone d'étude à Boutx

Figure 31 : Photographies illustrant l'embroussaillage dans la partie nord de la zone d'étude à Boutx

Figure 32 : Comparaison via photographies aériennes de 1950 et 2018 de l'évolution de la végétation dans la partie sud-est de la zone d'étude à Boutx

Figure 33 : Photographies illustrant l'embroussaillage dans la partie sud-est de la zone d'étude à Boutx

Figure 34 : Comparaison via photographies aériennes de 1950 et 2018 de l'évolution de la végétation dans la vallée de l'Arrieu Sec à Malvezie

Figure 35 : Photographies illustrant l'embroussaillage dans la vallée de l'Arrieu Sec

Figure 36 : Comparaison via photographies aériennes de 1950 et 2018 de l'évolution de la végétation de la Rouère de Malvezie, autour du hameau de Vignaut et du col des Bernets

Figure 37 : Photographies illustrant l'embroussaillage autour du hameau de Vignaut et du col des Bernets

Figure 38 : Schéma du processus de constitution d'une Association Foncière Pastorale

Figure 39 : Carte du périmètre de l'AFP en projet de Malvezie

Figure 40 : Carte du projet de périmètre de l'AFP de Boutx

Figure 41 : Plaquette explicative utilisée pour communiquer autour du projet d'AFP à Boutx

Figure 42 : Photographie du robot broyeur de la CUMA PEI

## Tables des matières

<b>Résumé</b> .....	1
<b>Abstract</b> .....	1
<b>Remerciements</b> .....	2
<b>Introduction</b> .....	4
<b>I) Contexte du stage</b> .....	5
1) La Direction de l'agro-écologie du Conseil Départemental de la Haute-Garonne .....	5
2) Mes missions : mises en place de deux Associations Foncières Pastorales .....	9
3) Les communes de Malvezie et Boutx : deux territoires du piémont pyrénéen .....	11
<b>II) Les AFP : principes, actions et implications pour un territoire</b> .....	31
1) Les Associations Foncières Pastorales, un outil efficace pour lutter contre la déprise agricole .....	31
2) Deux communes confrontées à des problématiques pour lesquelles les AFP peuvent constituer une réponse .....	36
3) Le rapport au territoire au cœur de la réflexion .....	43
4) Problématique .....	47
<b>III) Mes missions : mise en place de deux AFP</b> .....	48
1) Des AFP à Boutx et Malvezie : genèse de l'idée et objectifs .....	48
2) Les missions : un large champ d'action .....	53
3) Intégration dans le fonctionnement de l'équipe et chronologie .....	64
<b>IV) Résultats et discussions</b> .....	66
1) Résultats obtenus .....	66
2) Analyse des résultats .....	68
3) Eléments de réponses à la problématique .....	70
<b>V) Retour d'expérience</b> .....	75
1) Des liens ténus mais existants avec le master TRENT .....	75
2) Une expérience très formatrice .....	76
3) Perspectives .....	77
<b>Conclusion</b> .....	78
<b>Bibliographie</b> .....	79
<b>Liste des figures</b> .....	81

## Résumé

Les Associations Foncières Pastorales (AFP) sont un dispositif visant à soutenir l'agropastoralisme en zones difficiles. Basant leur action sur la mise en place d'une gestion collective pour pallier des gestions individuelles compliquées voire défailtantes, les AFP sont un outil aussi complexe à manier que potentiellement efficace.

Ce document présente les missions réalisées dans le cadre d'un stage de Master 2 portant sur deux projets de création d'AFP sur les communes de Malvezie (31) et Boutx (31). Y sont détaillés les contextes locaux, les obstacles rencontrés, la méthodologie mobilisée, les missions effectuées et les résultats obtenus au cours de ces six mois de stage.

En parallèle, la question du rapport au territoire des acteurs dans le cadre d'un projet de création d'Association Foncière Pastorale a été étudié. Après un état de l'art et autour de la problématique centrale « de quelles manières un projet de création d'Association Foncière Pastorale agit-il sur les rapports des acteurs au territoire ? », les données issues des projets d'AFP de Boutx et Malvezie ont été analysées afin d'enrichir la recherche autour des impacts sociaux des AFP.

Il est ainsi apparu que les AFP constituent des objets de réflexion idoines pour l'expression des rapports au territoire des acteurs et pour la confrontation entre les différentes aspirations quant au devenir d'un territoire.

**Mots clés :** Association Foncière Pastorale / AFP / Agropastoralisme / Territoire / Action collective

## Abstract

The Pastoral Land Associations (AFP) (Pastoral Land Tenure Association) are a mechanism to support agropastoralism in difficult areas. Basing their action on the establishment of a collective management to overcome individual management complicated or even faulty, the AFP is a tool as complex to handle as potentially effective.

This document presents the missions carried out in the framework of a Master 2 internship on two projects of creation of AFP in the communes of Malvezie (31) and Boutx (31). It details the local contexts, the obstacles encountered, the methodology used, the missions carried out and the results obtained during these six months of training.

In parallel, the question of the relationship to the territory of the actors within the framework of a project of creation of Pastoral Land Association was studied. After a state of the art and around the central issue «in what ways does a project of creation of Pastoral Land Association act on the relationships of the actors to the territory ?», data from AFP projects in Boutx and Malvezie have been analysed in order to enrich the research on the social impacts of AFP.

It has thus become clear that AFP is a suitable object of reflection for the expression of relationships with the territory of the actors and for the confrontation between the different aspirations regarding the future of a territory.

**Keywords :** Pastoral Land Tenure Association / AFP / agropastoralism / territory / Collective action